

**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
&  
Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin**

**Rapport d'activités 2020**



# Sommaire

<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>1. PRESENTATION DU SMAGE DES DEUX MORIN</b> .....	<b>5</b>
<b>2. ACTIVITES DU SMAGE DES DEUX MORIN ET DE LA CLE DES DEUX MORIN</b> .....	<b>9</b>
2.1 SMAGE DES DEUX MORIN : BUREAU ET COMITE SYNDICAL .....	9
2.1.1 REUNIONS DU BUREAU DU SMAGE DES DEUX MORIN .....	9
2.1.2 REUNIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DES DEUX MORIN .....	9
2.2 CLE DES DEUX MORIN : BUREAU ET REUNION DE CLE DES DEUX MORIN .....	10
2.2.1 REUNION DE LA CLE DES DEUX MORIN .....	10
2.2.2 REUNION DU BUREAU DE LA CLE DES DEUX MORIN.....	10
<b>3. COMPETENCE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN</b> .....	<b>10</b>
3.1 PRISE EN COMPTE DU SAGE DES DEUX MORIN DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME.....	10
3.2 AVIS RENDUS PAR LA CLE 2 MORIN .....	10
3.3 ETUDE D'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE : .....	11
3.3.1 LE PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DES DEUX MORIN .....	11
3.3.2 ETUDE GLOBALE : RUISSELLEMENT ET EROSION SUR LES BASSINS VERSANTS DES DEUX MORIN .....	12
<b>4. COMPETENCE : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b> .....	<b>14</b>
4.1 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES .....	14
4.1.1 TRANSFORMATION DU SMAGE 2 MORIN EN EPAGE DU GRAND MORIN .....	14
4.1.2 ELABORATION ET ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT (CTEC) .....	15
4.2 RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE .....	17
4.2.1 ETUDE DES 6 OUVRAGES SUR LE GRAND MORIN AMONT .....	17
4.2.2 EMERGENCE D'UNE NOUVELLE ETUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE .....	18
4.2.3 CLAPET DE MOUROUX .....	19
4.3 RESTAURATION DE ZONES HUMIDES .....	21
4.3.1 EMERGENCE DE PROJET DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES .....	21
4.4 RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU .....	22
4.4.1 PROBLEMATIQUES D'EROSION DE BERGE.....	22
4.4.2 ETUDE SUR LES AFFLUENTS DU GRAND MORIN .....	25
4.4.3 EMERGENCE DE PROJET DE RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DU VANNETIN A CHOISY-EN-BRIE .....	25
4.5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTERNALISES .....	26
4.5.1 PROGRAMME DE DESEMBACEMENT 2019 DE L'ANCIEN SYNDICAT DU GRAND MORIN AMONT .....	26
4.5.2 REALISATION DU PROGRAMME DE DESEMBACEMENT 2020 .....	27
4.5.3 ENTRETIEN DE RIPISYLVE DU GRAND MORIN AVAL 2019.....	31
4.5.4 ENTRETIEN DE RIPISYLVE DE L'AUBETIN 2019.....	32
4.5.5 ENTRETIEN DE RIPISYLVE DU GRAND MORIN AVAL 2020.....	33
4.5.6 ELABORATION DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LE NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU GRAND MORIN ET DE SES AFFLUENTS.....	35
4.5.7 SUIVIS BIOLOGIQUES.....	36
4.6 PREVENTION DES INONDATIONS .....	37
4.6.1 PROJET DE MAITRISE DU RUISSELLEMENT SUR LE VERSANT DU VELORAIL.....	37
4.6.2 ETUDE : LUTTE CONTRE LES INONDATIONS SUR LE SECTEUR COMPRIS ENTRE LES RUES DE DAINVILLE ET DE MONTAIGU.....	38
4.6.3 ETUDE : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS DE LUTTE CONTRE LES DYSFONCTIONNEMENTS HYDRAULIQUE .....	39
4.6.4 RUISSELLEMENT SUR LE BASSIN VERSANT DU RU DE MOQUE-TONNEAU .....	40
4.6.5 SUIVI DES TRAVAUX SUR LA GRILLE DU RU DE LOCHY.....	41
4.6.6 ENTRETIEN DES BUSES ENTRE L'ANCIEN LIT DU GRAND MORIN ET LE CANAL DE CHALIFERT.....	43
<b>5. ACTIONS DE COMMUNICATIONS ET DE SENSIBILISATIONS</b> .....	<b>44</b>
5.1 COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC .....	44
5.1.1 EVENEMENTS : CHALLENGE CANOË – PAROLES DE PLANTES – JOURNEE RAND'EAU .....	44
5.1.2 PLAQUETTE DE PRESENTATION DU SMAGE 2 MORIN .....	46
5.1.3 SITE INTERNET : SMAGE 2 MORIN.....	46
5.1.4 PAGE FACEBOOK : SMAGE 2 MORIN .....	48
5.1.5 ARTICLE DE PRESSE.....	49
5.2 SENSIBILISATION AUPRES DES USAGERS DE L'AUBETIN AMONT.....	50

5.3	EMERGENCE DE PROJET DE CONCILIATION ENTRE LES DIFFERENTS USAGERS DES DEUX MORIN ET LA PRESERVATION DU MILIEU AQUATIQUE.....	52
5.3.1	EMERGENCE DE PROJET DE CONCILIATION ENTRE LES DIFFERENTS USAGERS DES DEUX MORIN ET LA PRESERVATION DU MILIEU AQUATIQUE.....	52
<b>6.</b>	<b>ACTIVITES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN.....</b>	<b>53</b>
6.1	ORGANIGRAMME DU SMAGE DES DEUX MORIN .....	53
6.2	MISSIONS QUOTIDIENNES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN : .....	54
6.3	FORMATIONS.....	55
<b>7.</b>	<b>LES FINANCES .....</b>	<b>55</b>
7.1	COMPTE ADMINISTRATIF 2020 .....	55
7.2	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL .....	56
7.3	SUBVENTIONS DES ACTIONS DU SMAGE 2 MORIN .....	56
<b>8.</b>	<b>ESTIMATIONS DU TEMPS PASSE .....</b>	<b>58</b>
<b>9.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>59</b>

## Table des figures

Figure 1 :	Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin .....	5
Figure 2 :	Carte des intercommunalités sur le périmètre du SMAGE des Deux Morin .....	7
Figure 3 :	Organigramme des membres du Bureau du SMAGE des Deux Morin .....	7
Figure 4 :	Carte du périmètre du PAPI des Deux Morin.....	11
Figure 5 :	Extrait de l'atlas des risques – commune de Mouroux.....	12
Figure 6 :	Carte des désordres recensés dans le diagnostic de l'étude ruissellement .....	13
Figure 7 :	Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin.....	14
Figure 8 :	Carte du périmètre du CTEC du Grand Morin et ses affluents .....	15
Figure 9 :	Photographie du clapet et du déversoir de Mouroux .....	20
Figure 10 :	Carte des potentielles zones humides à restaurer .....	22
Figure 11 :	Schéma explicatif du phénomène d'érosion .....	23
Figure 12 :	Carte des secteurs d'érosion constatés .....	24
Figure 13 :	Carte de la localisation du projet de restauration de la morphologie du Vannetin .....	26
Figure 14 :	Carte d'avancement du programme de désembâclement de 2019 – Source SMAGE 2 Morin ....	27
Figure 15 :	Carte des embâcles recensés sur le Grand Morin en 2020 – Source SMAGE 2 Morin.....	28
Figure 16 :	Carte des embâcles traités ou à traiter hors programme de désembâclement.....	30
Figure 17 :	Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2019 finalisé en 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	32
Figure 18 :	Carte du programme d'entretien de l'Aubetin amont et aval – Source : SMAGE 2 Morin .....	33
Figure 19 :	Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN .....	34
Figure 20 :	Inventaire d'ADNe sur le Vannetin – Site Natura 2000 .....	37
Figure 21 :	Truitelle recensée sur le Vannetin – Site Natura 2000 .....	37
Figure 22 :	Localisation du ruissellement sur le bassin versant du Vélorail - Source : Département de Seine-et-Marne .....	37
Figure 23 :	Carte du périmètre de la zone d'étude sur Villiers-sur-Morin et Coutevroult .....	39
Figure 24 :	Carte du périmètre de la zone d'étude sur les rus du Mesnils et Vaudessard .....	40
Figure 25 :	Carte de localisation du ru de Moque-Tonneau - Source : SMAGE 2 MORIN .....	41
Figure 26 :	Carte de localisation des travaux sur le siphon et la plaque du ru de Lochy - Source : SMAGE 2 MORIN.....	42
Figure 27 :	Photographie de la grille du Ru de Lochy – passage sous le Canal du Grand Morin .....	42
Figure 28 :	Carte de localisation des buses à nettoyer à Esbly – Source : SMAGE 2 Morin.....	43
Figure 29 :	Localisation des évènements .....	45
Figure 30 :	Plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin .....	46
Figure 31 :	Maquette de la page d'accueil du site internet .....	47
Figure 32 :	Maquette de la page du futur EPAGE du Grand Morin .....	47
Figure 33 :	Graphique des statistiques des publications sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin.....	49
Figure 34 :	Article du journal La Marne sur le programme de désembâclement.....	49
Figure 35 :	Entretien de ripisylve inadapté engendrant des problématiques d'écoulement.....	50
Figure 36 :	Erosion de berge et surlargeur du lit mineur visible.....	50

Figure 37 : Carte du secteur concerné par les actions de sensibilisation .....	51
Figure 38 : Exemple de canoë débarquant sur l'ouvrage de Saint-Martin .....	52
Figure 39 : Canoës numérotés .....	52
Figure 40 : Carte de la localisation du conflit sur le Grand Morin .....	53
Figure 41 : Organigramme du SMAGE 2 Morin .....	54

## Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des délégués titulaires et suppléants du SMAGE des Deux Morin .....	8
Tableau 2 : Liste des avis rendus par la CLE 2 Morin .....	10
Tableau 2 bis : Liste des avis rendus par la CLE 2 Morin.....	10
Tableau 3 : Programme d'action du CTEC Grand Morin et ses affluents .....	16
Tableau 4 : Récapitulatif des coûts prévisionnels des travaux par ouvrage .....	18
Tableau 5 : Bilan des actions réalisées pour l'émergence d'une nouvelle étude de RCE en 2020 .....	19
Tableau 6 : Actions sur les problématiques d'érosion des berges en 2020 .....	24
Tableau 7 : Cours d'eau prévus d'être diagnostiqués - 2020.....	25
Tableau 8 : Fin du programme de désembâclement de 2019 du Grand Morin amont.....	27
Tableau 9 : Programme de désembâclement 2020 Grand Morin .....	29
Tableau 10 : Autres embâcles retirés ou prévus de retirer hors programme de désembâclement .....	31
Tableau 11 : Entretien de ripisylve - Programme d'entretien de l'Aubetin 2019 (T2).....	33
Tableau 12 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval (T2).....	34
Tableau 13 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin .....	35
Tableau 14 : Nombre d'inventaire piscicole que l'équipe technique a suivi en 2020 .....	36
Tableau 15 : Réunions réalisés pour les événements.....	45
Tableau 16 : Liste des articles publiés sur la page Facebook avec le nombre de personnes touchées .....	48
Tableau 17 : Formations réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2020 .....	55
Tableau 18 : Compte administratif du SMAGE 2 Morin 2020.....	55
Tableau 19 : Subvention de fonctionnement de l'AESN en 2020 .....	56
Tableau 20 : Subvention de fonctionnement de la Région Grand Est en 2020 .....	56
Tableau 21 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par l'AESN en 2020 .....	56
Tableau 22 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 77 en 2020.....	56
Tableau 23 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 51 en 2020.....	56
Tableau 24 : Cotisation des intercommunalités du SMAGE 2 Morin en 2020.....	57
Tableau 25 : Estimation du temps passé – poste animatrice du SAGE 2 Morin.....	58
Tableau 26 : Estimation du temps passé – poste chargé de mission risques inondations.....	58
Tableau 27 : Estimation du temps passé – poste de comptable .....	59
Tableau 28 : Estimation du temps de travail – technicienne restauration continuité écologique.....	60
Tableau 29 : Estimation du temps de travail – technicien restauration zones humides.....	61

## 1. Présentation du SMAGE des Deux Morin

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE 2 Morin) est un syndicat mixte fermé à la carte avec 2 compétences : la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il a pour périmètre les bassins versants du Grand Morin et du Petit Morin, la compétence de mise en œuvre du SAGE s'exerçant sur les deux bassins versants et la compétence GEMAPI s'exerçant sur le bassin du Grand Morin uniquement (voir carte ci-dessous).

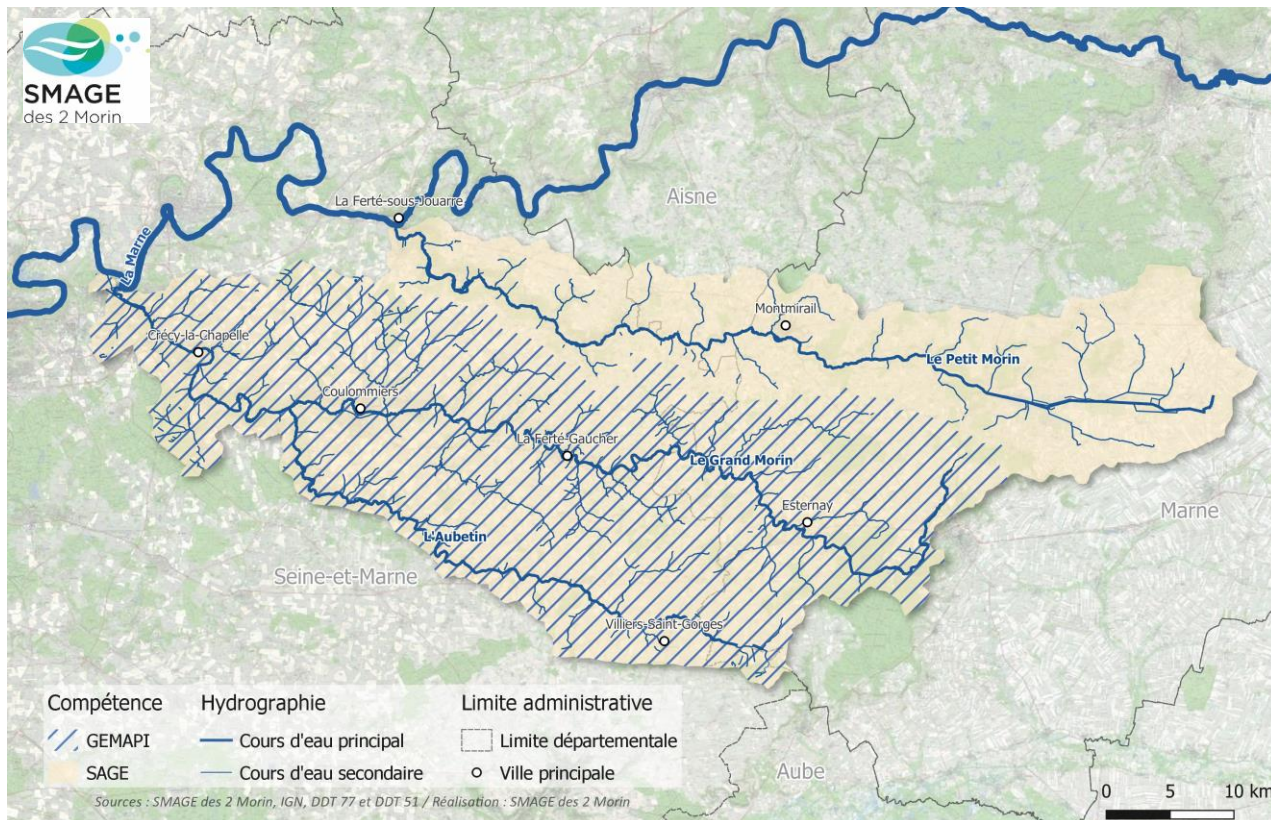


Figure 1 : Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin

### 1.1 Compétence : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Le SAGE a pour but de fixer des objectifs de qualité et de quantité de la ressource en eau à atteindre, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles, de répartir l'eau entre les différents acteurs afin de limiter les conflits d'usage, et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 172 communes réparties sur trois Régions (Ile-de-France, Grand Est et Hauts-de-France) et trois départements (la Seine-et-Marne 77, la Marne 51 et l'Aisne 02). Ce territoire couvre 1800 km<sup>2</sup>.

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état, etc.) a été primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- 1) **L'état des lieux** recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase importante est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 29 juin 2010.
- 2) **Le diagnostic** apporte une vision synthétique et objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validée par la CLE le 31 mai 2011.
- 3) **La phase tendances et scénarii** est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette étape permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2025, 2027, etc.). Ensuite, différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau, et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- 4) **Le choix de la stratégie** permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- 5) **La rédaction des documents du SAGE** consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014. Les documents du SAGE ont ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> août 2014 et d'une enquête publique du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet 2015. **Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE le 10 février 2016 et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 21 octobre 2016.**

## 1.2 Compétence : Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SMAGE des Deux Morin exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin (dont ses affluents). Le Syndicat exerce en lieu et place de ses membres les missions constitutives de la compétence GEMAPI telles que définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement à savoir l'exécution de toutes études, travaux ou actions relevant de :

- L'aménagement du bassin versant ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, ainsi que de leurs accès ;
- La défense contre les inondations de toute nature, quelle que soit leur origine à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collecte des eaux usées - conformément à l'article L. 566-1 du Code de l'Environnement ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

## 1.3 Gouvernance et instances syndicales

### 1.3.1 Les adhérents du SMAGE 2 Morin

Les membres adhérents au SMAGE 2 Morin sont les intercommunalités des bassins versant du Petit et du Grand Morin à savoir :

#### Pour le département de la Seine-et-Marne :

- la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
- la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
- la Communauté de Communes des Deux Morin
- la Communauté de communes du Provinois
- la Communauté de Communes du Val Briard

#### Pour le département de la Marne :

- la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne
- la Communauté de Communes de la Brie Champenoise
- la Communauté de Communes de Sézanne-Sud-Ouest-Marnais
- la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne
- la Communauté de Communes du Sud-Marnais

**Pour le département de l'Aisne :**

- la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
- la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

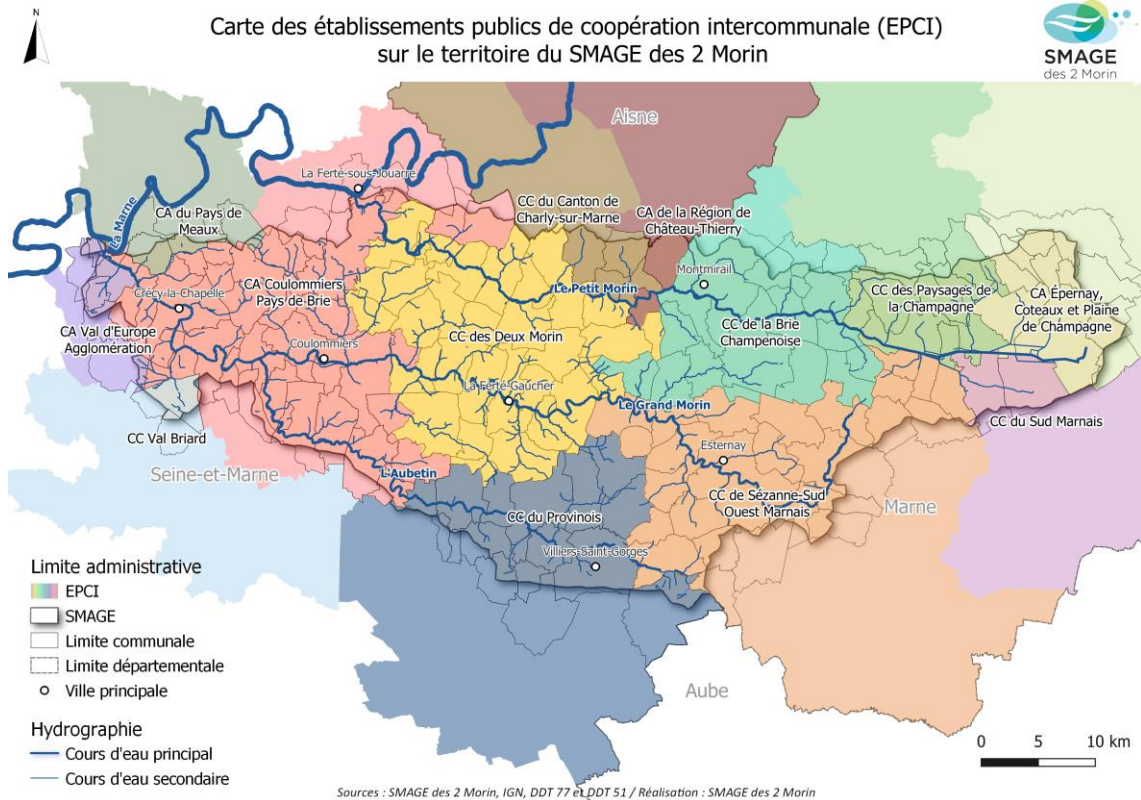


Figure 2 : Carte des intercommunalités sur le périmètre du SMAGE des Deux Morin

**1.3.2 Les membres du Bureau et du comité syndical du SMAGE 2 Morin**

Suite aux élections municipales de 2020, les membres du bureau et du comité syndical ont été renouvelé le 23/09/2020.

- Le bureau est composé de 13 délégués : (voir organigramme ci-dessous)

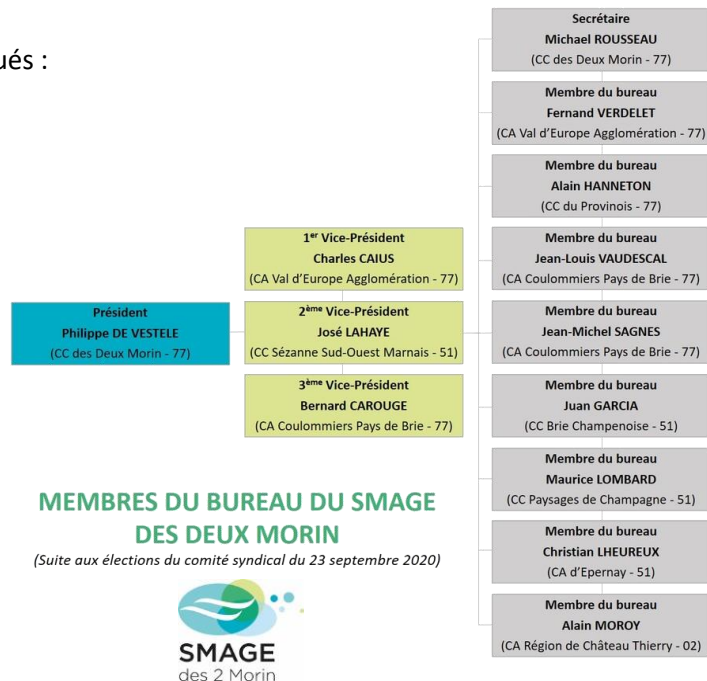


Figure 3 : Organigramme des membres du Bureau du SMAGE des Deux Morin

- Le comité syndical est composé de 38 délégués : (voir tableau ci-dessous)

Tableau 1 : Liste des délégués titulaires et suppléants du SMAGE des Deux Morin

Titulaire / Suppléant	Compétence	Nom	Prénom	Titulaire / Suppléant	Compétence	Nom	Prénom		
<b>CA Coulommiers Pays de Brie (77)</b>				<b>CC du Val Briard (77)</b>					
Titulaires	SAGE	GEMAPI	MARCILLY	Fabrice	Titulaire	SAGE	GEMAPI	CUYPERS	Marc
	SAGE	GEMAPI	FOURNIER	Pascal	Suppléant	SAGE	GEMAPI	GUAY	Patrick
	SAGE	GEMAPI	THOMAS	Cédric	<b>CC Brie Champenoise (51)</b>				
	SAGE	GEMAPI	CAROUGE	Bernard	Titulaires	SAGE	GEMAPI	DHUICQ	Etienne
	SAGE	GEMAPI	VAUDESCAL	Jean-Louis		SAGE	GEMAPI	VIE	Patrick
	SAGE	GEMAPI	MUSART	Jean-Luc		SAGE	GEMAPI	GARCIA	Juan
Suppléants	SAGE	GEMAPI	SAGNES	Jean-Michel	SAGE	GEMAPI	COSTELET	Guillaume	
	SAGE	GEMAPI	DE CLERCK	Christophe	Suppléants	SAGE	GEMAPI	COUSIN	Jean-Marie
	SAGE	GEMAPI	DHORBAIS	Guy		SAGE	GEMAPI	GOHIN	Delphine
	SAGE	GEMAPI	MERCIER	Angélique		SAGE	GEMAPI	BRIOUX	Patrick
	SAGE	GEMAPI	SAGES	Oliviers		SAGE	GEMAPI	DOUSSOT-COCHET	André
	SAGE	GEMAPI	DOUTRELANT	Dominique	<b>CC Sézanne Sud Ouest Marnais (51)</b>				
Suppléants	SAGE	GEMAPI	NALIS	Daniel	Titulaires	SAGE	GEMAPI	LIEGEOIS	Michel
	SAGE	GEMAPI	AUDOUX	Philippe		SAGE	GEMAPI	DEGOIS	Guy
	<b>CA Pays de Meaux (77)</b>					SAGE	GEMAPI	LAHAYE	José
	Titulaire	GEMAPI	SARAZIN	Régis	Suppléants	SAGE	GEMAPI	THUILLIER	Jean-François
		GEMAPI	ATTALI	Didier		SAGE	GEMAPI	LECOMTE-BACHELIER	Valérie
	Suppléants	GEMAPI	ROBIN	Marc		SAGE	GEMAPI	CHARPY	Yves
GEMAPI		PAQUET	Raphael	SAGE		GEMAPI	POUZIER	Claude	
<b>CA Val d'Europe Agglomération (77)</b>				SAGE		GEMAPI	SOHIER	Alain	
Titulaires	SAGE	GEMAPI	VERDELLET	Fernand	<b>CC Paysage de Champagne (51)</b>				
	SAGE	GEMAPI	CAIUS	Charles	Titulaires	SAGE	GEMAPI	LOMBARD	Maurice
	SAGE	GEMAPI	ROBBE	Michel		SAGE	GEMAPI	MOUSSY	Jean-François
	Suppléants	SAGE	GEMAPI	SETHIAN	Eddy	Suppléants	SAGE	GEMAPI	DUVAT
SAGE		GEMAPI	BIETH	Guillaume	SAGE		GEMAPI	MIGUEL	José
SAGE		GEMAPI	DELVAUX	Ghislain	<b>CA d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (51)</b>				
SAGE		GEMAPI	FAYAT	Sylvie	Titulaires	SAGE	GEMAPI	LHEUREUX	Christian
SAGE	GEMAPI	ARNAUD	Serge	SAGE		GEMAPI	DENIS	Max	
<b>CC des Deux Morin (77)</b>				Suppléants		SAGE	GEMAPI	MAILLIARD	Didier
Titulaires	SAGE	GEMAPI	DE VESTELE		Philippe	SAGE	GEMAPI	GENTIL	George
	SAGE	GEMAPI	MOREL	Frédéric	<b>CC Sud Marnais (51)</b>				
	SAGE	GEMAPI	LAFOND	Marguerite	Titulaire	SAGE	GEMAPI	GONCALVES	Alain
	SAGE	GEMAPI	ROUSSEAU	Michael	Suppléant	SAGE	GEMAPI	BRETON	Patrick
	SAGE	GEMAPI	RAIMBOURG	Claude	<b>CC Canton de Charly (02)</b>				
Suppléants	SAGE	GEMAPI	CARRE	Benoit	Titulaire	SAGE	GEMAPI	MARCHAL	Philippe
	SAGE	GEMAPI	BERTIN	Jean-Pierre	Suppléant	SAGE	GEMAPI	A désigner	
	SAGE	GEMAPI	ENFRUIT	Valérie	<b>CA Région de Château Thierry de Charly (02)</b>				
	SAGE	GEMAPI	JOZON	Michel	Titulaire	SAGE	GEMAPI	MOROY	Alain
	SAGE	GEMAPI	GRIFFAUT	Colette	Suppléant	SAGE	GEMAPI	VALLIERE	Maurice
<b>CC du Provinois (77)</b>				<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>27</b>			
Titulaires	SAGE	GEMAPI	HANNETON	Alain					
	SAGE	GEMAPI	BOULLOT	Alain					
	SAGE	GEMAPI	MAZZUCHELLI	Olivier					
	SAGE	GEMAPI	ARTHUR	Olivier					
Suppléants	SAGE	GEMAPI	GARNOT	Stéphane					
	SAGE	GEMAPI	LEFEVRE	Christophe					
	SAGE	GEMAPI	PARISOT	Vincent					
	SAGE	GEMAPI	HENRY	François					



## 2. Activités du SMAGE des Deux Morin et de la CLE des Deux Morin

---

La Commission Locale de l'Eau (CLE) des Deux Morin est l'assemblée en charge de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE des Deux Morin. Le SMAGE des Deux Morin est le syndicat servant de structure porteuse à la CLE lui permettant d'élaborer des études, de réaliser des travaux et de recruter du personnel pour atteindre les objectifs du SAGE.

Pour rappel, les membres de la CLE des Deux Morin et du SMAGE des Deux Morin se sont engagés dans un travail commun. Pour se faire, certains bureaux de la CLE et du SMAGE ont été fusionnés pour plus de cohérence. Vous trouverez le contenu de ces réunions dans la partie dédiée au bureau du SMAGE.

### 2.1 SMAGE des Deux Morin : bureau et comité syndical

#### 2.1.1 Réunions du bureau du SMAGE des deux Morin

En 2020, le bureau du SMAGE des Deux Morin s'est réuni deux fois.

- **Réunion du 05/02/2020 : bureau commun avec la CLE des Deux Morin**

Lors de cette réunion, le rapport d'activité 2020 et le budget prévisionnel pour l'année 2020 ont été présentés et validés.

- **Réunion du 20/10/2020 : bureau SMAGE des Deux Morin**

Lors de cette réunion :

- Le programme de désembâclement pour l'année 2020 a été présenté,
- Un point sur la procédure de labellisation du SMAGE des Deux Morin en EPAGE du Grand Morin a été fait,
- Il a été décidé de recruter un contrat d'apprentissage en tant que technicien de rivière.

#### 2.1.2 Réunions du comité syndical du SMAGE des deux Morin

En 2020, le comité syndical du SMAGE des Deux Morin s'est réuni trois fois.

- **Réunion du 26/02/2020 :**

Lors de cette réunion :

- Le rapport d'activité 2019 et programme d'action 2020 ont été présentés,
- Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 des syndicats du ru du Lochy, de l'Aubetin, de l'Amont, de l'Aval du Grand Morin et du SMAGE 2 Morin ont été votés,
- Le budget prévisionnel 2020 a été voté,
- Le dossier de demande de transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE du Grand Morin,
- Une convention pour la gestion des bassins d'eaux pluviales entre la CA Val d'Europe Agglomération et le SMAGE 2 Morin a été adopté.

- **Réunion du 23/09/2020 :**

Suite aux élections municipales, lors de cette réunion ont eu lieu les élections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau du SMAGE 2 Morin.

- **Réunion du 18/11/2020 :**

Lors de cette réunion :

- Le programme de désembâclement pour l'année 2020 a été présenté,
- Le comité syndical a délibéré pour valider la transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE du Grand Morin,
- Le comité syndical a décidé de recruter un contrat d'apprentissage en tant que technicien de rivière pour former un étudiant en BTS Gestion et Protection de la Nature et ainsi renforcer ponctuellement le service rivière,
- Un représentant du SMAGE 2 Morin a été désigné à la CLE 2Morin et au Groupement d'Intérêt Public Maximilien (plateforme des marchés publics).

## 2.2 CLE des Deux Morin : bureau et réunion de CLE des Deux Morin

### 2.2.1 Réunion de la CLE des Deux Morin

#### • Réunion du 26/02/2020 :

Lors de cette réunion la Commission Locale de l'Eau a validé :

- Le rapport d'activité 2019 et programme d'action 2020,
- Le budget prévisionnel 2020,
- Le dossier de demande de transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE du Grand Morin,

### 2.2.2 Réunion du bureau de la CLE des Deux Morin

Le membre du bureau de la CLE des Deux Morin se sont réunis lors d'une réunion de bureau commune avec le SMAGE des Deux Morin le 05/02/2020 (voir dans la partie bureau du SMAGE 2 Morin).

## 3. Compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

### 3.1 Prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les documents d'urbanisme

De nombreux projets émergent chaque année sur le territoire des Deux Morin. Pour rappel, nous demandons à être associé le plus en amont possible afin de garantir la compatibilité avec le SAGE. En 2020 : 17 avis ont été rendus sur des documents d'urbanisme, des dossiers loi sur l'eau et autres projets.

Tableau 2 : Liste des avis rendus par la CLE 2 Morin

Avis donnés sur les projets du territoire		
Documents d'urbanismes	Dossier loi sur l'eau	Autres
<ul style="list-style-type: none"><li>- Carte Communale de Oyes,</li><li>- Certificat d'Urbanisme : Chevru (modification parcellaire),</li><li>- Certificat d'Urbanisme : Coulommiers (division parcellaire),</li><li>- Permis construire : Tigeaux,</li><li>- Permis construire Coulommiers (lotissement),</li><li>- Permis de construire : Saint-Germain-sur-Morin (projet couverture de carrière dans un centre équestre),</li><li>- PLU Courtacon,</li><li>- PLU Frétoy,</li><li>- PLU Lachy,</li><li>- PLU Tigeaux,</li><li>- SCOT du Grand Provinois,</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renouvellement de l'autorisation environnementale d'épandage des boues d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes,</li><li>- Dossier loi sur l'eau : zone humide – Lotissement à Boissy-le-Châtel secteur « La Piatte »</li><li>- Renouvellement d'autorisation pour l'épandage des terres de décantation de l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne,</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dossier de demande de transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE du Grand Morin,</li><li>- Contrat Territoire Eau et Climat du Grand Morin et ses affluents.</li></ul>

### 3.2 Avis rendus par la CLE 2 Morin

La CLE a été sollicitée sur 17 dossiers pour donner son avis.

Tableau 2 bis : Liste des avis rendus par la CLE 2 Morin

Nom du dossier	Pétitionnaire du projet	Date de l'avis	Avis
PLU Frétoy	Commune de Frétoy	Janvier 2020	Favorable
PLU Courtacon	Commune de Courtacon	Avril 2020	Défavorable
PLU Tigeaux	Commune de Tigeaux	Avril 2020	Favorable sous réserve
SCOT du Grand Provinois	Communauté de Communes du Provinois	Mai 2020	Favorable sous réserve
Carte Communale de Oyes	Commune d'Oyes	Juin 2020	Favorable
PLU Lachy	Commune de Lachy	Juillet 2020	Favorable
Renouvellement d'autorisation pour l'épandage des terres de décantation de l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne	SEDE ENVIRONNEMENT et VEOLIA	Juillet 2020	Favorable
Certificat d'Urbanisme (C0771132020001) : Chevru (modification parcellaire)	Cabinet GREUZAT	Août 2020	Défavorable
Permis de construire (PC 077 131 20 00007) : Coulommiers - Projet construction d'immeuble avec réhabilitation de bâtiment et création d'un parking	Commune de Coulommiers	Août 2020	Défavorable

Permis de construire (PC 077-413-20-0008) Saint-Germain-sur-Morin - Projet couverture de carrière dans un centre équestre,	SCI Le Domaine	Août 2020	Défavorable
Renouvellement de l'autorisation environnementale d'épandage des boues d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée	Août 2020	Favorable
Dossier de demande de transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE du Grand Morin	SMAGE 2 Morin	Août 2020	Favorable
Contrat Territoire Eau et Climat du Grand Morin et ses affluents	SMAGE 2 Morin	Août 2020	Favorable
Certificat d'Urbanisme (CU 077 131 20 20236) : Coulommiers (division parcellaire)	M. François Taviaux	Novembre 2020	Favorable
Dossier loi sur l'eau : zone humide – Lotissement à Boissy-le-Châtel secteur « La Piatte »	Nexity Foncier Conseil	Novembre 2020	Favorable sous réserve
Permis construire (PC 077 466 20 00004) : Tigeaux	COFIDIM – Le Pavillon Français	Décembre 2020	Défavorable

### 3.3 Etude d'amélioration de la connaissance du territoire :

#### 3.3.1 Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin

- **Contexte :**

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016 et leurs conséquences, la CLE 2 Morin et le SMAGE 2 Morin se sont engagés dans l'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Ce programme permettra de mettre en œuvre des actions cohérentes, adaptés et efficaces pour réduire la vulnérabilité de notre territoire face aux risques d'inondations. L'élaboration du PAPI d'intention participe activement à l'application du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 62 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable. Le bureau d'étude SEPIA Conseil pour mener à bien cette mission, et la réunion de lancement s'est déroulée le 27/11/2019.

- **Localisation :** Bassin versant du Petit et du Grand Morin (voir carte ci-dessous).

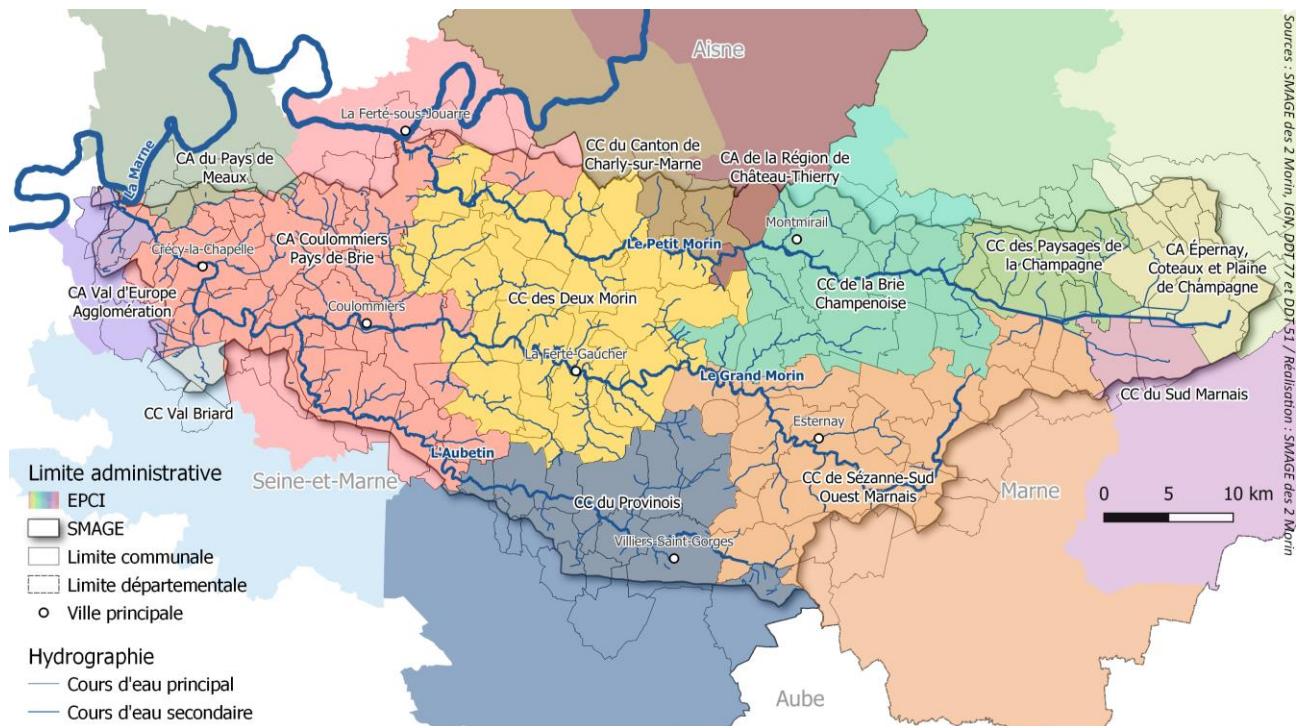


Figure 4 : Carte du périmètre du PAPI des Deux Morin

- **Financier :**

L'Agence de l'Eau finance à hauteur de 80% l'élaboration du PAPI d'intention des Deux Morin. Le coût total de l'étude est de 59 760€ dont 47 808€ financé par l'Agence de l'Eau. Le reste à charge du SMAGE 2 Morin est de 11 952€.

En 2020, les membres du comité de pilotage se fait réunit une fois :

- **Comité de pilotage du 18/11/2020 :** Lors de cette réunion de comité de pilotage :

- Un rappel des objectifs du PAPI et un point sur le planning a été fait,
- Une présentation des conclusions du diagnostic territorial a été présenté,
- L'introduction de la phase de stratégie avec la présentation des ateliers a été faite,
- Un temps d'échange a été pris pour que les participants puissent poser leurs questions.

- **Actions réalisées :**

Dans le cadre du diagnostic, un atlas cartographique des risques et des enjeux présents sur le territoire a été réalisé sur les bassins versant du Petit et du Grand Morin (voir extrait carte ci-dessous).

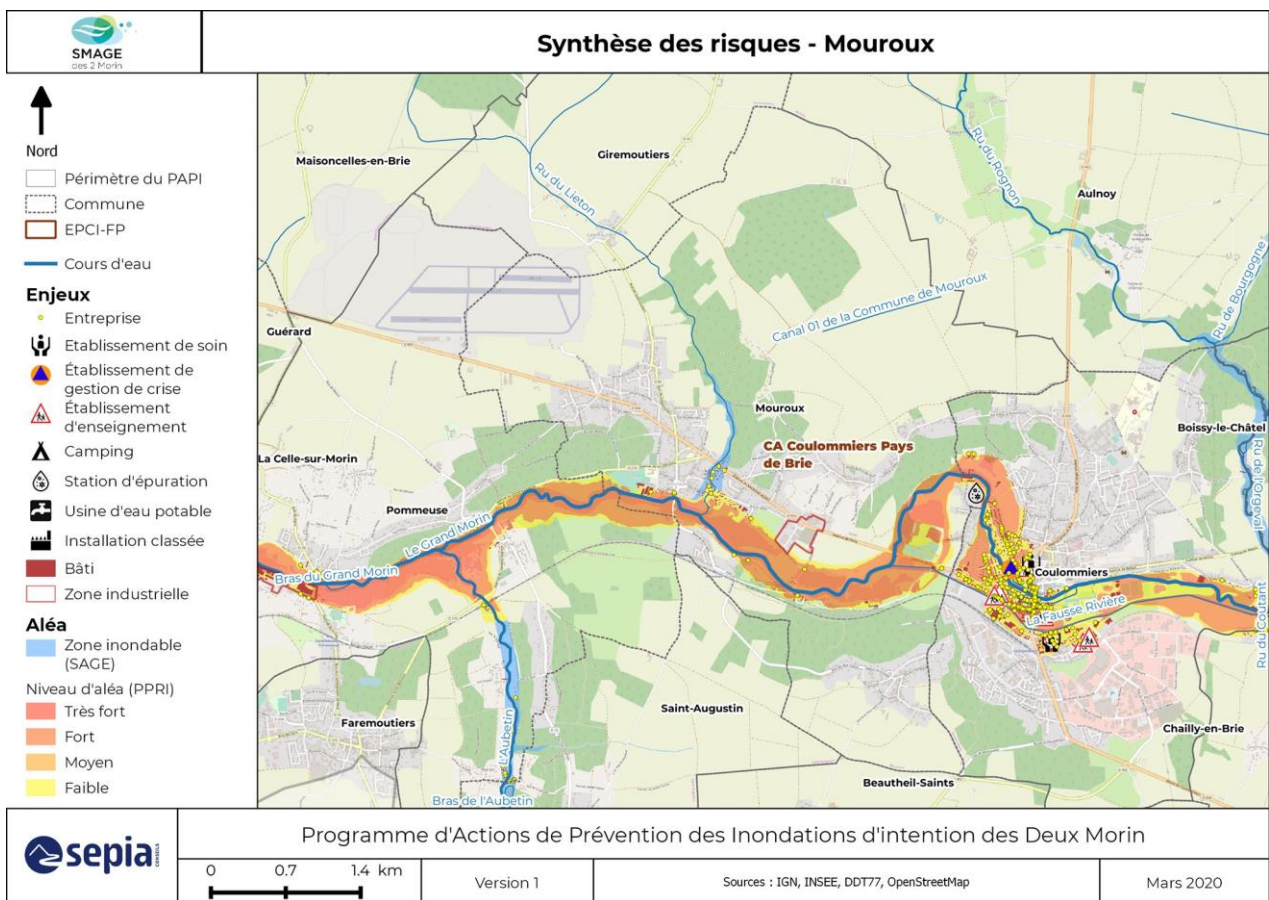


Figure 5 : Extrait de l'atlas des risques – commune de Mouroux

Les ateliers de travail visant à définir la stratégie de prévention des inondations avec les acteurs locaux, les partenaires techniques, financiers, etc. auront lieu début 2021.

### 3.3.2 Etude globale : ruissellement et érosion sur les bassins versants des Deux Morin

- **Contexte :**

Lors des dernières inondations de 2016 et 2018, les bassins versants du Petit et du Grand Morin ont subi des ruissellements importants, à l'origine de l'alimentation rapide des cours d'eau, de coulées de boue et de l'érosion des sols. Sur le territoire, il est urgent de mettre en place une gestion des ruissellements afin de limiter ces phénomènes d'inondation et d'érosion. La maîtrise et la réduction des volumes ruisselés doivent être envisagées à une échelle stratégique, celle des bassins versants des Deux Morin pour affiner ensuite le travail à l'échelle des sous bassins versants.

Dans ce contexte, le SMAGE et la CLE des Deux Morin ont jugé prioritaire de lancer une étude pour définir les secteurs à enjeux « ruissellement et érosion » afin de proposer un programme d'action visant à réduire

ce phénomène. L'élaboration de cette étude ruissellement participe activement à l'application du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 53 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable. Le bureau d'étude SEPIA Conseil a été retenu pour réaliser cette étude et la réunion de lancement se déroulera le 05/01/2020.

- **Localisation :** Le périmètre de l'étude ruissellement est le même que le PAPI des Deux Morin : les bassins versant du Petit et du Grand Morin (voir figure 4).
- **Financeur :** L'Agence de l'Eau finance à hauteur de 80% la réalisation de l'étude ruissellement et érosion sur les Deux Morin. Le coût total de l'étude est de 81 180€ dont 64 944€ financé par l'Agence de l'Eau. Le reste à charge du SMAGE 2 Morin est de 16 236€.

• **Actions réalisées :**

Un recensement des désordres à l'échelle des bassins versant du Petit et du Grand Morin a été réalisé. Toutes les communes et les intercommunalités ont été destinataire d'un questionnaire à remplir et d'une carte interactive sur laquelle localiser les secteurs problématiques lié au ruissellement. Un taux de réponse de 83% a été obtenu sur ce recensement, permettant la réalisation du diagnostic sur les bassins versant du Petit et du Grand Morin (voir carte ci-dessous).

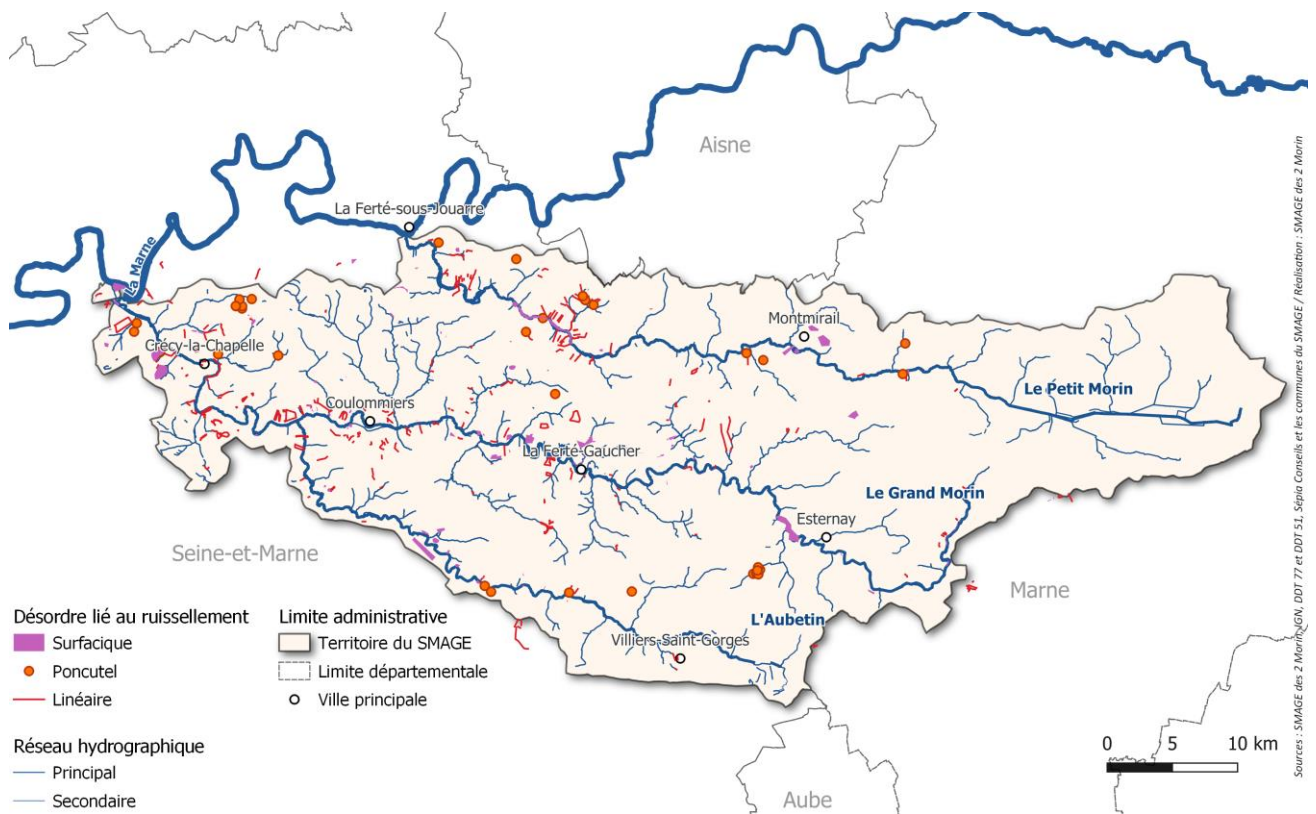


Figure 6 : Carte des désordres recensés dans le diagnostic de l'étude ruissellement

En 2020, les membres du comité de pilotage ne se sont pas réunis, cette réunion étant prévu le 28/01/2021.

## 4. Compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

### 4.1 Gestion des Milieux Aquatiques

#### 4.1.1 Transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE du Grand Morin

- **Contexte :**

Suite à l'étude de gouvernance portée par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, pour la création d'un EPAGE sur le bassin versant du Grand Morin, le SMAGE des Deux Morin a récupéré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au 1er janvier 2020.

Pour rappel un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) « est un groupement de collectivités territoriales constitué en application des articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Cet établissement comprend notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en application du I bis de l'article L. 211-7 du présent code. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. »

Cette labellisation est une reconnaissance d'une structure unique exerçant la compétence GEMAPI et d'un seul maître d'ouvrage à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent, ici le bassin versant du Grand Morin. Cette transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE sur le bassin versant du Grand Morin, ne change pas la gouvernance actuelle. Le SMAGE 2 Morin reste la structure décisionnelle.

- **Localisation :** L'EPAGE du Grand Morin concerne le bassin Versant du Grand Morin avec ses affluents (voir carte ci-dessous)

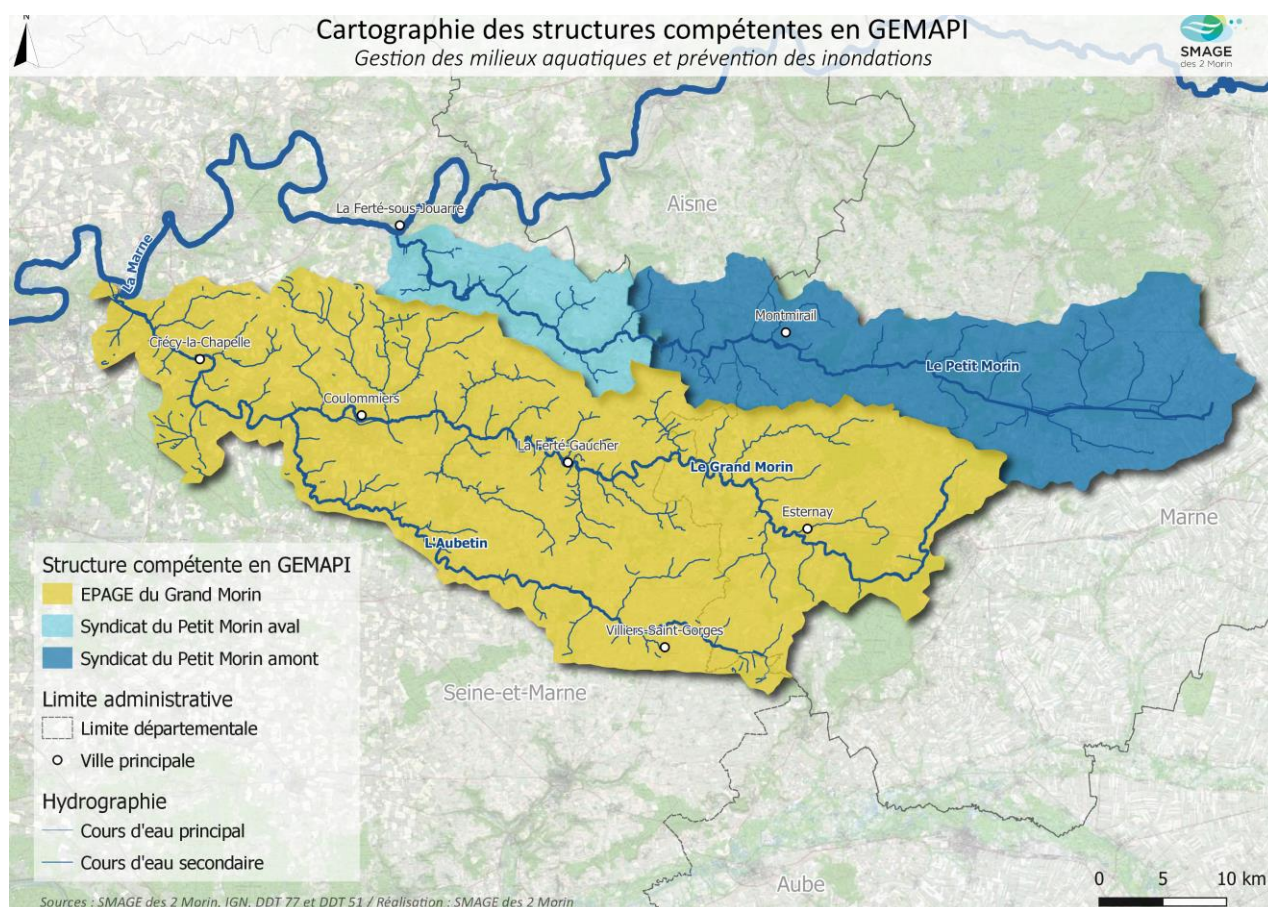


Figure 7 : Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin

- **Actions réalisées :**

Un dossier de demande de transformation du SMAGE des Deux Morin en EPAGE sur le bassin versant du Grand Morin a été déposé officiellement à la DRIEE le 10/04/2020. La période de consultation des autorités environnementales s'est terminée avec un avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin et du comité du bassin Seine-Normandie. Le comité syndical du SMAGE des Deux Morin a délibéré le 18/11/2020 pour solliciter ses membres (13 intercommunalités) sur cette demande. Ils ont jusqu'au 15 mars 2021 se prononcer sur cette transformation.

#### 4.1.2 Elaboration et animation du Contrat Territorial Eau & Climat (CTEC)

- **Contexte :**

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne, du SDAGE Seine-Normandie et du SAGE des deux Morin et au vu de la mise en place d'un futur Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Grand Morin, le SMAGE des deux Morin a élaboré un Contrat Territorial Eau et Climat du Grand Morin et de ses affluents en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- **Localisation :** Bassin versant du Grand Morin (voir carte ci-dessous)



Figure 8 : Carte du périmètre du CTEC du Grand Morin et ses affluents

- **Actions réalisées :**

##### **Elaboration du CTEC**

La concertation a démarré en fin d'année 2019 avec les différents représentants de syndicat de rivière, lorsque la structure porteuse de l'EPAGE du Grand Morin a été définie. L'élaboration du CTEC a donc été réalisée début 2020. Sa signature entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SMAGE des deux Morin a eu lieu le 2 novembre 2020.

##### **Animation du CTEC**

Très peu d'actions prévues en 2020 dans le CTEC ont été réalisées (voir tableau ci-dessous). Cela s'explique par la prise de compétence du SMAGE des deux Morin au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En effet, l'équipe technique a dû finaliser des projets des anciens syndicats, mettre en place une organisation, etc. Cette organisation sera d'ailleurs à finaliser début 2021 pour être davantage efficace et rattraper le retard de 2020.

Tableau 3 : Programme d'action du CTEC Grand Morin et ses affluents

PROGRAMME D' ACTIONS CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT Grand Morin et ses affluents 2020-2024				
Actions retenues par enjeu	Sous-actions	Masse d'eau concernée	Lieu	Echéancier et montant annuel (€, en HT)
				2020
<b>Enjeu 1. La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides</b>				
<b>Action 1.1. Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie</b>	Etude globale (continuité, ripisylve, inondations, inventaire ZH, restauration hydromorpho ...) sur le bassin versant de l'Aubetin	FRHR151 FRHR151-F6562001 FRHR151-F6563000 FRHR151-F6569000 FRHR151-F6574000	Bassin versant de l'Aubetin	85 000,00 €
<b>Sous totaux :</b>				<b>85 000,00 €</b>
<b>Action 1.2. Restaurer la continuité écologique longitudinale et latérale des cours d'eau</b>	<b>Etude en cours sur 6 ouvrages à supprimer</b>	<b>FRHR149</b>	Meilleray / Villeneuve-la-Lionne / La Ferté-Gaucher / Jouy-sur-Morin / Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29858, 29794, 29790, 29667, 57360, 18686)	86 670,00 €
	Travaux RCE OH 1 - Ouvrage du Moulin de Court	FRHR149	Meilleray / Villeneuve-la-Lionne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29858)	226 000,00 €
	Travaux RCE OH 2 - Ouvrage du Moulin Janvier	FRHR149	La Ferté-Gaucher (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29794, ouvrage de la "continuité apaisée")	35 500,00 €
	Travaux RCE OH 3 - Ouvrage du Moulin Grenouille	FRHR149	La Ferté-Gaucher (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 29790, ouvrage de la "continuité apaisée")	38 500,00 €
	Travaux RCE OH 5 - Ouvrage du Moulin de Nevers	FRHR149	Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 57360, ouvrage de la "continuité apaisée")	18 500,00 €
	<b>Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (8 OH)</b>	<b>FRHR149 FRHR150</b>	<b>Priorité 1 (Grand Morin, Liste 1 et 2) : Saint-Martin-des-Champs (ROE 29845 et 29842) / Jouy-sur-Morin (ROE 29739, 57770 et 29694, 29701) / Saint-Siméon (ROE 18674) / Coulommiers (suppression de résidus de 8 vannages) / Dammartin-sur-Tigeaux (ROE 29579)</b>	<b>310 000,00 €</b>
<b>Sous totaux :</b>				<b>715 170,00 €</b>
<b>Action 1.3. Renaturer les cours d'eau (restaurer l'hydromorphologie)</b>	Etude de restauration de la tête de bassin versant du Vannetin	FRHR149-F6537000	Le Vannetin à Leudon-en-Brie et Chartronges	75 000,00 €
<b>Sous totaux :</b>				<b>75 000,00 €</b>
<b>SOUS -TOTAL ENJEU 1</b>				<b>1 153 170,00 €</b>
<b>Enjeu 2. La prévention des inondations</b>				
<b>Action 2.1. Préserver et restaurer les zones humides et zones d'expansion de crue</b>	Etude de restauration de zones d'expansion de crue / zones humides	FRHR149	Grand Morin, secteur Meilleray, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher	150 000,00 €
<b>Sous totaux :</b>				<b>150 000,00 €</b>
<b>Action 2.3. La mise en œuvre du programme de prévention des ruissellements et d'érosion des sols qui découle de l'étude de ruissellement menée sur les deux Morin</b>	Etude complémentaire sur le ruissellement et l'érosion du sol sur 3 bassins versant pilotes	3 sous-bassins versants	3 sous-bassin versant sur le bassin du Grand Morin selon les résultats de l'étude globale de ruissellement sur les deux Morin	120 000,00 €
<b>Sous totaux :</b>				<b>120 000,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL ENJEU 2</b>				<b>270 000,00 €</b>
<b>Enjeu 3. Sensibiliser et informer</b>				
<b>Action 3.1. Sensibiliser et informer lors de journée thématique (journée des élus, articles de sensibilisation sur la thématique RCE, RHZ, crue, inondation, etc.)</b>	Créer une rubrique concernant l'EPAGE du Grand Morin sur le site internet du SMAGE des deux Morin	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents	2 000,00 €
	Elaborer un plan de communication pour le monde agricole : Réunion de travail, plaquettes d'informations sur les différentes thématiques (Ripisylve, RCE, RZH, crue, etc.) et valorisation	FRHR149 FRHR151	Bassin versant de l'Aubetin et du Grand Morin amont	7 500,00 €
	Elaborer un plan de communication pour les élus, riverains et usagers de la rivière : Journée de sensibilisation, plaquettes d'informations sur les différentes thématiques (Ripisylve, RCE,	Ensemble des masses d'eau	Bassin versant du Grand Morin et ses affluents	12 500,00 €
<b>Sous totaux :</b>				<b>22 000,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL ENJEU 3</b>				<b>22 000,00 €</b>
<b>TOTAUX :</b>				<b>1 445 170,00 €</b>



## 4.2 Restauration de la continuité écologique

### 4.2.1 Etude des 6 ouvrages sur le Grand Morin Amont

#### • Contexte :

En 2017, le syndicat Grand Morin Amont a lancé une étude sur six ouvrages classés en liste 2. Ces ouvrages ont été choisis par opportunité. En effet, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ont recensé les propriétaires d'ouvrages favorables à leur suppression totale. C'est le bureau d'étude SEGI qui a été retenu pour réaliser cette étude. La phase diagnostic sur le terrain a été faite en 2018.

#### • Localisation :

Les ouvrages concernés sont :

- l'ouvrage de Court à Meilleray (ROE 29858),
- les ouvrages Janvier et Grenouille à La Ferté-Gaucher (ROE 29794 et ROE 29790),
- l'ouvrage Crèvecœur à Jouy-sur-Morin (ROE 29667 et ROE 57360),
- les ouvrages Nevers et Fontaine à Saint-Rémy-la-Vanne (ROE 80769),

Seul le scénario de suppression d'ouvrage accompagné d'aménagement pour restaurer la morphologie du cours d'eau a été étudié.

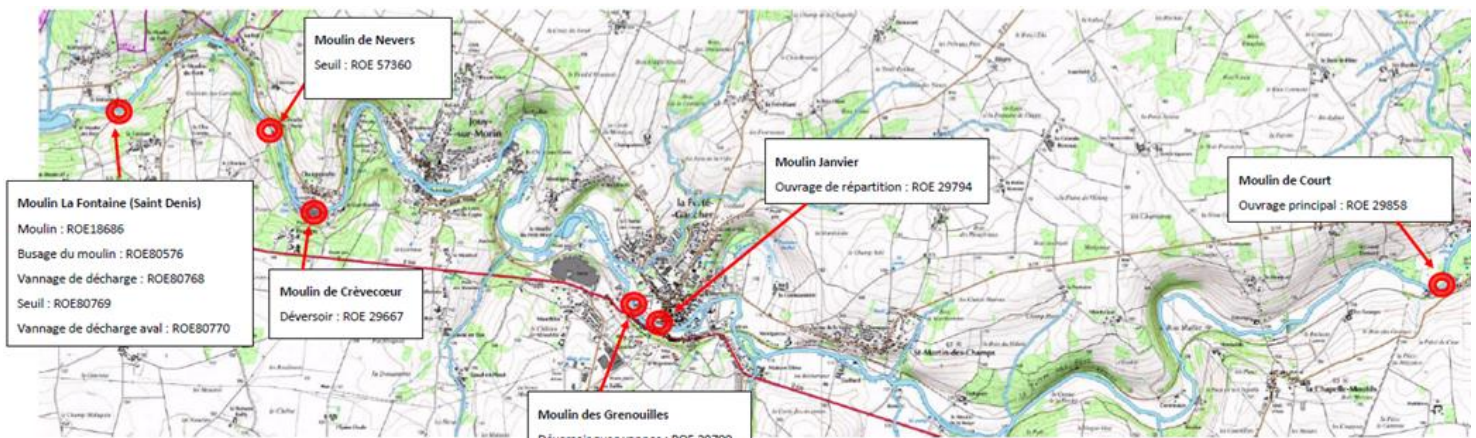


Figure 9 : Carte des ouvrages concernés par l'étude de restauration de la continuité écologique en cours – Source : SIVHM

- **Financier :** L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance cette étude à hauteur de 100%. Le coût total de l'étude est de 197 964€ TTC.

#### • Actions réalisées :

##### **Suivi des différentes phases réalisées par le bureau d'étude**

L'ensemble des comités de pilotage ont été réalisés jusqu'à la phase PROJET mais l'ensemble des phases ne sont pas encore validées car les rapports ne sont pas finalisés. Une réunion a eu lieu en novembre 2020 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, SEGI et le SMAGE 2 Morin afin de faire un point sur l'état d'avancement de l'étude et sur ce qu'il reste à faire.

À ce jour, voici ci-dessous le coût des travaux globaux (suppression d'ouvrage et restauration de morphologie au niveau des anciens remous) de chaque site (les coûts devraient être légèrement modifiés dans la version finale qui sera transmise en 2021).

Tableau 4 : Récapitulatif des coûts prévisionnels des travaux par ouvrage

Bassin versant	Cours d'eau	Commune	Nom d'ouvrage	ROE	Coût estimatif des travaux TTC
Grand Morin (UH MORIN)	Grand Morin (FRHR149)	Meilleray	Moulin de Court	ROE 29858	230 551,20 €
		La Ferté-Gaucher	Moulin Janvier	ROE 29794	36 564,00€
			Moulin Grenouille	ROE 29790	50 265,60 €
		Jouy-sur-Morin	Moulin Crèvecœur	ROE 29667	89 217,74 €
		Saint-Rémy-la-Vanne	Moulin Nevers	ROE 57360	26 532,00 €
			Moulin de la Fontaine	ROE 18686	238 260,00 €

**Remarques :**

Concernant les ouvrages de Crèvecœur et Fontaine, le bureau d'étude n'a pas pu finaliser la phase PROJET car les propriétaires sont injoignables.

Le syndicat aimerait pouvoir réaliser pour les autres ouvrages :

- la tranche 1 : suppression des ouvrages en 2021,
- la tranche 2 : restauration de la morphologie du cours d'eau au niveau des anciens remous en 2022.

**4.2.2 Emergence d'une nouvelle étude de restauration de la continuité écologique**

• **Contexte :**

En 2019, plusieurs propriétaires d'ouvrages, dont des communes, ont sollicité l'ancien syndicat du Grand Morin Amont pour réparer soit leurs vannes, soit leurs seuils dégradés. Ces ouvrages étant classés en liste 2, il faut restaurer la continuité écologique en parallèle pour pouvoir les réparer.

En 2020, suite à prise de compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin, de nouveaux propriétaires d'ouvrage ont sollicité l'équipe technique du SMAGE 2 Morin.

Ainsi, comme prévu dans le Contrat Territorial Eau et Climat, le syndicat souhaite lancer une nouvelle étude de restauration de la continuité écologique. Plusieurs scénarios seront étudiés dont obligatoirement un scénario d'effacement de l'ouvrage. Les opportunités étant multiples, il sera nécessaire d'organiser une réunion avec les différents partenaires techniques et financiers afin de définir un ordre de priorité sur les ouvrages à étudier (voir tableau ci-dessous).

- **Localisation :** Bassin versant du Grand Morin (voir carte ci-dessous).

## Carte de restauration de la continuité écologique 2020 - SMAGE 2 MORIN

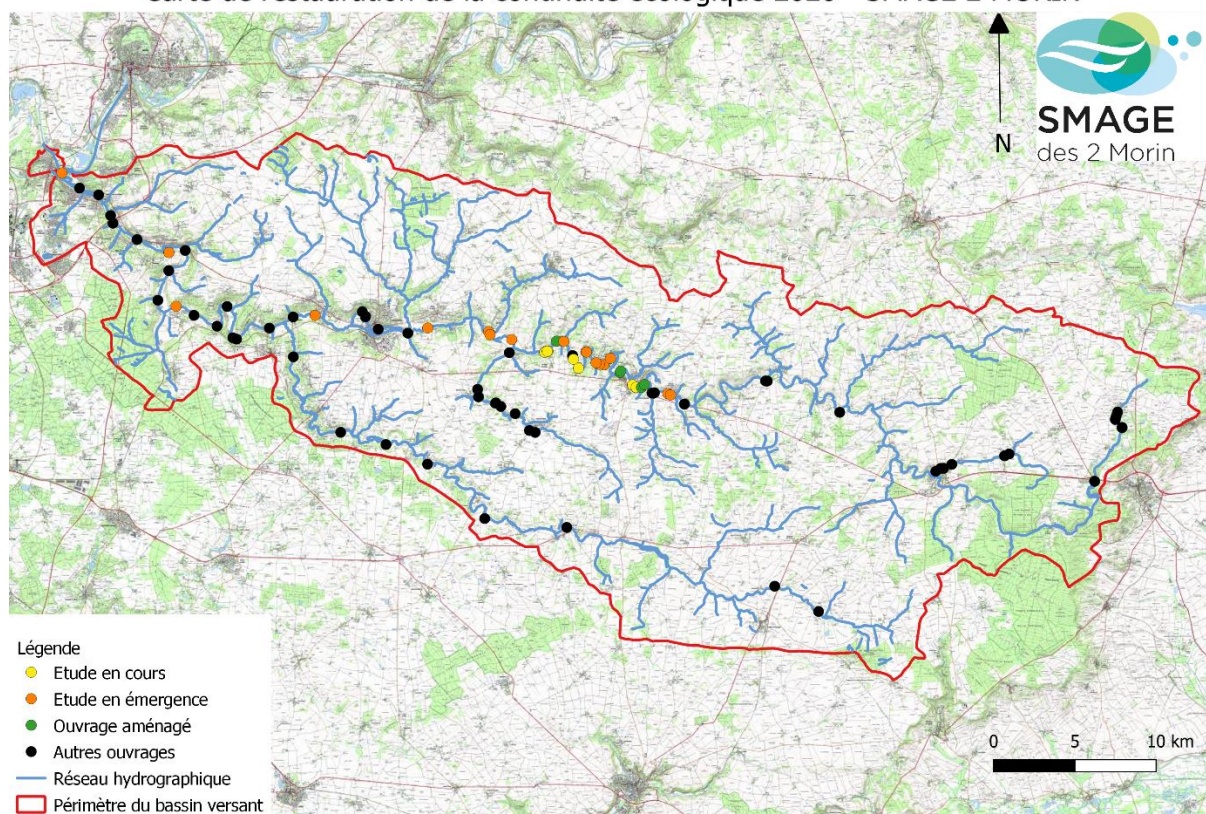


Figure 10 : Carte concernant les études de restauration de la continuité écologique – Source : SMAGE 2 MORIN

- **Financier :** L'ensemble des ouvrages cités ci-dessus (excepté le complexe d'ouvrages des Marais à Jouy-sur-Morin) sont dans le CTEC Grand Morin et ses affluents. Cette étude sera donc financée à hauteur de 90% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- **Actions réalisées :**

Pour faire émerger cette étude, l'équipe du SMAGE 2 Morin a participé à différentes visites de terrain et rédigé leur compte-rendu.

Tableau 5 : Bilan des actions réalisées pour l'émergence d'une nouvelle étude de RCE en 2020

Bassin versant	Cours d'eau	Commune	Nom d'ouvrage	ROE	Actions réalisées
Grand Morin (UH MORINS)	Grand Morin (FRHR149)	Jouy-sur-Morin (77)	Les Marais	ROE 29675 ROE 57771 ROE 57772	Réunion d'émergence / Visite de terrain (x1)
		Esbly (77)	Porte à bateaux	ROE 18499	Réunion d'émergence / Visite de terrain (x1)
	Grand Morin (FRHR150)	Voulangis / Crécy-la-Chapelle (77)	Faubourg (Saint-Martin)	ROE 18429	Emergence de projet / Visite de terrain (x1)
		Mouroux (77)	Clapet	ROE 29599	Réunion d'émergence (x1) Visite de terrain (x1) Compte-rendu (x1)

### 4.2.3 Clapet de Mouroux

- **Contexte :**

Depuis 2016, le clapet de Mouroux est bloqué en position fermée suite à une défaillance de son mécanisme. La chute de l'ouvrage représente 1,90 m, la continuité écologique est totalement rompue. De plus, le risque d'inondation est davantage important en période de hautes eaux puisque le niveau d'eau du Grand Morin reste conséquent mais de façon artificielle.

Pour y remédier, l'ancien syndicat du Grand Morin Aval s'est engagé avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie à rétablir le mécanisme du clapet pour qu'il soit de nouveau manœuvrable et ainsi, diminuer la hauteur d'eau en période de hautes eaux pour limiter les inondations et rendre l'ouvrage plus franchissable.

Le SMAGE 2 Morin en reprenant la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin le 1er janvier 2020 s'est engagé à reprendre les actions des anciens syndicats de rivière. L'équipe technique de la cellule rivière a donc repris ce projet pour le terminer. C'est le bureau d'étude SEGI qui a été sélectionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre.

### • Localisation

L'ouvrage se situe sur la commune de Mouroux (voir carte ci-dessous) :

Carte de localisation du clapet de Mouroux - SMAGE 2 MORIN

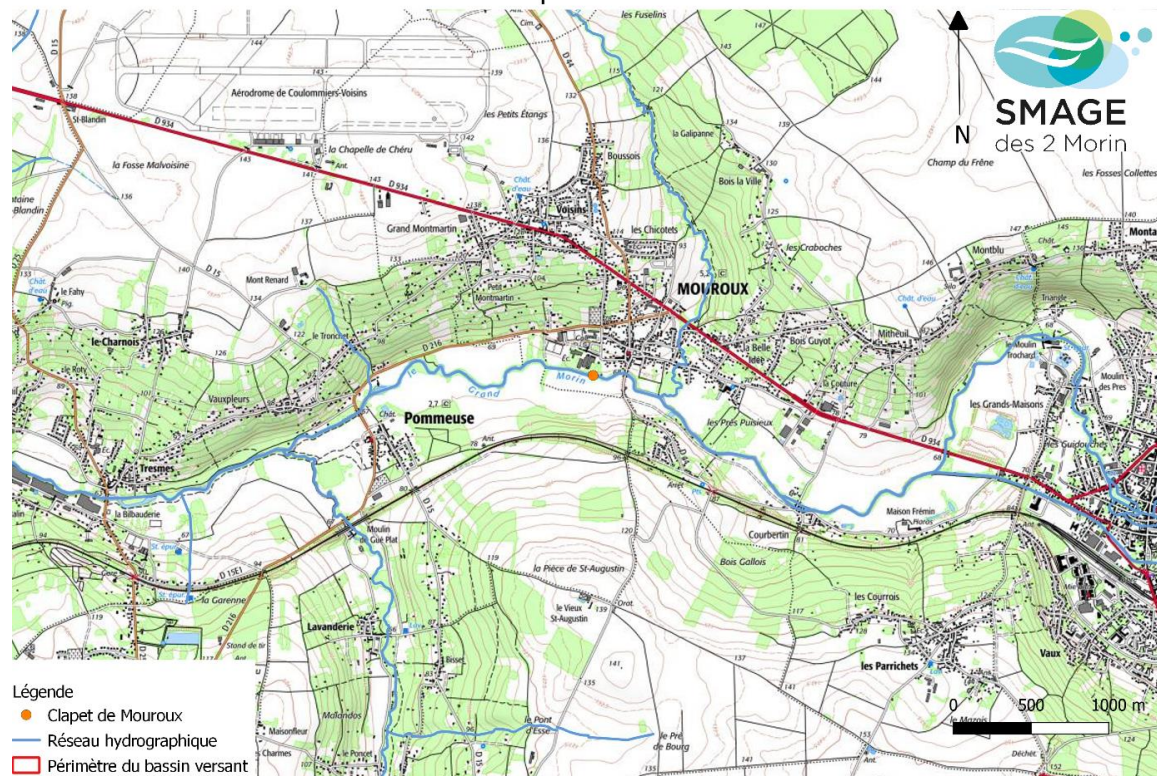


Figure 8 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN



Figure 9 : Photographie du clapet et du déversoir de Mouroux

### • Financement

Lorsque le projet a émergé, le syndicat du Grand Morin Aval et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie se sont engagés à financer chacun 50% du montant de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux).

### • Actions réalisées

L'équipe technique de la cellule rivière a :

- Fait des demandes de devis pour la maîtrise d'œuvre,
- Analysé les offres pour choisir le maître d'œuvre,
- Vérifié la propriété de l'ouvrage,
- Réalisé un porter à connaissance auprès de la DDT,
- Pris contact avec les acteurs locaux concernés par le projet,
- Organisé 4 réunions et a rédigé les comptes-rendus,
- Suivi la maîtrise d'œuvre et les travaux.

**Remarques :**

Les pièces en défaillances ont été changées. Pour clôturer le projet, l'entreprise doit :

- Faire les tests de manœuvre sur l'ouvrage,
- Former les personnes chargées de manœuvrer l'ouvrage.

En parallèle, un projet global et ambitieux est en cours d'émergence dont les objectifs seront de :

- Limiter les inondations de manières pérennes en restaurant des zones d'expansion de crue,
- Atteindre le bon état du Grand Morin en restaurant la continuité écologique et son hydromorphologie afin qu'il retrouve un fonctionnement naturel,
- Se concerter avec les différents acteurs locaux pour favoriser le développement du territoire.

Plusieurs années seront nécessaires pour réaliser les travaux de ce projet.

### **4.3 Restauration de zones humides**

#### **4.3.1 Emergence de projet de restauration de zones humides**

- **Contexte :**

Lors de différentes prospections de terrain notamment pour l'entretien de ripisylve et de désembâclement, l'équipe technique de la cellule rivière a repéré plusieurs zones qui pourraient potentiellement être restaurées en zone humide / zone d'expansion de crue.

En effet, il a été observé que le Grand Morin sur les différents secteurs est aussi très dégradé :

- Sur-élargissement du lit mineur,
- Substrat quasi-absent,
- Incision du lit mineur,
- Artificialisation des berges (présence de merlons),
- Homogénéisation des habitats pour les espèces.

Cette dégradation semble notamment due à d'anciens travaux hydrauliques. L'incision du lit mineur et la présence de merlons en bordure de berge limitent la continuité latérale ainsi que les zones d'expansions de crue du cours d'eau et favorisent donc l'assèchement de zones humides.

D'ailleurs, certains secteurs tels que La Ferté-Gaucher et Mouroux sont définis comme secteur à enjeu prioritaire dans l'étude zone humide du SAGE 2 Morin menée en 2014. Enfin, une majorité des parcelles sur les secteurs repérés appartiennent à des collectivités territoriales (en grande partie aux communes).

Ainsi, au vu des opportunités, le syndicat souhaiterait lancer une étude dans une optique de reconquête de zones humides / zone d'expansion de crue pour limiter les inondations à l'aval du bassin versant.

- **Localisation :** Les différents secteurs à étudier se situent sur les communes figurant sur la carte ci-dessous :

Carte de restauration de zone humide 2020 - SMAGE 2 MORIN

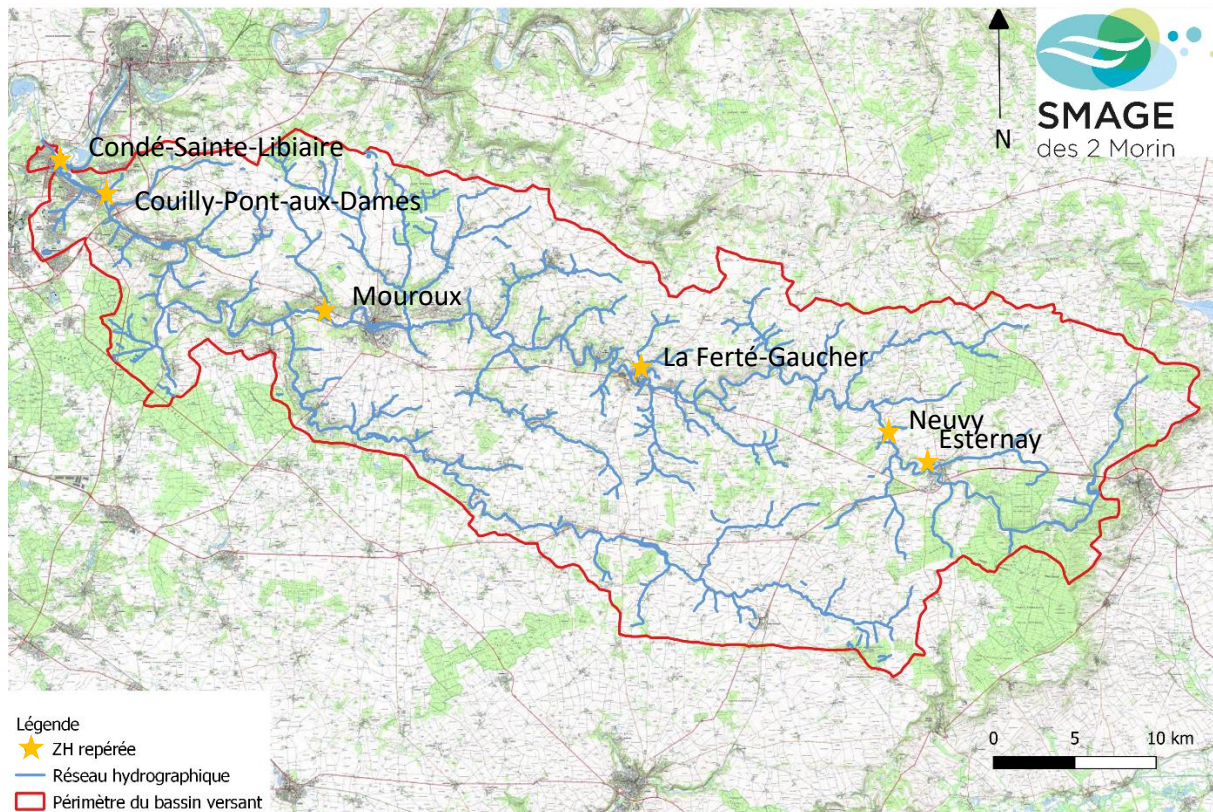


Figure 10 : Carte des potentielles zones humides à restaurer

- **Financier :**

Ce projet est en émergence, les financeurs n'ont pas été identifiés pour le moment. Néanmoins, la reconquête des zones humides / zones d'expansion de crue faisant partie des opérations prioritaires de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le syndicat compte sur son accompagnement sur ce projet à hauteur de 80%, notamment pour le secteur de La Ferté-Gaucher qui est prévu dans le Contrat Territorial Eau et Climat du Grand Morin et de ses affluents.

- **Actions réalisées**

Seulement une visite de terrain a été réalisée ainsi que des recherches bibliographiques. En 2021, il faudra lancer l'étude et rédiger les pièces du marché afin de sélectionner un bureau d'étude.

**Remarques :**

Les émergences de projets de restauration de zones humides n'ont pas pu être traitées en 2020 par manque de temps et de moyen humain.

Au vu du nombre de nouveaux secteurs pouvant rentrer dans le cadre d'une étude de restauration de zone humide, il semble nécessaire d'organiser une réunion avec les différents partenaires techniques et financiers afin de définir des secteurs prioritaires avant de lancer cette étude.

#### 4.4 Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau

##### 4.4.1 Problématiques d'érosion de berge

- **Contexte :**

L'équipe technique du SMAGE 2 Morin a été sollicitée à plusieurs reprises par des riverains ou élus pour des problématiques d'érosion de berges sur l'ensemble du territoire.

L'érosion de berges est un phénomène naturel nécessaire pour le bon fonctionnement d'un cours d'eau. Cependant, elle peut être amplifiée à cause de phénomènes anthropiques : anciens travaux hydrauliques (curage, rectification du tracé, etc.), présence d'ouvrage transversaux limitant le transport des sédiments, etc.

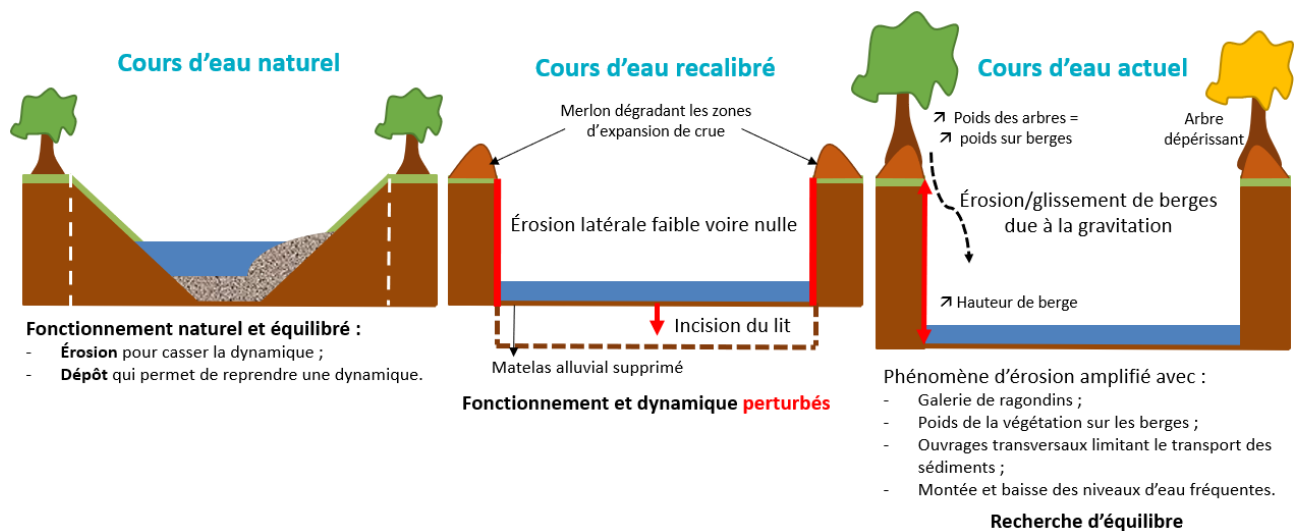


Figure 11 : Schéma explicatif du phénomène d'érosion

Pour limiter l'érosion excessive, il existe plusieurs solutions d'aménagement :

- Recharge de substrat pour que le cours d'eau ait de nouveau (ou plus) de matériaux à transporter, pour limiter l'incision du lit mineur et diminuer la hauteur de berge et qu'il retrouve une dynamique équilibrée,
- Le talutage de berge en pente douce pour limiter la présence de ragondin et limiter l'affaissement des berges,
- La réalisation d'aménagement en technique végétale : piège à sédiment, peignes, tressages de branches vivantes, etc.

**Remarques :**

ATTENTION ! Le maintien de berges par enrochement n'est pas une solution pérenne. En effet, si ce type d'aménagement semble fonctionner sur le secteur concerné, il ne solutionne pas la source du problème. La dynamique du cours d'eau n'est donc toujours pas rééquilibrée et le problème est alors déplacé sur un autre secteur, voire amplifié.

C'est d'ailleurs pour cela que l'enrochement et l'artificialisation des berges est interdit dans le règlement du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux des deux Morin à l'article 4 : Protéger les berges.

Néanmoins, lorsque l'emprise pour la réalisation de travaux est trop faible (exemple bordure de voiries ou d'habitations), c'est parfois la seule solution possible. A chaque contexte sa solution !

Sur les cours d'eau de domaine privé, chaque propriétaire a des droits et des devoirs vis-à-vis du cours d'eau qui longe sa parcelle. Un de ses principaux devoirs est d'entretenir les berges.

L'équipe technique du service rivière a donc rappelé à chaque visite de terrain :

- Cette obligation d'entretien aux propriétaires riverains,
- Que ses missions sont de travailler sur des projets à échelle de bassin versant et non ponctuels,
- Des exemples de techniques d'aménagement ont été transmis.

• **Localisation :**

Les érosions ont été signalées sur les communes de Bouchy-Saint-Genest, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommiers, Esbly, Guérard, Saint-Siméon (voir carte ci-dessous).

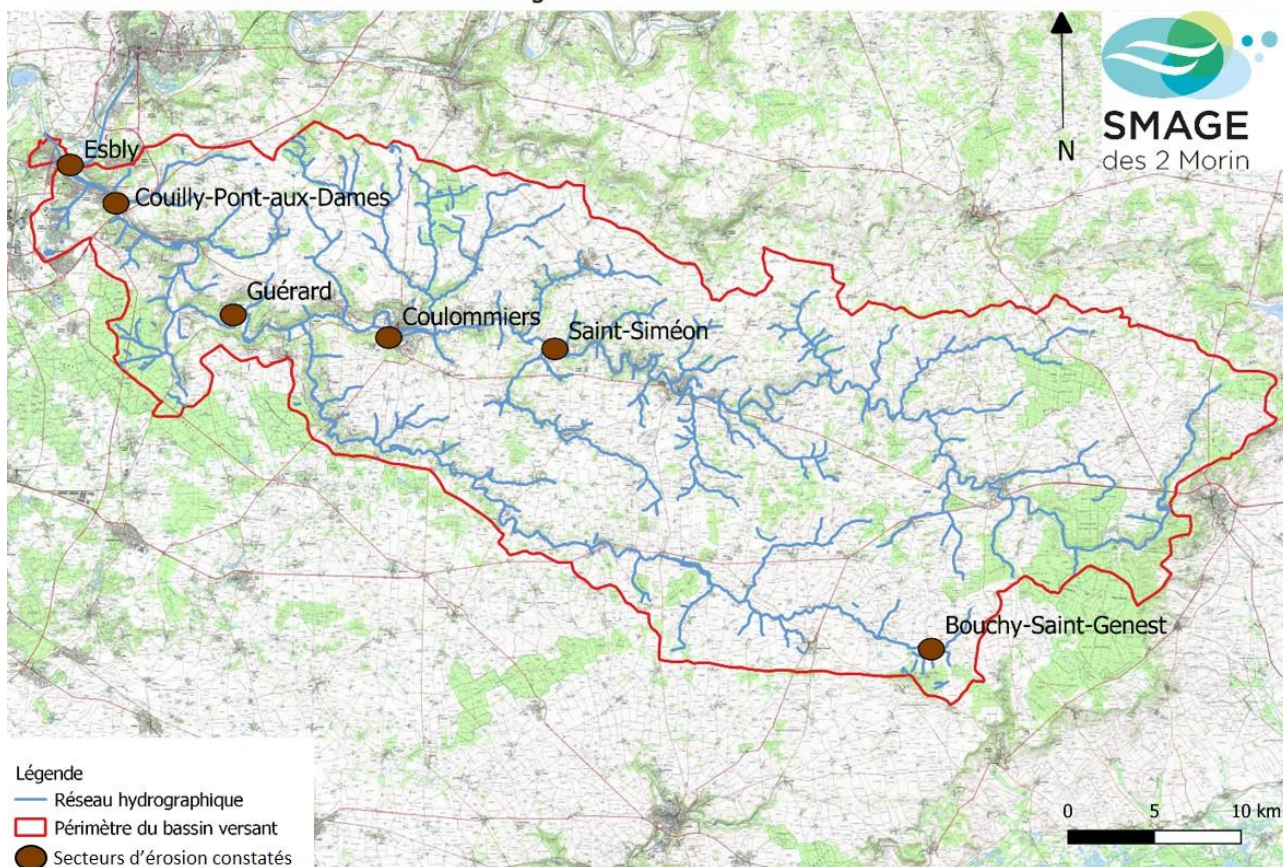


Figure 12 : Carte des secteurs d'érosion constatés

• **Financement :**

Le syndicat n'a pas prévu de projet sur cette thématique pour le moment étant donné qu'il s'agit de points ponctuels. A ce jour, c'est aux propriétaires riverains de financer de potentiels études ou travaux sur cette thématique s'ils sont concernés.

De plus, les habituels financeurs (notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) ne souhaitent pas participer financièrement concernant cette thématique. En effet, cela ne fait pas partie de leur priorité dans leur programme d'action et de subvention.

• **Actions réalisées :**

L'équipe technique de la cellule a réalisé les actions suivantes (voir tableau ci-dessous) :

Tableau 6 : Actions sur les problématiques d'érosion des berges en 2020

Année	Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Actions réalisées
2020	Aubetin	Aubetin	CCSOM	Bouchy-Saint-Genest	1 visite de terrain 1 compte-rendu
			CC2M	Saint-Siméon	1 appel téléphonique
	Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Coulommiers	2 visites de terrain plusieurs appel téléphonique et réponses d'e-mail
				Guérard	1 visite de terrain
				Couilly-Pont-aux-Dames	1 visite de terrain plusieurs réponses d'e-mail
				CAVEA	Esbly
<b>TOTAL</b>	<b>2 BV</b>	<b>2 cours d'eau</b>	<b>4 intercommunalités</b>	<b>6 communes</b>	<b>6 visites de terrain</b> <b>1 compte-rendu</b> <b>plusieurs appels téléphoniques</b> <b>plusieurs réponses d'e-mail</b>



#### 4.4.2 Etude sur les affluents du Grand Morin

- **Contexte :**

Le syndicat du Grand Morin Amont avait prévu de réaliser une étude sur ses principaux affluents. L'équipe technique de la cellule rivière a donc repris ce projet.

Les affluents prioritaires à étudier ont été redéfini, en incluant certains affluents du Grand Morin aval et retirant certains affluents du Grand Morin amont.

- **Localisation :** Les différents affluents définis pour le diagnostic sont les suivants :

Tableau 7 : Cours d'eau prévus d'être diagnostiqués - 2020

Bassin versant	Code Hydrographique	Nom du cours d'eau	km	Commune
Grand Morin (UH MORINS)	F6534000	Ru de Chambrun	7	La Ferté-Gaucher / Saint-Martin-des-Champs
	F6533000	Ru de Saint-Mars	6,9	Saint-Mars-Vieux-Maison / Lescherolles / La Ferté-Gaucher
	F6583500	Ru de la Fosse aux coqs	9,5	Maisoncelles-en-Brie / Crécy-la-Chapelle
	F6583550	Ru de Vaudessart	5,5	Crécy-la-Chapelle
	F6585000	Ru du Mesnil	9,4	Vaucourtois / Boutigny / Coulommes / Quincy-Voisins / Bouleurs / Couilly-pont-aux dames
	F6586000	Ru du Lochy	4,4	Magny-le-Hongre / Saint-Germain-sur-Morin / Montry
<b>TOTAL</b>		<b>6 cours d'eau</b>	<b>42,7</b>	<b>15 communes</b>

- **Financeur :** Il est prévu de réaliser le diagnostic en régie. Il n'y a donc pas de financeur pour ce projet.

- **Actions réalisées :**

L'équipe technique de la cellule rivière a défini le protocole à mettre en place pour réaliser le diagnostic, notamment en définissant l'ensemble des facteurs à prendre en compte et en préparant les informations à rentrer dans le Système d'Information Géographique (SIG).

#### 4.4.3 Emergence de projet de restauration de l'hydromorphologie du Vannetin à Choisy-en-Brie

- **Contexte :**

Des habitants de Choisy-en-Brie ont rencontré des problématiques de ruissellement en mai 2020. Le ruissellement a engendré une érosion de berge massive du Vannetin. Par ailleurs, ce dernier a été modifié sur ce secteur : berges abruptes et hautes, sur-élargissement du lit mineur, manque de substrat.

Etant situé sur un site Natura 2000, les propriétaires peuvent pallier à ces différents problèmes en signant un contrat Natura 2000 pour restaurer la morphologie du Vannetin tout en étant financé par l'Europe.

Les propriétaires étant intéressés par la démarche, l'animatrice Natura 2000 de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'équipe technique de la cellule rivière ont commencé à travailler sur ce projet de restauration pour accompagner les propriétaires.

- Localisation :

Le projet se situe sur la commune de Choisy-en-Brie (voir carte ci-dessous).

Carte de projet de restauration de l'hydromorphologie de cours d'eau en émergence - SMAGE 2 MORIN

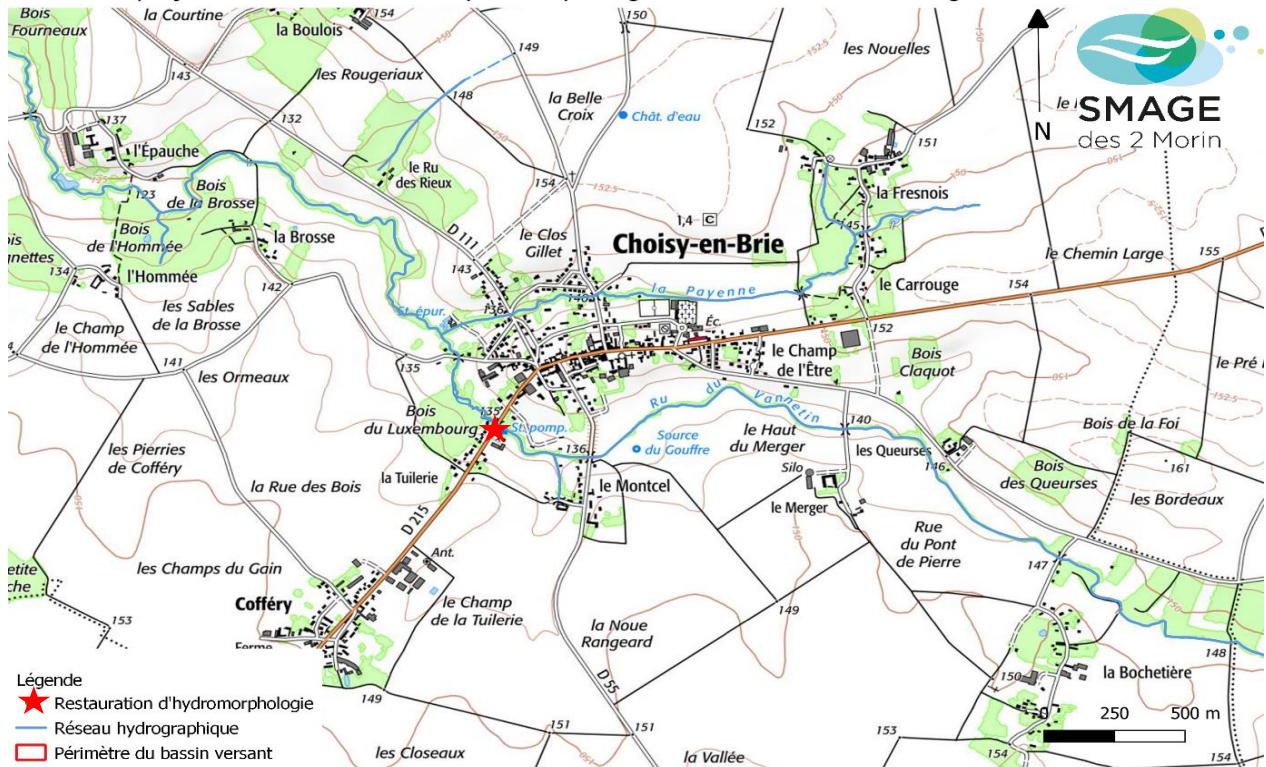


Figure 13 : Carte de la localisation du projet de restauration de la morphologie du Vannetin

- Financier :

Le projet se situe sur le site Natura 2000 du Vannetin et que les propriétaires sont maître d'ouvrage, il est prévu que les travaux soient financés à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe.

- Actions réalisées :

L'équipe technique de la cellule rivière a organisé deux réunions d'émergence avec les propriétaires et a réalisé une journée de relevé topographique avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



Figure 12 : Erosion de berge et lit mineur sur-élargi



Figure 13 : Réalisation de relevé topographique

#### 4.5 Mise en œuvre et suivi des travaux d'entretien externalisés

##### 4.5.1 Programme de désembâclement 2019 de l'ancien syndicat du Grand Morin Amont

- Contexte :

Les travaux ont démarré fin 2019 et ont dû être arrêtés temporairement car les conditions n'étaient pas optimums et l'intervention en lit mineur pendant la reproduction de la truite, espèce repère pour la 1ère catégorie piscicole, est fortement déconseillée voire interdite selon les départements. Au vu des conditions sanitaires de l'année 2020, les travaux ont repris côté Marne et ont été terminés en octobre 2020.

- **Localisation :**

Il restait 10 embâcles sur 32 à traiter, de Neuvy (51) à Villeneuve-la-Lionne (51) (voir tableau et carte ci-dessous).

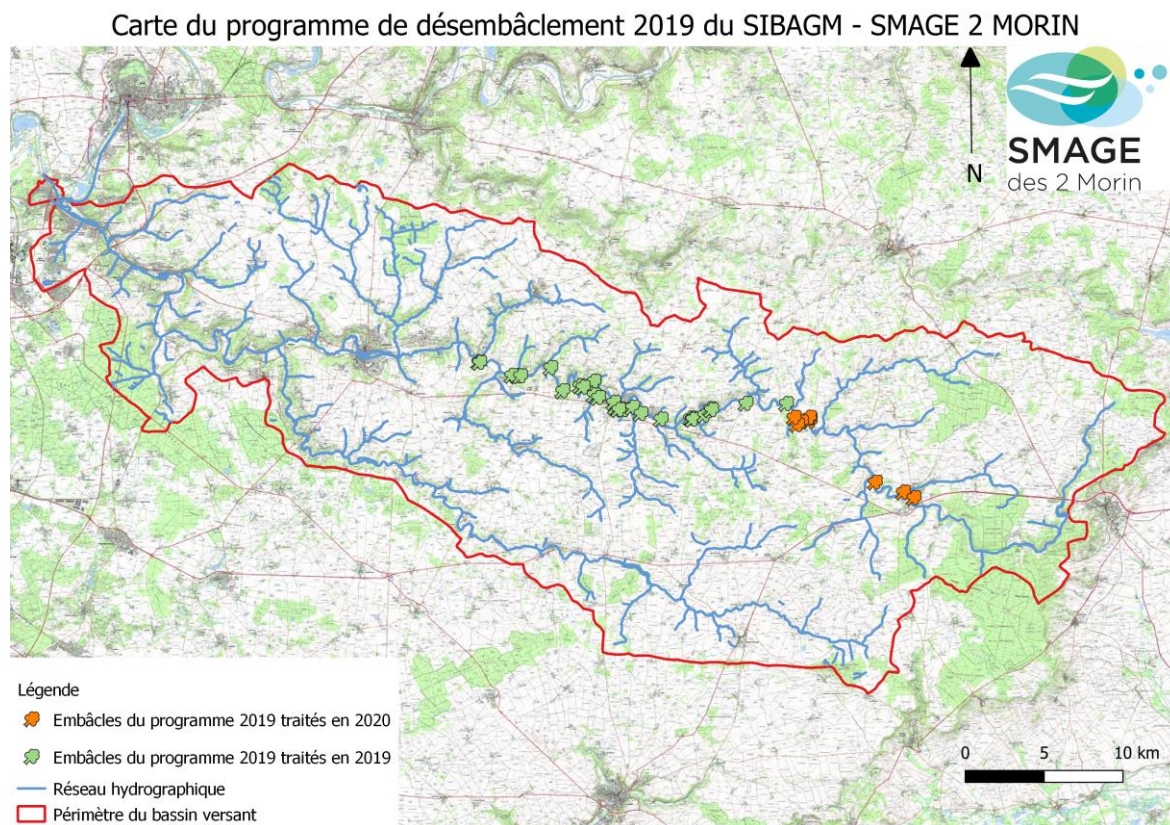


Figure 14 : Carte d'avancement du programme de désembâclement de 2019 – Source SMAGE 2 Morin

- **Financier :** L'AESN finance à 40% et les Conseils Départementaux à 30% sur leur territoire respectif.

- **Actions réalisées :**

**Suivi de chantier**

L'équipe technique de la cellule rivière a suivi l'entreprise pour s'assurer que les travaux ont bien été réalisés. Les embâcles traités sont dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Fin du programme de désembâclement de 2019 du Grand Morin amont

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Nombre d'embâcle retiré
Grand Morin	Grand Morin	CCSSOM	Esternay (51)	2
			Neuvy (51)	2
			Villeneuve-la-Lionne (51)	7
<b>1 BV</b>	<b>1 cours d'eau</b>	<b>1 intercommunalité</b>	<b>5 communes</b>	<b>11</b>

#### 4.5.2 Réalisation du programme de désembâclement 2020

- **Contexte :**

Suite aux crues en février/mars 2020, de nombreux embâcles se sont créés, notamment dans les ouvrages transversaux, pouvant aggraver le risque d'inondation. Ainsi, pour limiter les risques, le SMAGE 2 Morin a mis en place un programme de désembâclement pour l'année 2020.

Seuls les embâcles qui obstruent le bon écoulement de l'eau et/ou qui se situent à proximité des zones urbaines susceptibles d'être inondées en période de crue ont été recensés, ce qui représentait 16 embâcles dans le département de la Marne et 153 dans le département de Seine-et-Marne, soit au total 169 embâcles à retirer.

- **Localisation :**

Les embâcles ont été répertoriés sur 5 intercommunalités adhérentes au syndicat, représentant 36 communes au total (voir carte ci-dessous) :

Carte du programme de désembâclement 2020 - SMAGE 2 MORIN

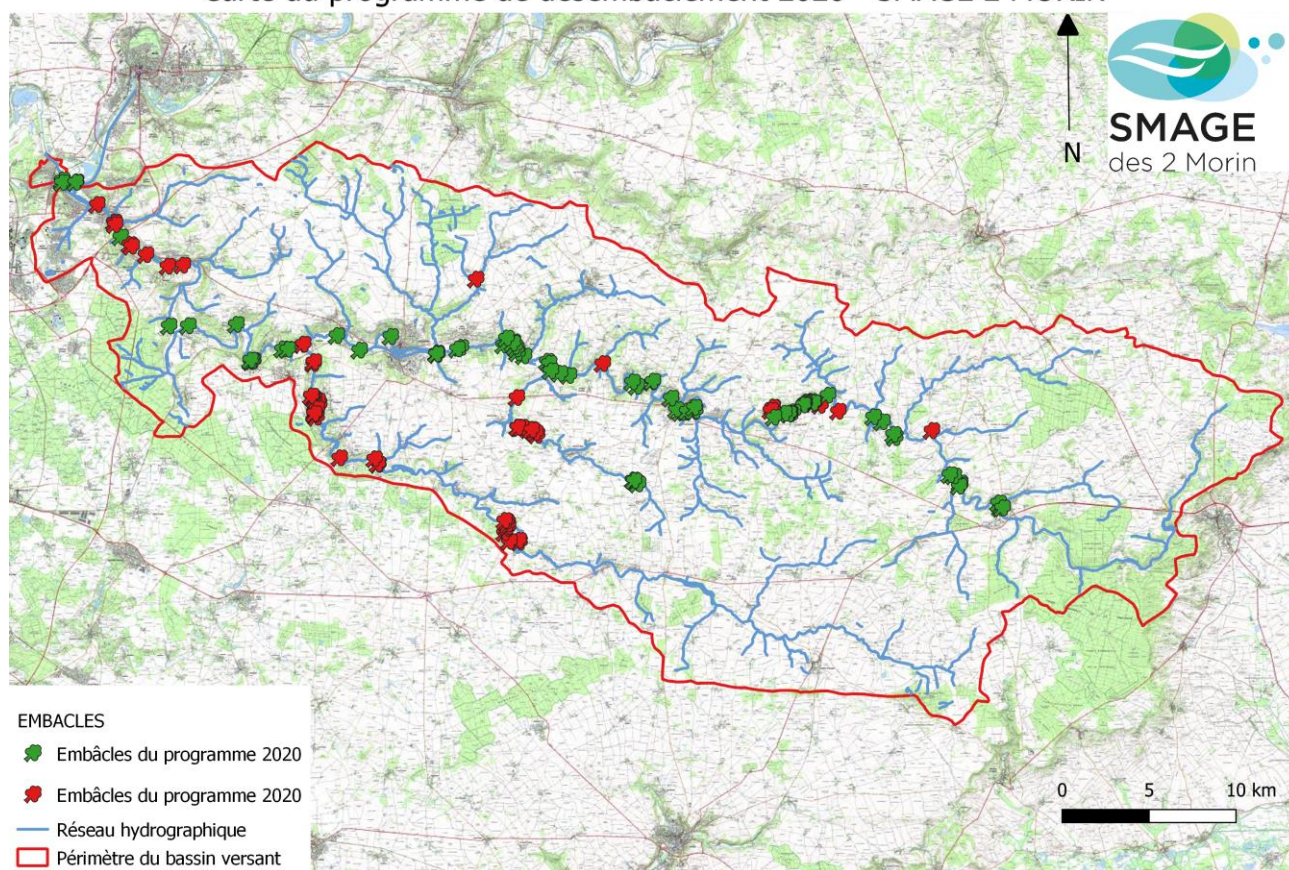


Figure 15 : Carte des embâcles recensés sur le Grand Morin en 2020 – Source SMAGE 2 Morin

- **Financier :**

Les Conseils Départementaux financent à 30% sur leur territoire respectif.

- **Actions réalisées :**

**Relevé d'embâcle**

Les embâcles ont été relevés de trois manières différentes selon les secteurs :

- Relevé pédestre de Meilleray à La Chapelle-Moutils et au niveau de l'ensemble des ouvrages transversaux,
- Témoignages d'acteurs locaux (élus de communes, habitants, association et loueur de canoë/kayak, association de pêche, etc).

La sollicitation des acteurs locaux a permis d'effectuer en parallèle un travail de sensibilisation sur le rôle des embâcles pour le fonctionnement des cours d'eau (réserve alimentaire et participation à la diversification des habitats pour la faune piscicole, frein hydraulique naturel en amont des habitations pour limiter les inondations, etc.).

Le recensement détaillé des embâcles est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Programme de désembâclement 2020 Grand Morin

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Nombre d'embâcle retiré	Nombre d'embâcle à retirer	Nombre d'embâcle à surveiller	Remarque	
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Boissy-le-Chatel (77)	1	0	0		
			Chailly-en-Brie (77)	1	0	0		
			Chauffry (77)	6	0	5		
			Condé-Sainte-Libiaire (77)	2	0	0		
			Couilly-Pont-aux-Dames (77)	2	0	0		
			Coulommiers (77)	4	0	0		
			Crécy-la-Chapelle (77)	1	0	0		
			Dammartin-sur-Tigeau (77)	1	0	0		
			Guérard (77)	3	0	0		
			La Celle-sur-Morin (77)	5	0	0		
			Mouroux (77)	2	0	1		
			Pommeuse (77)	3	0	0		
			Tigeaux (77)	2	0	0		
			Villers-sur-Morin (77)	3	0	0		
			Voulangis (77)	1	0	0		
		CAVEA	Esbly (77)	3	0	0		
			Montry (77)	1	0	0		
			Saint-Germain-sur-Morin (77)	3	0	0		
		CC2M	Jouy-sur-Morin (77)	4	0	4		
			La Ferté-Gaucher (77)	9	0	0		
			La Chapelle-Moutils (77)	19	0	17		
			Meilleray (77)	2	0	6		
			Saint-Rémy-la-Vanne (77)	2	0	4		
			Saint-Siméon (77)	6	0	2		
		CCSSOM	Esternay (51)	5	0	1		
			Joiselle (51)	2	0	0		
			Neuvy (51)	5	0	4		
			Villeneuve-la-Lionne (51)	4	0	0		
	Vannetin	CACPB	Marolles-en-Brie (77)	0	14	1		Pas encore de DIG
			Chartronges (77)	0	7	1		
Choisy-en-Brie (77)			0	3	2			
CC2M		Saint-Léger (77)	0	4	4			
		Saint-Germain-sous-Doue (77)	0	1	2			
Affluent GM2								
Affluent GM								
Aubetin	Aubetin	CACPB	Dagny (77)	0	10	0		
			Pommeuse (77)	0	4	0		
			Saint-Augustin (77)	0	19	0		
		CCP	Beautheil-Saints (77)	0	4	0		
<b>2 BV</b>	<b>5 cours d'eau</b>	<b>5 intercommunalités</b>	<b>36 communes</b>	<b>102</b>	<b>66</b>	<b>54</b>		

### Rédaction de dossiers administratif

L'équipe technique de la cellule rivière a rédigé l'Avant-Projet Détaillé (APD) et l'ensemble des pièces du marché nécessaires afin de pouvoir solliciter des entreprises pour les appels d'offres. Ensuite, les entreprises ont été sélectionnées et les dossiers de demande de subvention ont été rédigés et envoyés auprès des Conseils Départementaux de la Seine-et-Marne et de la Marne.

### Suivi de chantier

Deux réunions de lancement des travaux sur chaque département ont été réalisées en octobre 2020 où l'ensemble des acteurs locaux, partenaires techniques et financiers ont été conviés. Une réunion de suivi de chantier a été réalisée en plus dans la Marne et deux en plus en Seine-et-Marne, ce qui représente au total **5 réunions de chantier**. L'équipe technique a rédigé les compte-rendu pour chaque réunion.

**Remarques :**

Le syndicat a retiré en plus :

- Une vingtaine d'embâcles hors programme en début d'année 2020,
  - Cinq embâcles dans le cadre des travaux d'entretien de 2019 de l'Aubetin.
- Ce qui représente une trentaine d'embâcles au total (voir tableau ci-dessus).

De plus, le syndicat n'a pas pu intervenir sur l'Aubetin et les autres affluents du Grand Morin. En effet, pour intervenir sur certains secteurs, il faut un arrêté préfectoral justifiant l'intérêt général des interventions du SMAGE 2 Morin. L'équipe technique n'ayant pas pu réaliser la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en 2020 par manque de moyen humain et de temps, le syndicat ne peut pas intervenir pour le moment.

D'autre part, sur les secteurs où l'enjeu inondation d'habitations est faible, l'entreprise n'est pas intervenue afin de respecter le cycle biologique des espèces piscicoles repères (notamment pour la Truite fario en première catégorie piscicole).

Les travaux qui n'ont pas pu être réalisés en 2020 seront repris en 2021.

Carte des embâcles traités en 2020 et à retirer hors programme - SMAGE 2 MORIN

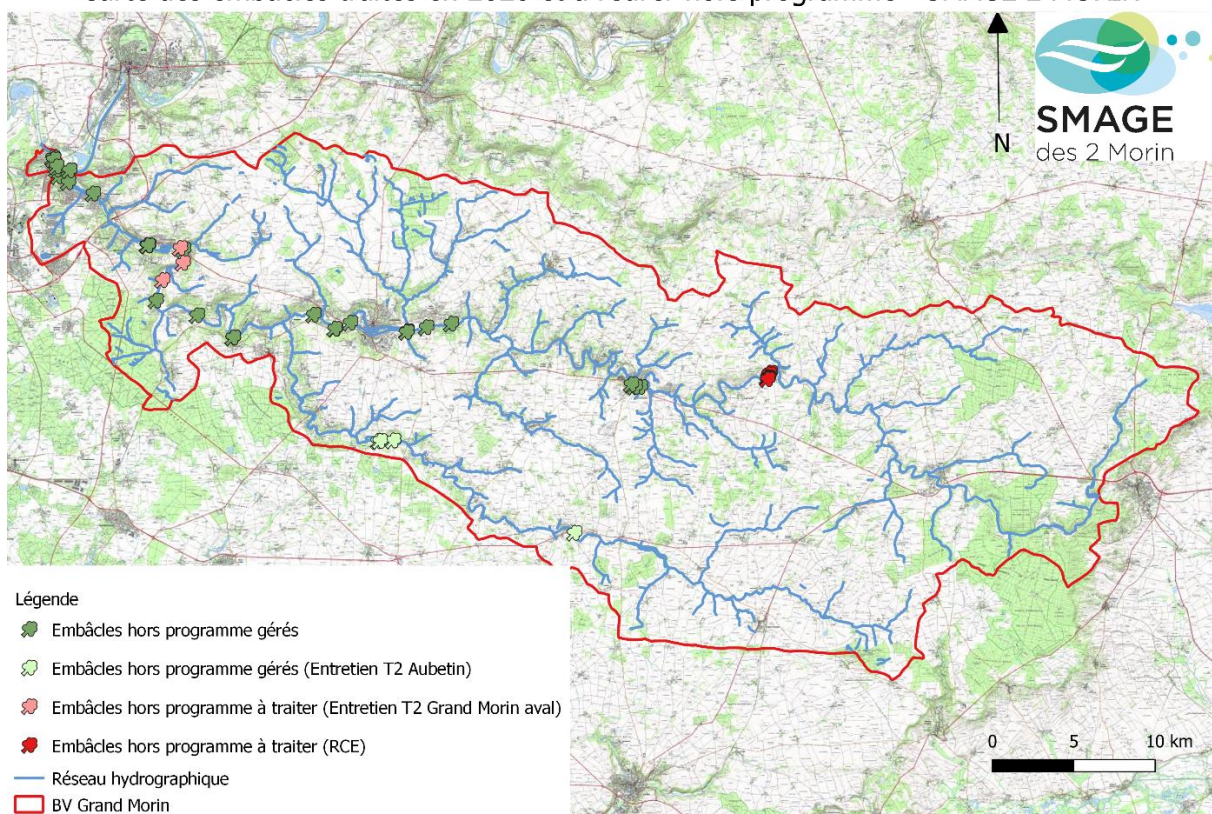


Figure 16 : Carte des embâcles traités ou à traiter hors programme de désembâclement

Tableau 10 : Autres embâcles retirés ou prévus de retirer hors programme de désembâclement

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Nombre d'embâcle retiré	Nombre d'embâcle à retirer	Nombre d'embâcle à surveiller
<b>Embâcles retirés hors programme</b>						
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Boissy-le-Chatel (77)	1	0	0
			Chauffry (77)	1	0	0
			Condé-Sainte-Libiaire (77)	3	0	0
			Couilly-Pont-aux-Dames (77)	1	0	1
			Coulommiers (77)	4	0	0
			Crécy-la-Chapelle (77)	1	0	0
			Guérard (77)	1	0	0
			Mouroux (77)	2	0	0
			Voulangis (77)	3	0	0
			La Celle-sur-Morin (77)	2	0	0
		CAVEA	Esbly (77)	6	0	0
Montry (77)	1	0	0			
<b>1 BV</b>	<b>5 cours d'eau</b>	<b>2 intercommunalités</b>	<b>12 communes</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Embâcles compris dans l'entretien de l'Aubetin 2019 (T2)</b>						
Aubetin	Aubetin	CACPB	Beauthel-Saints (77)	4	0	0
		CCP	Beton-Bazoches (77)	1	0	0
<b>1 BV</b>	<b>1 cours d'eau</b>	<b>2 intercommunalités</b>	<b>2 communes</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Embâcles compris dans l'entretien du Grand Morin 2020 (T2)</b>						
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Tigaux (77)	0	1	0
			Voulangis (77)	0	2	0
<b>1 BV</b>	<b>1 cours d'eau</b>	<b>1 intercommunalités</b>	<b>2 communes</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Embâcles compris dans les travaux de RCE au moulin de Court à Meilleray</b>						
Grand Morin	Grand Morin	CC2M	Meilleray (77)	0	5	0
		CCSSOM	Villeneuve-la-Lionne (51)	0	3	0
<b>1 BV</b>	<b>1 cours d'eau</b>	<b>2 intercommunalités</b>	<b>2 communes</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
<b>2 BV</b>	<b>2 COURS D'EAU</b>	<b>5 intercommunalités</b>	<b>17 communes</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>1</b>

#### 4.5.3 Entretien de ripisylve du Grand Morin Aval 2019

- **Contexte :**

Le SMAGE 2 Morin a également repris les programmes d'entretien de ripisylve existant et en cours sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin. L'ancien syndicat du Grand Morin Aval n'avait pas terminé son programme d'entretien de l'année 2019. L'équipe technique de la cellule rivière a donc repris ce projet.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour l'année 2019 correspond à la tranche 1 du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du Grand Morin aval. Il s'étend des ponts canaux à Esbly et Condé-Sainte-Libiaire jusqu'au pont de Villiers-sur-Morin (voir carte ci-dessous).

## Carte du programme d'entretien de 2019 du Grand Morin aval - SMAGE 2 MORIN

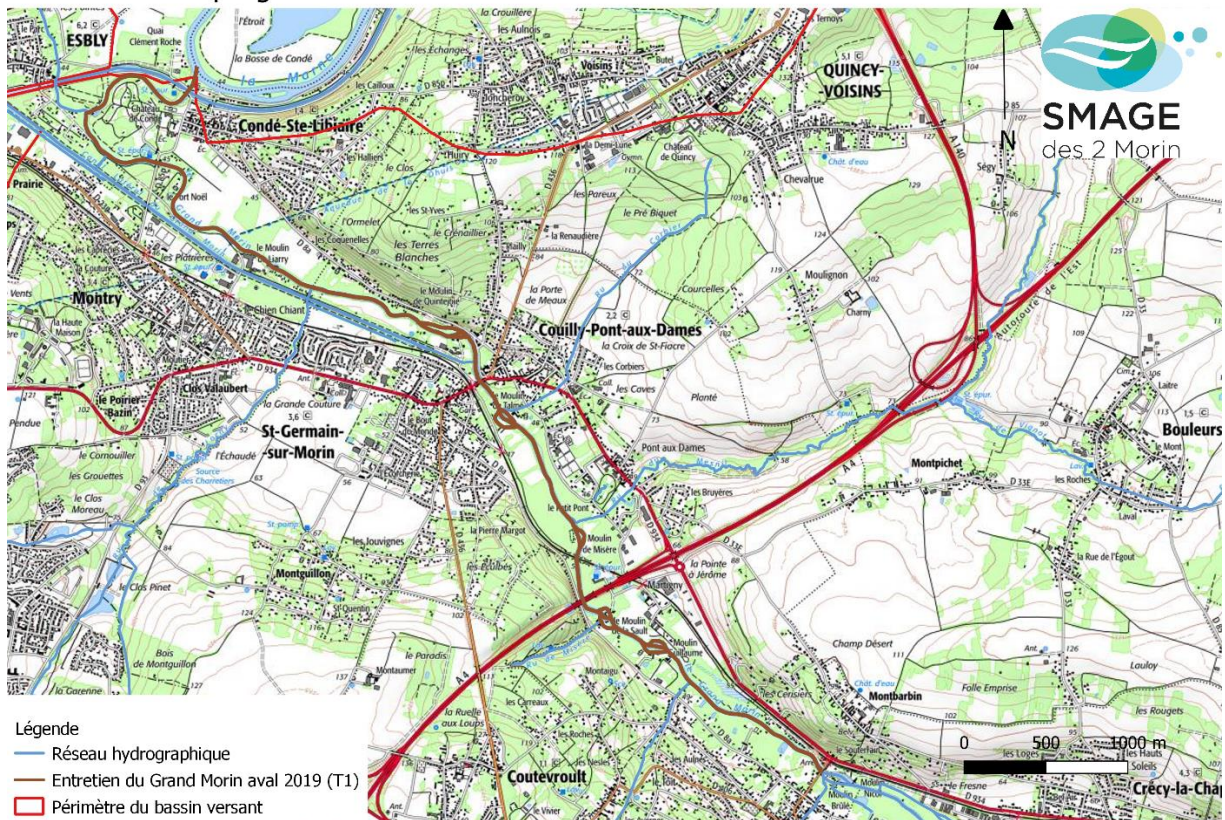


Figure 17 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2019 finalisé en 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN

- **Financier :** Le Conseil Départemental finance à hauteur de 30% cette action.

- **Actions réalisées :**

L'équipe technique de la cellule rivière a :

- Suivi la fin des travaux ;
- Participée à une réunion de chantier ;
- Fait les demandes de solde des subventions.

**Remarques :**

Deux problématiques sont survenues sur la commune de Couilly-Pont-aux-Dames. Effectivement fin 2019, l'entreprise a coupé des arbres classés en Espace Boisé Classé (EBC), dont certains été situé dans un jardin privé et sur des parcelles communales. L'entreprise a donc replanté deux Saule sp. sur le terrain privé. Le SMAGE 2 Morin a également prévu de replanter sur les parcelles communales.

### 4.5.4 Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2019

- **Contexte :**

Le SMAGE 2 Morin a également repris les programmes d'entretien de ripisylve existant et en cours sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin. L'ancien syndicat de l'Aubetin n'avait pas pu réaliser son programme d'entretien de l'année 2019. L'équipe technique de la cellule rivière a repris ce programme d'entretien.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2019 correspond aux tranches 2 des anciens Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien du syndicat de l'Aubetin amont et aval (voir tableau et carte ci-dessous).



Tableau 11 : Entretien de ripisylve - Programme d'entretien de l'Aubetin 2019 (T2)

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (mètre linéaire de berge)
Aubetin	Aubetin	CCP	Beton-Bazoches	5 600
			Courtacon	4 400
		CACPB	Beautheil-Saints	6 800
<b>1 BV</b>	<b>1 cours d'eau</b>	<b>2 intercommunalités</b>	<b>3 communes</b>	<b>16 800</b>

Carte du programme d'entretien de 2019 de l'Aubetin amont et aval - SMAGE 2 MORIN

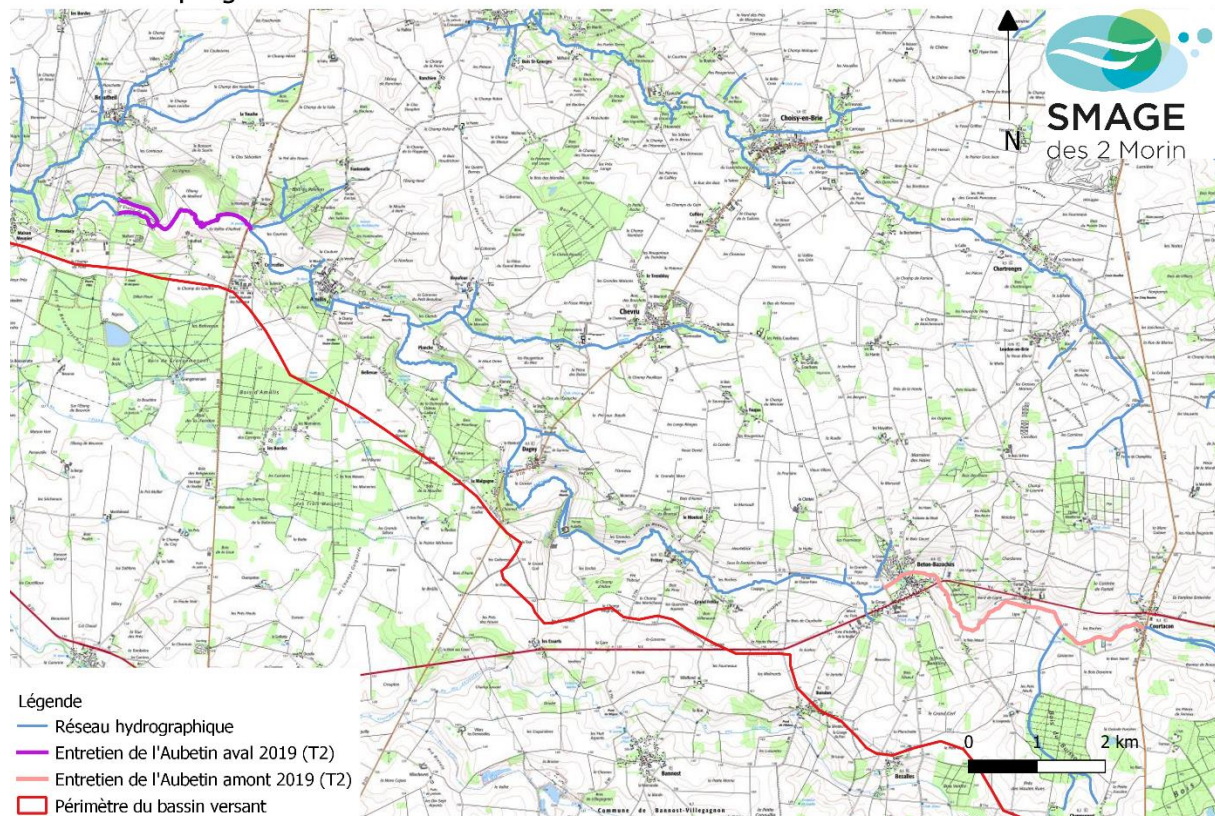


Figure 18 : Carte du programme d'entretien de l'Aubetin amont et aval – Source : SMAGE 2 Morin

- **Financier :** Le Conseil Départemental finance à hauteur de 30% cette action.

- **Actions réalisées :**

L'équipe technique de la cellule rivière a :

- Suivi la fin des travaux ;
- Participée à une réunion de chantier ;
- Fait les demandes de solde des subventions.

#### 4.5.5 Entretien de ripisylve du Grand Morin Aval 2020

- **Contexte :**

Le SMAGE 2 Morin a également repris les programmes d'entretien de ripisylve existant et en cours sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin. L'équipe technique de la cellule rivière a continué d'assurer le bon déroulement du programme d'entretien du Grand Morin Aval 2020.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2020 correspond à la tranche 2 du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du Grand Morin aval. Il s'étend du pont de Villiers-sur-Morin au pont de Dammartin-sur-Tigeaux (voir tableau et carte ci-dessous).

Tableau 12 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval (T2)

Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (mètre linéaire de berge)
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Villiers-sur-Morin	200
			Voulangis	6 000
			Crécy-la-Chapelle	6 000
			Tigeaux	5 000
			Dammartin-sur-Tigeaux	800
<b>1 BV</b>	<b>1 cours d'eau</b>	<b>1 intercommunalité</b>	<b>5 communes</b>	<b>18 000</b>

Carte du programme d'entretien de 2020 du Grand Morin aval - SMAGE 2 MORIN

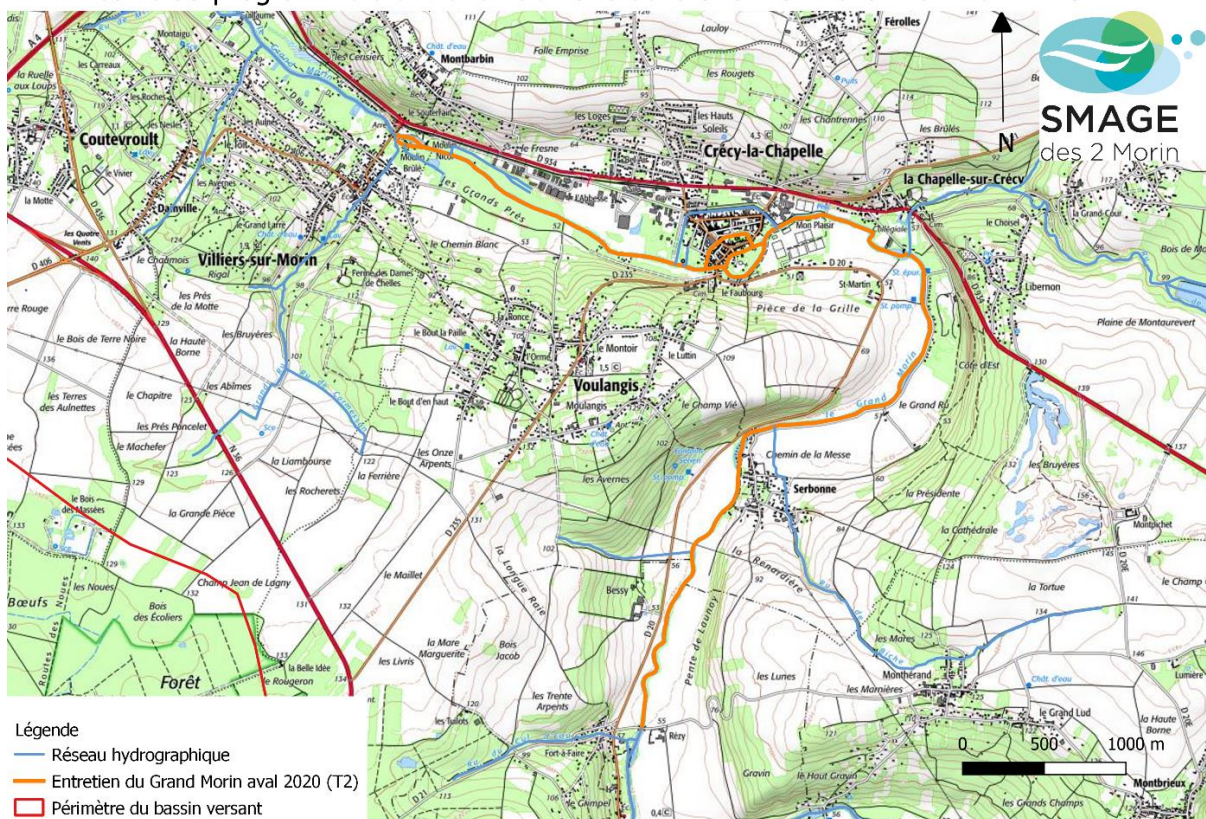


Figure 19 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2020 – Source : SMAGE 2 MORIN

• **Financier :**

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne finance à hauteur de 30%. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 14 208 €.

• **Actions réalisées :**

**Suivi de la maîtrise d'œuvre**

L'équipe technique a sollicité le Cabinet BEC pour qu'il réalise la maîtrise d'œuvre. Le SMAGE 2 Morin a ensuite sélectionné une entreprise pour réaliser les travaux, selon les conseils du bureau d'étude.

**Remarques :**

Pour les années futures, l'équipe technique demandera au bureau d'étude de relever les espèces exotiques envahissantes végétales présentes lors du diagnostic de terrain et lui demandera de prendre en photographie uniquement les sujets où il est nécessaire d'intervenir. Les interventions devront aussi être réalisées au plus tard fin novembre.

**Sensibilisation des propriétaires riverains**

Afin d'éviter les problèmes rencontrés fin 2019 avec les propriétaires riverains et de les responsabiliser davantage concernant leur devoir d'entretien des berges, l'équipe technique a recensé les coordonnées de l'ensemble des propriétaires riverains concernés par les travaux d'entretien et leur ont envoyé un courrier :

- Rappelant l'obligation d'entretien de leur berge,
- Demandant si l'entreprise peut passer sur leur terrain pour réaliser l'entretien,
- Demandant s'il souhaite conserver le bois coupé sur sa (ses) parcelles.

Tableau 13 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin

Bilan de la communication réalisée par le SMAGE dans le cadre de l'entretien (désembâclement et entretien ripisylve).	
Objectif de la lettre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel des obligations d'entretien</li> <li>• Signalement d'une intervention nécessaire</li> <li>• Obtention de l'accord relatif à l'accès sur la propriété</li> <li>• Demande de la destination souhaitée des rémanents</li> </ul>	
<b>300 courriers envoyés donnant les résultats suivants :</b>	
<b>Le propriétaire assure seul le retrait de l'embâcle ou l'entretien de la ripisylve?</b>	
oui	1%
non	49%
pas de retour	50%
<b>Le propriétaire autorise-t-il le SMAGE à intervenir sur sa parcelle ?</b>	
oui	48%
non	2%
pas de retour	50%
<b>Le propriétaire souhaite-t-il conserver les rémanents ?</b>	
oui	4%
non	46%
pas de retour	50%
<i>Beaucoup de retour favorable des propriétaires suite à cette démarche et d'informations recueillies en vue de faciliter les interventions.</i>	

#### **Suivi de chantier**

Une réunion de lancement des travaux a eu lieu en décembre 2020 où l'ensemble des acteurs locaux et partenaires techniques et financiers ont été conviés. Au vu des conditions météorologiques, l'entreprise a dû arrêter les travaux. Ils reprendront en 2021 dès que les conditions climatiques seront meilleures.

#### **4.5.6 Elaboration de la Déclaration d'Intérêt Général pour le nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Grand Morin et de ses affluents**

- **Contexte :**

Lorsque le SMAGE 2 Morin a récupéré la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin, il a récupéré les Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) des anciens syndicats de rivières.

Afin d'améliorer la gestion des cours d'eau à échelle du bassin versant, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne demande de réaliser une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec un nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin et de ses affluents. L'objectif étant d'avoir une seule Déclaration d'Intérêt Générale et un seul Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE).

- **Localisation :** La nouvelle DIG concerne l'ensemble du bassin versant du Grand Morin.
- **Financier :** La DIG est réalisée en régie par l'équipe technique du SMAGE 2 Morin, il n'y a donc pas de financement extérieur.

• **Actions réalisées :**

**Recensement de l'ensemble des propriétaires riverains**

L'équipe technique de la cellule rivière a recensé l'intégralité des propriétaires riverains des 700km de cours d'eau que constitue le bassin versant du Grand Morin dont l'Aubetin et les autres affluents.

Pour y parvenir plusieurs acteurs ont été sollicité pour accéder aux données.

**Rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général**

L'équipe technique de la cellule rivière a commencé la rédaction de la DIG fin 2020. Il est prévu qu'elle soit terminée début 2021.

Afin de bien comprendre les attentes de la DDT 77, plusieurs réunions ont eu lieu :

- Une réunion pour définir le contenu global de la DIG,
- Une réunion pour définir les informations devant être inscrites concernant le site Natura 2000 « La rivière du Vannetin ».

**Remarque :**

Habituellement, un diagnostic de cours d'eau doit être établi pour que la DDT77 puisse valider la DIG. Seulement, avec l'évolution des structures gestionnaires des cours d'eau et surtout l'évolution de leur territoire, il semble très difficile (voire impossible) de réaliser un diagnostic sur près de 700 km de cours d'eau. Il a donc été convenu avec les services de la DDT 77 une phase de transition des anciens syndicats vers le SMAGE 2 Morin afin d'être opérationnel le plus tôt possible. Cette future DIG servira de transition et le diagnostic habituel sera remplacé un porter à connaissance des projets et travaux composés de données historiques des anciens syndicats et bibliographiques.

**4.5.7 Suivis biologiques**

• **Inventaires**

Dans le cadre de suivis biologiques réalisés par l'Office Française pour la Biodiversité (OFB) dans le secteur de la Marne ou la Fédération de pêche de Seine-et-Marne, l'équipe technique de la cellule rivière a participé à ces inventaires sur le terrain (voir tableau ci-dessous).

*Tableau 14 : Nombre d'inventaire piscicole que l'équipe technique a suivi en 2020*

Cours d'eau	Intercommunalités	Commune	Type d'inventaire	Structure encadrante
Grand Morin (FRHR149)	CCSOM	Neuvy (51)	Inventaire piscicole : connaissance du milieu	Bureau d'étude DUBOST (pour l'OFB)
Vannetin (FRHR149-F6537000)	CACPB	Marolles-en-Brie (77)	Inventaire piscicole : connaissance du milieu (x1)	FDPPMA77
			ADNe : connaissance de la répartition de la Mulette épaisse (x2)	
	CC2M	Choisy-en-Brie (77)	ADNe : connaissance de la répartition de la Mulette épaisse (x1)	
			Saint-Siméon (77)	
		ADNe : connaissance de la répartition de la Mulette épaisse (x1)		

Ces actions permettent d'améliorer la connaissance de son territoire et des peuplements piscicoles sur les cours d'eau géré par le SMAGE 2 Morin. C'est également l'occasion de sensibiliser certains acteurs locaux, élus, et notamment le nouveau Président du SMAGE 2 Morin.



Figure 20 : Inventaire d'ADNe sur le Vannetin – Site Natura 2000



Figure 21 : Truitelle recensée sur le Vannetin – Site Natura 2000

## 4.6 Prévention des Inondations

### 4.6.1 Projet de maîtrise du ruissellement sur le versant du Vélorail

- **Contexte :**

Afin de limiter l'apport de matière en suspension dans le Grand Morin et de limiter les inondations au niveau d'habitations, d'un silo agricole et de l'ENS « Le Val du Haut Morin » secteur du Vélorail, des réunions ont eu lieu entre le syndicat, les partenaires techniques et financiers, les communes et intercommunalités concernées fin 2018, début 2019. Il en est ressorti qu'une étude devait être menée par le syndicat du Grand Morin Amont afin de réaliser des travaux pour limiter ces inondations. Cette étude a démarré en septembre-octobre 2019. Le bureau d'étude LIOSE a été retenu pour cette étude.

Dans la continuité des différents projets des anciens syndicats présents sur le bassin versant du Grand Morin, le SMAGE 2 Morin a repris ce projet.

- **Localisation :** Le site d'étude se situe entre la commune de Meilleray (77) et Villeneuve-la-Lionne (51) (voir figure ci-dessous) :

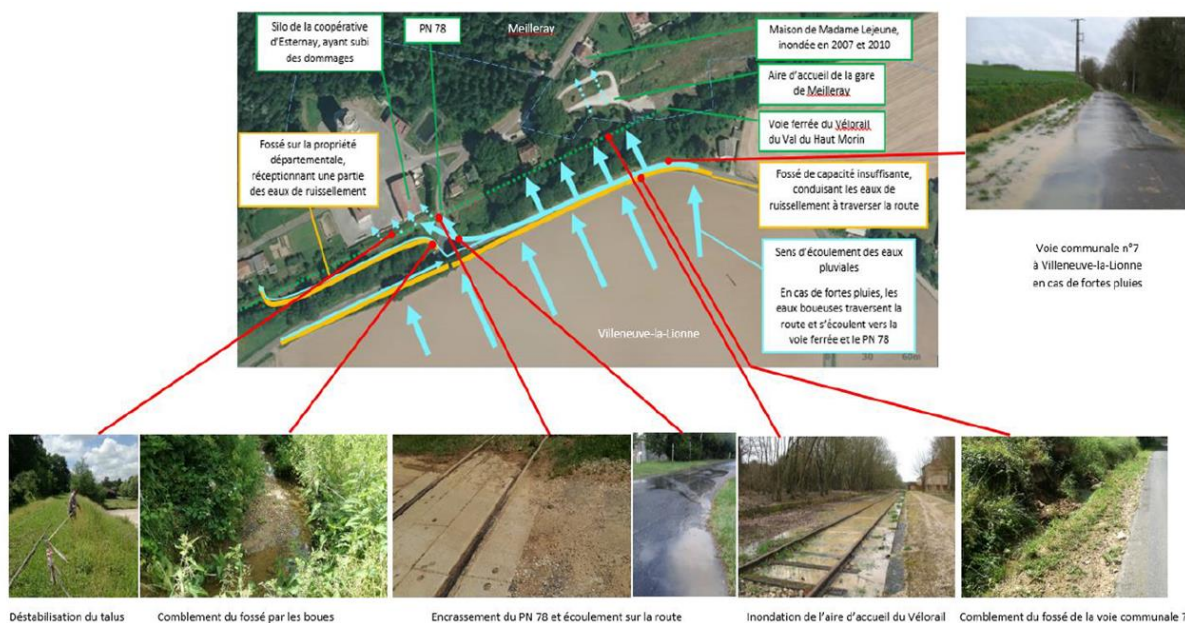


Figure 2: Plan de circulation des écoulements au niveau des zones situées à l'aval

Figure 22 : Localisation du ruissellement sur le bassin versant du Vélorail - Source : Département de Seine-et-Marne

- **Financier :**

Le bassin versant étant trop petit et une étude globale de ruissellement étant en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire des deux Morin, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie n'a pas souhaité participer au financement de cette étude. Ainsi, seul le Département de Seine-et-Marne finance à hauteur de 30 % HT.

- **Actions réalisées :**

L'équipe technique de la cellule rivière a réalisé les actions suivantes en 2020 :

- la **phase diagnostic** : visites de terrain et concertation avec les communes et le Département,
- la **phase avant-projet** : présentée lors du comité technique du 28 avril 2020, lors du comité de pilotage du 29 mai 2020 et de la réunion de concertation avec les propriétaires des parcelles agricoles le 22 juin 2020.

D'après le cahier des charges, l'étude engagée est terminée. Pour réaliser les travaux d'aménagement, une nouvelle phase doit être lancée pour finaliser la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés afin de réaliser la phase projet, la Déclaration d'Intérêt Générale et le dossier loi sur l'eau, le marché de travaux ainsi que le suivi de travaux.

Avec l'arrivée du nouveau chargé de missions inondation en août 2020, ce projet a été transféré à la cellule prévention des inondations.

**Remarques :**

Le Département de Seine-et-Marne étant très concerné par le projet, de multiples échanges téléphoniques et d'e-mail ont eu lieu entre le Département 77, le bureau d'étude LIOSE et le SMAGE 2 Morin. Il aurait été préférable d'intégrer le monde agricole dès la phase diagnostic.

#### **4.6.2 Etude : lutte contre les inondations sur le secteur compris entre les rues de Dainville et de Montaigu**

- **Contexte :**

Suite à des problématiques localisées de ruissellement provoquant des inondations, l'ancienne Communauté de Communes du Pays Créçois a lancé une étude de lutte contre les inondations. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette étude a été reprise par le SMAGE 2 Morin au titre de la compétence prévention des inondations. Cette étude a été confiée au cabinet Confluences.

- **Localisation :**

La zone d'étude est située sur les communes de Villiers-sur-Morin et Coutevroult et traversée par un réseau hydrographique composé :

- du ru de Dainville, qui prend sa source en haut du sentier des Gains (Villiers-sur-Morin) à et conflue avec le Grand Morin au droit du chemin Blanc,
- du Grand Morin,
- d'un talweg qui « draine » une partie des eaux de ruissellement du bassin versant du ru de Dainville, (voir carte ci-dessous).

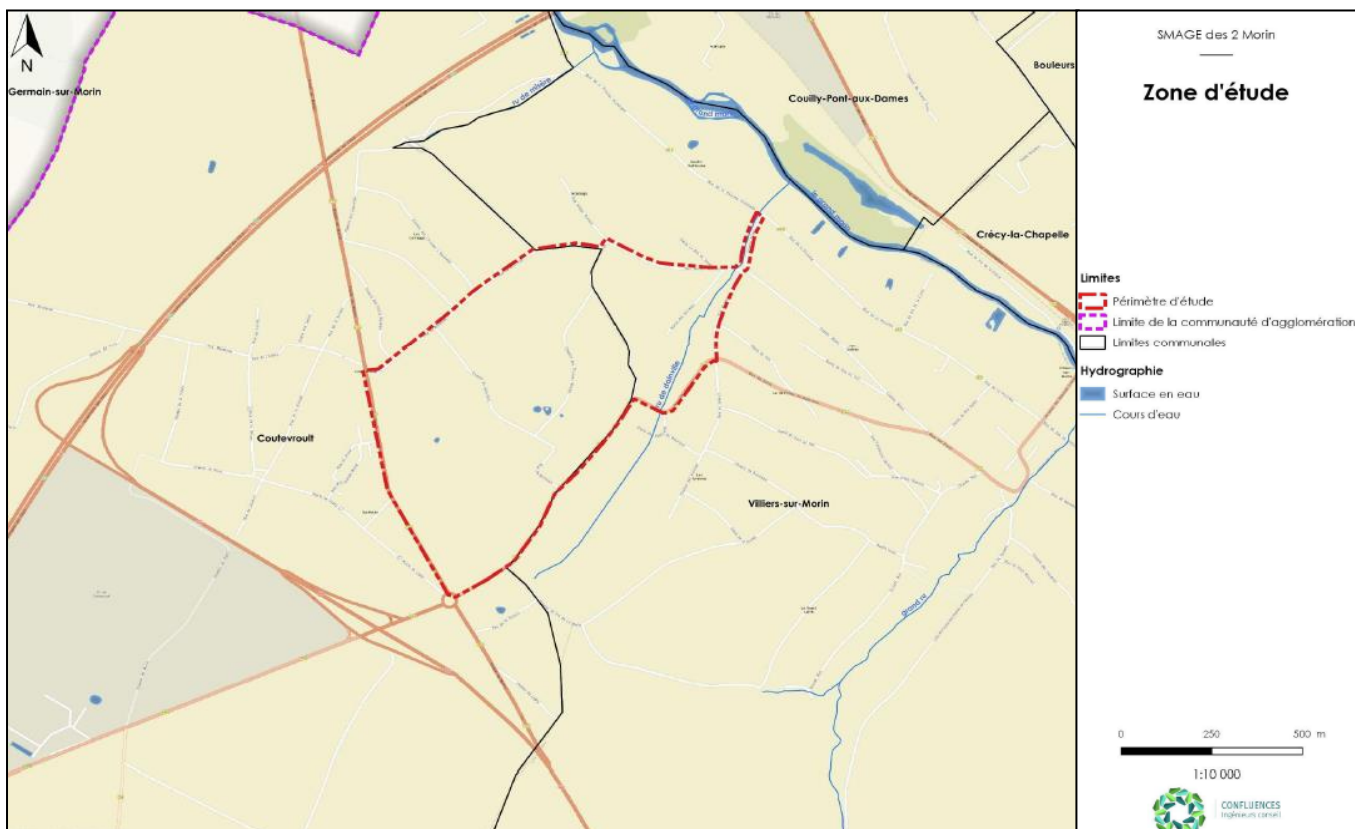


Figure 23 : Carte du périmètre de la zone d'étude sur Villiers-sur-Morin et Coutevroult

• **Financier :**

A ce jour, aucun financeur n'a été identifié pour cette étude. Les demandes de subventions seront faites pour les prochaines étapes.

• **Actions réalisées :**

Le service inondation du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes en 2020 :

- Relecture des rapports produits par le cabinet d'étude,
- Demande de modifications sur les solutions d'aménagement proposées,
- Demande d'identification des maîtres d'ouvrage compétence pour réalisés les travaux d'aménagement entre GEMAPI et assainissement,
- Demande de précision sur le montage financier entre les différentes compétences nécessaire à la réalisation des travaux.

Le service inondation du SMAGE 2 Morin est composé d'une personne à temps complet, dont les missions prioritaires sont le PAPI des Deux Morin et l'étude globale ruissellement. Par manque de moyen humain, lors de la réunion du 24/11/2020, il a été décidé en accord avec le Président et le 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAGE 2 Morin ainsi que le Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, de mettre en place une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour cette étude.

Par conséquent, le SMAGE 2 Morin garde à sa charge la partie financière et la CA Coulommiers Pays Brie gère le suivi technique.

**4.6.3 Etude : diagnostic et propositions de solutions de lutte contre les dysfonctionnements hydraulique**

• **Contexte :**

Suite à des problématiques d'inondation, l'ancienne Communauté de Communes du Pays Créçois a lancé une étude de diagnostic des désordres hydrauliques afin de trouver des solutions. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette étude a été transférée au SMAGE 2 Morin au titre de la compétence prévention des inondations. Cette étude a été confiée au cabinet Confluences.

Les communes concernées sont traversées par un réseau hydrographique particulièrement important, constitué de la Marne et du Grand-Morin, de canaux (canal de Chalifert, canal latéral au Grand-Morin) et de nombreux rus (ru du Mesnil, ru de Vaudessard, ru de Vaudessard, ru de la Fosse aux Coqs, etc.). Cette

situation, couplée à la présence de nombreux secteurs urbanisés et voies de communication à proximité des cours d'eau, rend le territoire vulnérable aux inondations, comme en atteste les événements pluvieux de mai 2016, d'août 2017 et janvier 2018, pour ne citer que les plus récents. Cette vulnérabilité semble être associée à la fois aux crues « lentes » des grands cours d'eau observées en période hivernale et aux débordements rapides des rus liés aux épisodes orageux intenses observés en période estivale provoquant un phénomène de ruissellement important.

- **Localisation :**

La zone d'étude correspond au sous-bassin versant des rus du Mesnil et de Vaudessard (voir carte ci-dessous) :

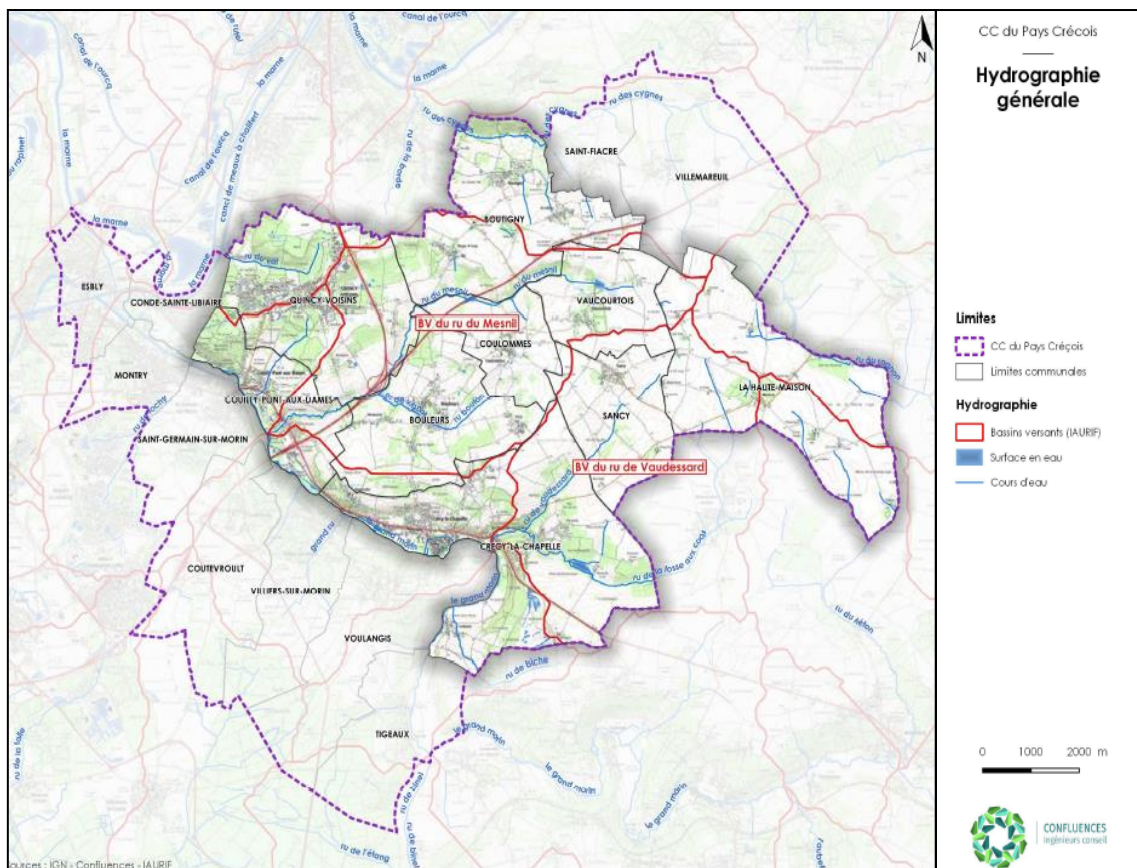


Figure 24 : Carte du périmètre de la zone d'étude sur les rus du Mesnils et Vaudessard

- **Financier :**

A ce jour, aucun financeur n'a été identifié pour cette étude. Les demandes de subventions seront faites pour les prochaines étapes.

- **Actions réalisées :**

Le service inondation du SMAGE 2 Morin étant composé d'une personne à temps complet, il a été décidé d'inclure cette étude dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Par conséquent, le SMAGE 2 Morin garde à sa charge la partie financière et la CA Coulommiers Pays Brie gère le suivi technique.

#### 4.6.4 Ruissellement sur le bassin versant du ru de Moque-Tonneau

- **Contexte :**

La commune de Guérard est labellisé « Village de caractère ». Afin de valoriser ce titre et son territoire, elle souhaite réaliser plusieurs aménagements sur sa commune, dont des aménagements sur le ru de Moque-Tonneau. En effet, le ru de Moque-Tonneau, longeant les vignes de Guérard fait partie du patrimoine de la commune. Cette dernière souhaite donc le valoriser, tout en l'aménageant pour limiter le risque d'inondation par ruissellement (phénomène rencontré ces dernières années).



Pour y parvenir, la commune a fait appel au SMAGE 2 Morin afin de connaître des solutions techniques et financières. Une visite de terrain a donc eu lieu le 23 juin 2020.

- **Localisation :** La localisation du ru de Moque-Tonneau est définie sur la carte ci-dessous :

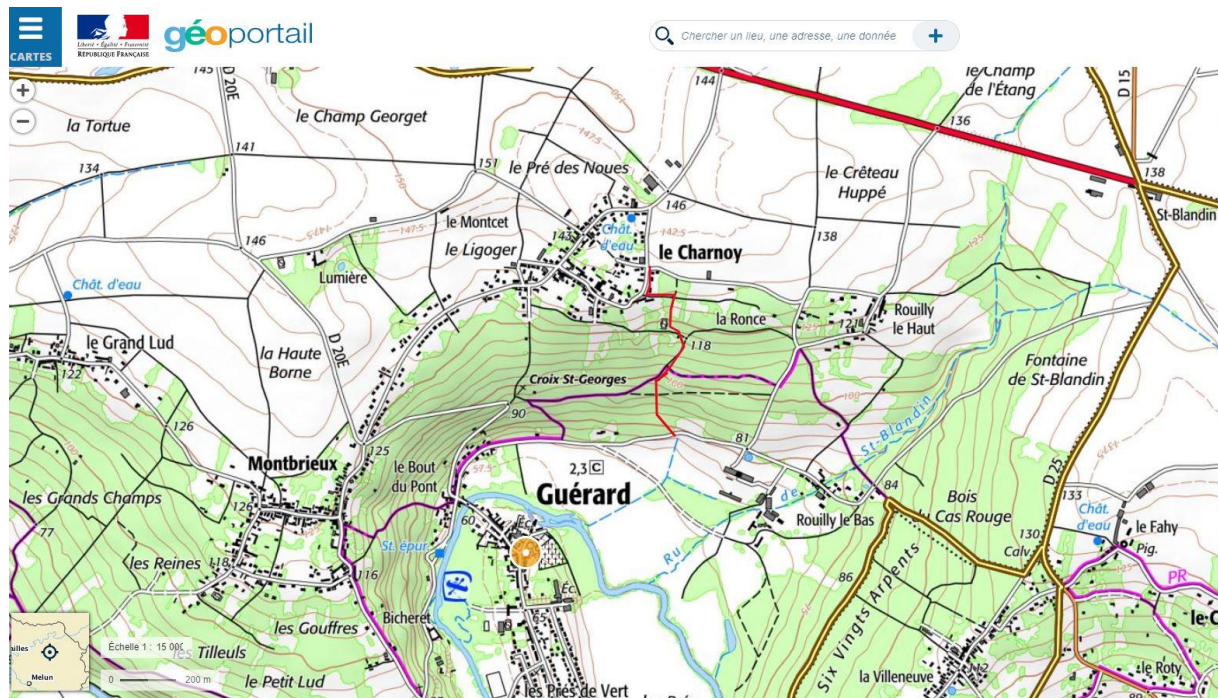


Figure 25 : Carte de localisation du ru de Moque-Tonneau - Source : SMAGE 2 MORIN

- **Financier :**

Etant donné que le ru a été déclassé en fossé et que la superficie de son bassin versant est très faible, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ne financera pas les aménagements. Hormis si l'étude globale de ruissellement sur les bassins versant des deux Morin démontre que ce secteur est à prioriser.

Le Département de Seine-et-Marne peut potentiellement financer ce type de projet. Il faudrait réaliser une réunion avec pour présenter le contexte et connaître les possibilités.

Il n'a pas encore été défini si c'est le SMAGE 2 Morin ou la commune sera maître d'ouvrage du projet.

- **Actions réalisées :**

Suite à la sollicitation de la commune de Guérard, une visite de terrain a été réalisée avec les élus de la commune et le SMAGE 2 Morin.

Lors de cette visite, l'équipe technique s'est aperçue que le ru a été déclassé. En effet, il n'apparaît pas sur la nouvelle cartographie des cours d'eau élaborée par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne. La réglementation de la loi sur l'eau peut donc être plus souple.

De plus, l'équipe technique explique qu'une étude de ruissellement sur l'ensemble des bassins versants des 2 Morin est en cours. Ils suggèrent donc aux élus de la commune de répondre aux questionnaires de l'étude pour compléter le recensement des désordres les données.

#### Remarques :

Avec l'arrivée du nouveau chargé de missions inondation en août 2020, ce dossier a été transféré à la cellule de prévention des inondations.

#### 4.6.5 Suivi des travaux sur la grille du ru de Lochy

- **Contexte :**

Le SMAGE 2 Morin a repris la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin au 1er janvier 2020 et s'est engagé à reprendre les actions des anciens syndicats de rivière présents sur le bassin versant.

L'ancien syndicat du ru de Lochy avait démarré des travaux d'entretien du siphon et de la plaque du ru de Lochy passant sous le canal de la branche alimentaire du canal de Chalifert. Cet entretien est important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des lotissements situés en amont. L'équipe technique a récupéré la gestion de ce projet et le cabinet Confluences a assuré la maîtrise d'œuvre.

• **Localisation :**

Les travaux ont eu lieu entre les communes de Montry et de Saint-Germain-sur-Morin au niveau du passage entre le ru de Lochy et le canal du Grand Morin (voir carte ci-dessous) :

Carte de localisation des travaux d'entretien du siphon du ru de Lochy - SMAGE 2 MORIN

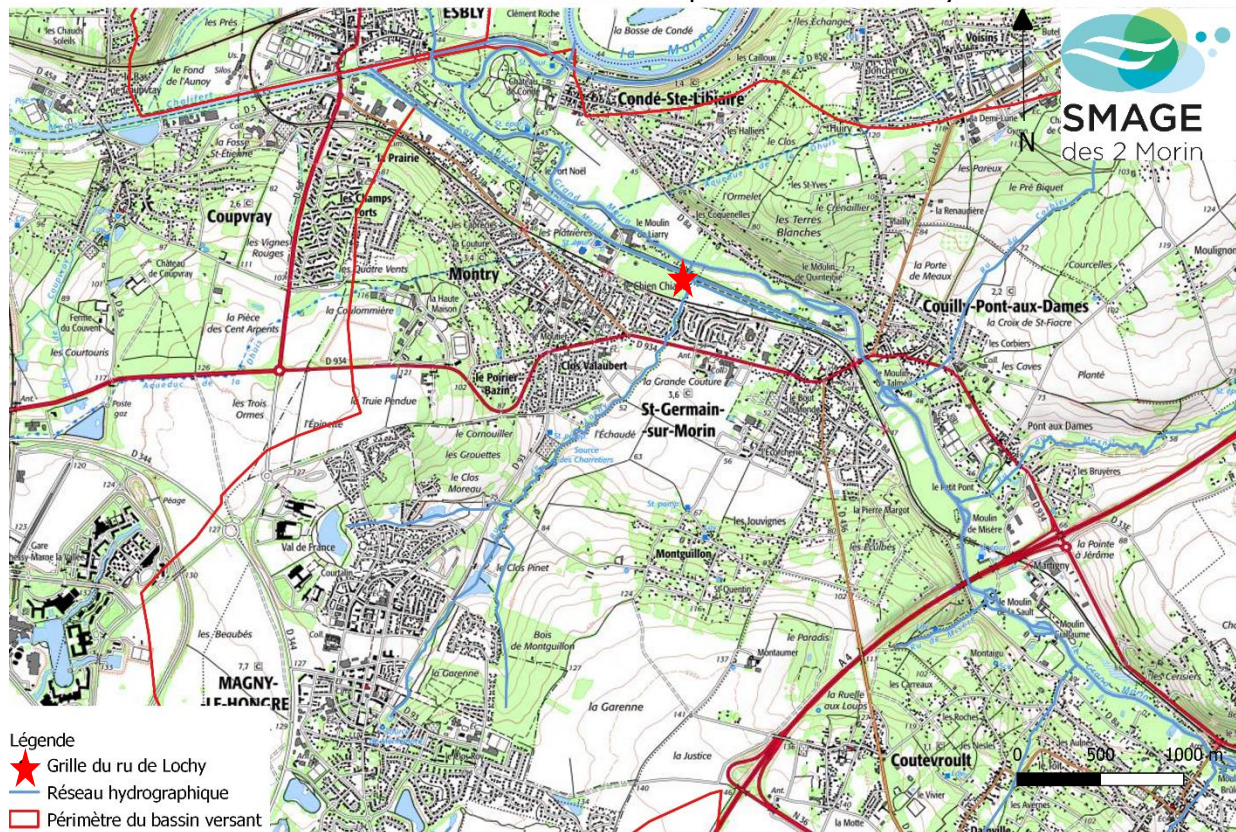


Figure 26 : Carte de localisation des travaux sur le siphon et la plaque du ru de Lochy - Source : SMAGE 2 MORIN



©SMAGE 2 MORIN - Montry, 2020

Figure 27 : Photographie de la grille du Ru de Lochy – passage sous le Canal du Grand Morin

• **Financier :**

Ces travaux sont pris en charge à 100% par le syndicat.

• **Actions réalisées :**

Une réunion a eu lieu en début d'année 2020 avec le maître d'œuvre (cabinet Confluences), les entreprises réalisant les travaux (SUEZ et Nature & Paysage), l'ancienne présidente du syndicat du ru de Lochy, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne et le SMAGE 2 Morin afin de faire un point d'avancement sur les travaux.

L'équipe technique de la cellule rivière a aussi participé aux réunions de chantier. Les travaux sont presque terminés, les fixations de la plaque actuellement en fer doivent être remplacée par de l'inox. L'entreprise doit réintervenir en 2021, lorsque le ru sera à sec pour faire le changement.

### Remarques :

Le canal de la branche alimentaire appartient à l'Etat. L'entretien de la grille du ru de Lochy et du siphon revient donc normalement à sa charge. Une réunion devait avoir lieu avec les services de l'Etat concernant ce sujet mais n'a pu avoir lieu au vu du contexte sanitaire de 2020. Il sera nécessaire de réaliser cette réunion début 2021, afin de trouver une solution pérenne.

#### 4.6.6 Entretien des buses entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert

##### • Contexte :

Le SMAGE 2 Morin a repris les actions engagées des anciens syndicats de rivière présents sur ce bassin versant. L'ancien syndicat du Grand Morin Aval avait prévu de participer financièrement aux travaux d'entretien des trois buses qui passent sous le canal de Chalifert. Cet entretien semble important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des habitations situées en amont. L'équipe technique a récupéré le suivi de ce projet dont le maître d'ouvrage est les Voies Navigables de France (VNF).

Cependant, la méthodologie de travail proposé par VNF a interpellé l'équipe technique de la cellule rivière du Grand Morin. Il a donc été décidé d'organiser une réunion avec la police de l'eau, VNF, la commune et le SMAGE 2 Morin. Lors de cette réunion, il a été convenu que VNF doit revoir sa méthode d'intervention. L'équipe technique du SMAGE 2 Morin peut lui apporter une aide technique pour qu'ils puissent rédiger le dossier loi sur l'eau et le cahier des charges. D'ailleurs des documents modèles fournis par la Direction Départementale des Territoires ont été donnés aux services de VNF afin qu'ils s'appuient dessus.

##### • Localisation :

Les travaux doivent avoir lieu sur la commune d'Esbly, au niveau du passage entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert (voir carte ci-dessous).

Carte de localisation des buses à entretenir à Esbly - SMAGE 2 MORIN



Figure 28 : Carte de localisation des buses à nettoyer à Esbly – Source : SMAGE 2 Morin

- **Financier :** Ces travaux sont pris en charge par VNF. Il est prévu que le syndicat prenne en charge la mise en place de batardeaux.

- **Actions réalisées :**

Une réunion a eu lieu avec la police de l'eau, VNF, la commune et le SMAGE 2 Morin. Des recherches concernant l'historique de l'ouvrage ont également été réalisées.

## **5. Actions de communications et de sensibilisations**

---

Le manque de connaissance sur le fonctionnement des cours d'eau est une des principales problématiques du territoire. En effet, les élus, les riverains, les usagers de l'eau, le grand public en général ont des idées reçues et arrêtées pouvant nuire parfois aux actions du SMAGE 2 Morin et au bon déroulement de projet notamment de restauration.

Lors de la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin par le SMAGE 2 Morin, à chaque rencontre avec les acteurs du territoire, l'équipe technique expliquait le rôle du syndicat, son évolution, ses compétences, son territoire, ses actions, etc. Dans ce contexte, l'équipe du SMAGE 2 Morin a réalisé différentes actions de sensibilisation sur les thématiques suivantes :

- Gouvernance et fonctionnement du syndicat,
- Compétence SAGE et GEMAPI,
- L'entretien de ripisylve, embâcle et érosion de berge,
- Les restaurations de cours d'eau, d'hydromorphologie, des milieux aquatiques,
- Le fonctionnement du Grand Morin en période de hautes et de basses eaux,
- Les bonnes pratiques face aux pollutions, etc.

### **5.1 Communication auprès du grand public**

#### **5.1.1 Événements : Challenge Canoë – Paroles de Plantes – Journée Rand'eau**

- **Contexte :**

##### ***Challenge canoë :***

Le SMAGE 2 Morin a été sollicité par le club de canoë/kayak du Haut Morin à Saint-Rémy-la-Vanne pour participer à une journée de Challenge Canoë. L'objectif était de sensibiliser les enfants participants au challenge sur le fonctionnement du cours d'eau, la vie de la faune et de la flore typique des milieux aquatiques lors d'une journée. En effet, il était prévu que les enfants repèrent des indices la matinée lors d'une randonnée en canoë et s'inspirent d'une exposition animée par l'équipe technique du SMAGE 2 Morin l'après-midi pour répondre à un questionnaire à la fin de la journée. Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, cette journée de sensibilisation a été annulée.

##### ***Paroles de Plantes***

La Communauté de Communes des deux Morin a sollicité le SMAGE 2 Morin pour participer à l'événement « Paroles de Plantes ». L'objectif était de sensibiliser le grand public au fonctionnement du cours d'eau, des zones humides, de la vie de la faune et de la flore typiques des milieux aquatiques lors d'un week-end en mai à l'occasion de la fête de la Nature. En effet, il était prévu que le SMAGE 2 Morin réalise des jeux, expositions et expériences pour sensibiliser les visiteurs. Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, cet événement a été annulé.

##### ***Journée Rand'Eau***

La Communauté de Communes des deux Morin a sollicité le SMAGE 2 Morin pour organiser une journée de randonnée au bord du Petit Morin sur le site Natura 2000 en partenariat avec : la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vallée du Petit Morin.

L'objectif était de sensibiliser les participants au fonctionnement du cours d'eau, des zones humides, de la vie de la faune et de la flore typiques des milieux aquatiques et notamment sur site Natura 2000.

En effet, il était prévu que l'équipe technique du SMAGE 2 Morin et l'animatrice Natura 2000 interviennent à des points ponctuels lors de la randonnée pour sensibiliser le public sur des thématiques spécifiques : continuité écologique, zone humide, espèces protégées (renoncule, mulette épaisse). Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, cette journée de sensibilisation a été annulée.

• **Localisation :**

- Le Challenge Canoë était prévu à la base de canoë/kayak de Saint-Rémy-la-Vanne,
- L'événement « Paroles de Plantes » était prévu à La Ferté-Gaucher,
- La journée Rand'Eau était prévue entre les communes d'Orly-sur-Morin et Saint-Ouen-sur-Morin (voir carte ci-dessous).

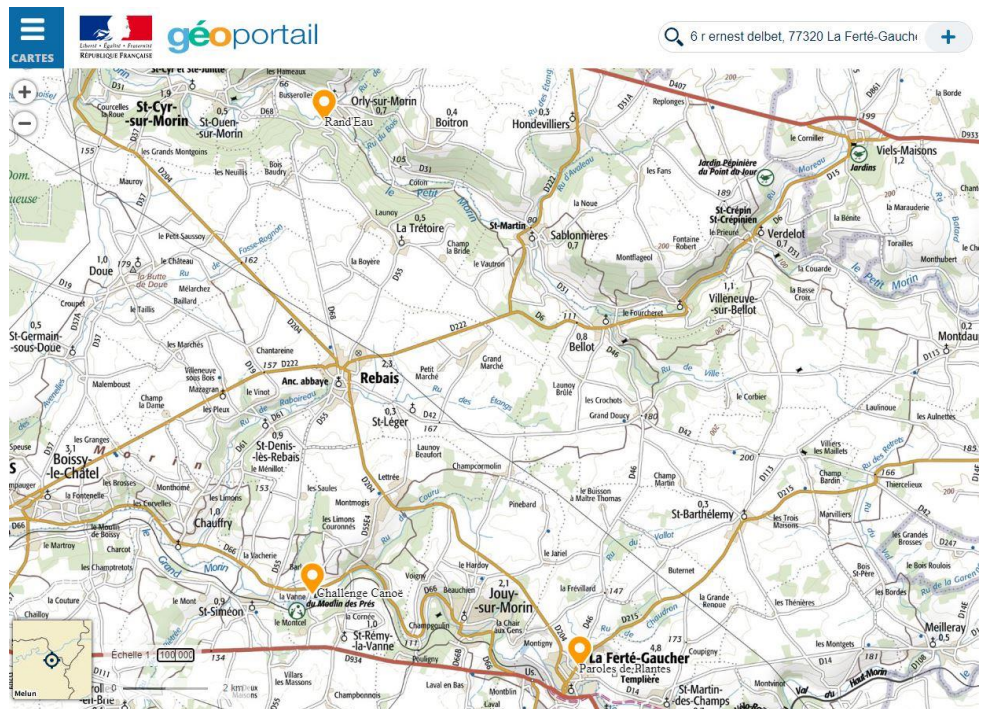


Figure 29 : Localisation des évènements

- **Financier :** Les événements n'ont pas eu lieu, aucun financeur n'a été défini.
- **Actions réalisées :** Pour travailler sur la thématique, différentes actions ont été réalisées (voir tableau suivant) :

Tableau 15 : Réunions réalisés pour les événements

Bassin versant	Cours d'eau	Commune	Nom de l'événement	Actions réalisées
Grand Morin (UH MORINS)	Petit Morin (FRHR143)	Orly-sur-Morin (77) Saint-Ouen-sur-Morin (77)	Rand'Eau	Réunion d'émergence (x2) Rédaction de fiche action (x1)
	Grand Morin (FRHR149)	La Ferté-Gaucher (77)	Paroles de Plantes	Réunion d'émergence et de travail (x2) Rédaction de fiche action (x1) Rédaction de fiche animation (x1)
		Saint-Rémy-la-Vanne (77)	Challenge canoë	Réunion d'émergence (x1)

Malgré l'annulation des événements, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a pu sensibiliser les acteurs locaux lors des réunions de préparation. C'est au total près d'une quinzaine de personnes qui ont été sensibilisées à la gestion des rivières.

### 5.1.2 Plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin

Une plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin et des missions exercées a été réalisée en interne par l'équipe technique. Ce document est voué à être distribué aux intercommunalités, aux communes, aux acteurs locaux, aux habitants du territoire début 2021. Il est prévu de travailler avec les collectivités du territoire afin qu'elles mettent à disposition cette plaquette dans les lieux d'accueil au public, dans les journaux d'information des communes et des intercommunalités, etc.

**LES COMPÉTENCES DU SMAGE DES 2 MORIN**

**SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**  
 Un SAGE définit des objectifs pour une gestion cohérente de l'eau au niveau local. Ce document fixe des objectifs de qualité et de quantité des ressources en eau à atteindre, de protection et de restaurations des milieux aquatiques, de répartition de l'eau entre les différents acteurs afin de limiter les conflits d'usage, et définit des actions de sensibilisation, d'information et de formation. Le SAGE est composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et d'un Règlement qui s'applique à tous. Son ambition est de réconcilier les différents usagers de la ressource en eau sur le territoire au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), qui est l'assemblée chargée d'élaborer, de modifier et de veiller à la bonne mise en œuvre du SAGE. Le SAGE des 2 Morin s'applique sur les bassins versant du Petit et Grand Morin et s'étend autour de 7 enjeux :

- Enjeu 1 : Améliorer la gouvernance
- Enjeu 2 : Améliorer la qualité de l'eau
- Enjeu 3 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et milieux associés
- Enjeu 4 : Connaître et préserver les zones humides
- Enjeu 5 : La défense contre les inondations
- Enjeu 6 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Enjeu 7 : Concilier les activités de loisirs liées à l'eau avec la préservation du milieu naturel

**GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**  
 Préserver et améliorer la qualité des cours d'eau tout en limitant les inondations, tels sont les principaux objectifs du SMAGE des 2 Morin à travers la réalisation d'études et de travaux avec la compétence GEMAPI qui se décline en 4 axes :

- Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin
- Contrôle et l'aménagement d'un cours d'eau
- La défense contre les inondations
- La restauration des milieux aquatiques

Le SMAGE des 2 Morin entreprend des actions telles que l'entretien de la ripisylve, la gestion des embâcles ou encore la restauration des milieux aquatiques (zones humides, zones d'expansion des crues, contributeurs écologiques, etc.). Les anciens syndicats de rivière travaillaient uniquement sur les cours d'eau principaux. La compétence GEMAPI s'exerce à l'échelle d'un bassin versant ce qui implique aussi la gestion des affluents. Dans ce cadre, un diagnostic des affluents du Grand Morin (dont l'Aubette) est prévu afin de mieux connaître les problématiques de notre territoire.

**Le mot du Président**  
 Le SMAGE des 2 Morin, créé pour assurer une gestion de l'eau cohérente à l'échelle des bassins versant du Grand Morin et du Petit Morin, a intégré la compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1er janvier 2020 sur le bassin versant du Grand Morin. L'objectif est d'adopter le bon état des cours d'eau conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000. Héritier de son histoire, le SMAGE des 2 Morin a intégré la compétence nationale GEMAPI. A l'heure où l'aménagement écopaysan fait de plus en plus ses preuves, des épisodes de sécheresse et de fortes inondations, notamment des inondations, la restauration des milieux aquatiques devient urgente. En effet, ces phénomènes dégradent la qualité de l'eau et donc la quantité pour réduire les risques liés à ces phénomènes. Les missions du SMAGE des Deux Morin visent donc à améliorer et préserver l'état de nos rivières tout en limitant les inondations qui compromettent l'interversion. Pour se faire, notre équipe travaille sur différentes thématiques sur notre territoire. Etant financé par des collectivités, le SMAGE des 2 Morin est au service de l'intérêt de tous ensemble, en concertation, pour mener à bien ces actions. Philippe DE VESTELE

**Le SMAGE des 2 Morin En quelques chiffres**

- 2 bassins versants, Le Grand Morin et le Petit Morin.
- 1 840 km<sup>2</sup> de territoire.
- 954 km de linéaires de cours d'eau.
- 173 communes, 13 intercommunalités, 3 départements et 3 régions.
- 4 PRP sur 35 communes.
- 1 400 000 habitants dans les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin.
- 75 % de terres agricoles, 17 % de bois et forêts, 5 % d'urbanisation et 3 % de marais et tourbières.

**En quelques dates**

- Création de la Commission Locale de l'Eau, en charge du SAGE des Deux Morin
- Période de validité du SAGE des Deux Morin
- Création du SMAGE des Deux Morin pour appliquer le SAGE des Deux Morin
- Fin de validité du SAGE des Deux Morin
- Fin de validité du SAGE des Deux Morin

**Les membres du SMAGE des 2 Morin**

- C.A. Couloisiers Pays de Brin (77)
- C.A. Val d'Europe Agglomération (77)
- C.A. du Pays de Meaux (77)
- C.C. des Deux Morin (77)
- C.C. du Prosois (77)
- C.C. du Val Brard (77)
- C.A. Couloisiers Pays de Brin (51)
- C.C. de la Brin Champenoise (51)
- C.C. de Sézanne-Sud-Chant-Marnais (51)
- C.C. des Paysages de la Champagne (51)
- C.C. du Sud-Marnais (51)
- C.C. de la Région de Châlons-Thierry (02)
- C.C. du Canton de Charly-sur-Marne (02)
- C.A. Epervay, Coteaux et Plaine de Champagne (53)

**Cartographie de l'évolution des syndicats de rivière sur les 2 Morin**

**Cartographie des compétences du SMAGE des 2 Morin**

**Service SAGE**  
 Hélène BOUT  
 01 64 00 06 22  
 h.bout@smage2mopin.fr

**Service administratif**  
 Stéphane CHAMPAGNE  
 01 64 00 21 02  
 t.champagne@smage2mopin.fr

**Service Inondation**  
 Samuel ESCOFFIER  
 01 64 80 87 80  
 s.escoffier@smage2mopin.fr

**Service rivières**  
 Wendy WITTES  
 06 10 20 03 50  
 w.wittes@smage2mopin.fr

**Service rivières**  
 Raphaëlle MATHIAS  
 07 56 94 13 06  
 r.mathias@smage2mopin.fr

Figure 30 : Plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin

### 5.1.3 Site internet : SMAGE 2 Morin

Le site internet du SMAGE 2 Morin a été créé en 2019. Initialement prévu pour reprendre l'intégralité de l'ancien site du SAGE 2 Morin au titre de la compétence mise en œuvre du SAGE. En 2020, avec la prise de compétence GEMAPI, un travail important d'évolution du site a été engagé. Ce travail d'évolution se poursuivra sur l'année 2021. Pour rappel, les informations diffusées sur le site internet sont également publiées sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin.

Les évolutions prochaines du site internet sont les suivantes :

- Une page d'accueil sera créée et mise en ligne pour faciliter l'accès aux actualités, aux travaux en cours, aux alertes crues, etc.
- L'arborescence a été modifiée pour ajouter un onglet : Gestion de la rivière incluant « Qu'est-ce-que la GEMAPI », « Gestion des milieux aquatiques » et « Prévention des inondations ». Ces pages seront dédiés aux missions du futur EPAGE du Grand Morin au titre de la compétence GEMAPI.
- Des formulaires de contact sont prévus en cas : de localisation d'un embâcle, d'inondations, de pollution.

Nous vous invitons à visiter notre site internet : [www.smage2mopin.fr](http://www.smage2mopin.fr)



**Les actualités**




  
 Le SMAGE en Bref  
 Le territoire des 2 Morin  
 Le SMAGE des 2 Morin  
 Le SAGE des 2 Morin  
 En savoir plus  
 ACTUALITÉS  
 AGENDA  
 BIBLIOTHEQUE  
 GLOSSAIRE / LEXIQUE  
 RECRUTEMENT  
 INFOS PRATIQUE :  
 - Pollution  
 - Embâcle  
 - Inondation  
 ON PARLE DE NOUS  
 NOUS SUIVRE

**TRAVAUX EN COURS**

**ALERTE DE CRUE**  
Inscrivez-vous ici

**DISCOURS DU PRÉSIDENT**

**INFORMEZ-NOUS DES PROBLÈMES VIA NOS FORMULAIRES**

- Pollution
- Embâcle
- Inondation



Figure 31 : Maquette de la page d'accueil du site internet




  
 Le SMAGE en Bref  
 Le territoire des 2 Morin  
 Le SAGE des 2 Morin  
**Gestion de la rivière**

**Gestion de la rivière**

[Qu'est ce que la GEMAPI](#)
[Gestions de milieux aquatiques](#)
[Prévention des inondations](#)

Figure 32 : Maquette de la page du futur EPAGE du Grand Morin

#### 5.1.4 Page Facebook : SMAGE 2 Morin

Le SMAGE 2 Morin a créé sa page Facebook en 2019 pour communiquer auprès du grand public. En 2020, 42 articles ont été publiés. Toutes les informations diffusées sur cette page ont été doublées sur le site internet du SMAGE 2 Morin.

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook : <https://www.facebook.com/SMAGE2MORIN>

Tableau 16 : Liste des articles publiés sur la page Facebook avec le nombre de personnes touchées

Articles publiés sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin		
Date	Sujet	Personnes touchées
Janvier 2020	Carte de vœux 2020	397
Janvier 2020	Mise en ligne du site internet	764
Février 2020	Prévention des inondations - vigicrue	1141
Février 2020	Prévention des inondations - info locale : nettoyage Pont Canal	2369
Février 2020	Prévention des inondations - contacts	879
Février 2020	Prévention des inondations - recensement embâcle	3696
Février 2020	Alerte météorologique	163
Février 2020	Partage - journée zone humide (SEME)	159
Février 2020	Prévention des inondations - points travaux désembâclement	1562
Février 2020	Prévention des inondations - vigicrue	4417
Février 2020	Partage Pays Briard - Risques Inondations CA Coulommiers	198
Mars 2020	Information confinement - télétravail	947
Avril 2020	Pollution Aubetin - formulaire à remplir	7073
Mai 2020	Stop aux déchets verts dans la rivière	8846
Mai 2020	Stop aux déchets dans les toilettes	2313
Mai 2020	Alerte météorologique - vents violents	571
Juin 2020	Alerte météorologique - orages	184
Juin 2020	Recrutement - chargé de mission risques inondations	3319
Juin 2020	Arrêté sécherresse	13172
Juillet 2020	Suivi site Natura 2000	172
Juillet 2020	Baignade interdite dans les cours d'eau	158
Juillet 2020	Partage France 3 - Visite dans les Marais de Saint Gond	312
Juillet 2020	Arrêté sécherresse	5329
Juillet 2020	7 bonnes raisons de restaurer un cours d'eau	172
Juillet 2020	Alerte météorologique - orages et canicule	119
Aout 2020	Arrêté sécherresse	6129
Aout 2020	Partage Préfecture 77 - alerte météo orages	162
Aout 2020	Programme désembâclement 2020 - Bassin du Grand Morin	2580
Aout 2020	Partage Fédération Peche 77 - Petit Morin pêche de sauvegarde	160
Aout 2020	Arrêté sécherresse	222
Septembre 2020	Événement - Rand'Eau	840
Septembre 2020	Arrêté sécherresse	3211
Septembre 2020	Annulation événement - Rand'Eau	149
Septembre 2020	Election du SMAGE 2 Morin	2405
Octobre 2020	Commission Territoriale des Rivières d'Ile-de-France - EPAGE Grand Morin	1299
Octobre 2020	Travaux désembâclement 2020 - Planning	1178
Octobre 2020	Fin - Arrêté sécherresse	163
Novembre 2020	Forum de l'eau - Signature du CTEC Grand Morin et ses affluents	346
Novembre 2020	Programme d'entretien Aubetin 2019	1018
Novembre 2020	Partage article de presse - La Marne - Programme désembâclement	387
Novembre 2020	Programme d'Action et Prévention des Inondations - atlas des risques	1400
Décembre 2020	Travaux d'entretien - Grand Morin aval	738



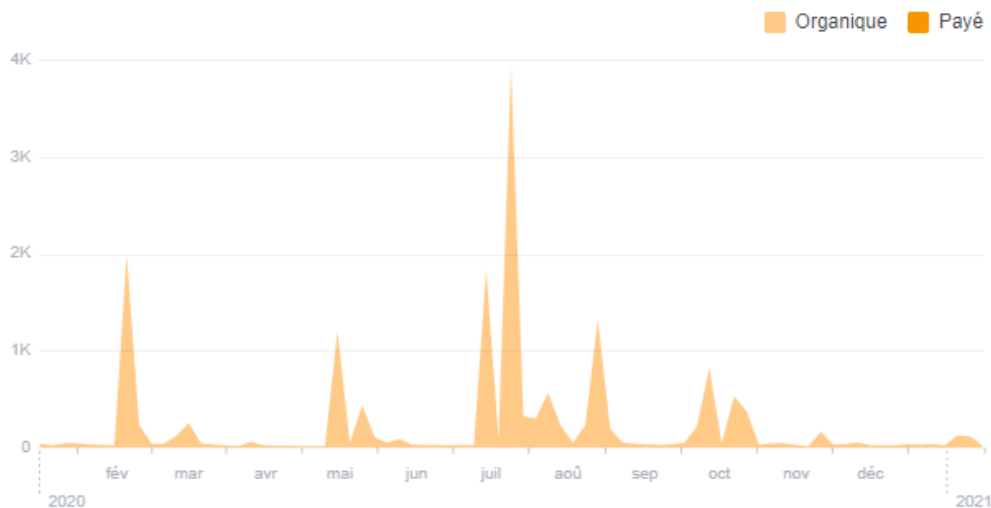


Figure 33 : Graphique des statistiques des publications sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin  
Le nombre de personnes qui ont vu une de vos publications au moins une fois. Cet indicateur est une estimation.

### 5.1.5 Article de presse

Le journal La Marne a rédigé un article sur le programme de désembâclement réalisé par le SMAGE 2 Morin en 2020. Nous vous invitons à le lire ci-dessous.

## Crécy-la-Chapelle

### ■ CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE, ESBLY

## ENVIRONNEMENT. Le nettoyage des embâcles a démarré sur le Grand Morin

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des 2 Morin a programmé une opération de désembâclement sur l'intégralité du cours de la rivière.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat est en effet responsable de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) sur tout le bassin versant du Grand Morin. Jeudi 22 octobre, l'enlèvement des embâcles a commencé à Esbly et Condé-Sainte-Libiaire. L'opération qui concerne la totalité du cours du Grand Morin va s'étendre jusqu'à mi-décembre.

#### Un travail nécessaire pour limiter l'impact des crues

« Le bassin-versant du Grand Morin, qui concerne 132 communes et 8 intercommunalités, était jusque-là entretenu par plusieurs petits syndicats de rivière. Maintenant, nous sommes en charge du Grand Morin depuis l'amont jusqu'à sa confluence avec la Marne » explique Philippe de Vestelle, président du SMAGE des 2 Morin.

Le syndicat commence par faire sauter les bouchons que constituent le pont-canal de Condé et celui d'Esbly juste avant la sortie vers La Marne pour permettre à l'eau de s'évacuer. « Dès la semaine prochaine, nous repartirons de l'amont



L'enlèvement des embâcles a commencé au pont-canal de Condé-Sainte-Libiaire.

pour enlever les embâcles en progressant vers l'aval jusqu'à ces mêmes ponts-canaux qui feront alors l'objet d'une seconde opération pour enlever les débris qui y auront été entraînés durant ces travaux » ajoute Philippe de Vestelle.

La première règle pour la prévention des inondations c'est de permettre à la rivière de s'écouler, d'où le caractère critique de ces ponts-canaux qui, s'ils sont obstrués, empêchent l'eau de s'évacuer dans la Marne, faisant rapidement monter le niveau sur l'amont. « Le désembâclement global est une opération coûteuse. Pour mieux gérer l'argent public, l'idéal serait que

les riverains s'y attellent. » Normalement, la loi les oblige à participer à l'entretien régulier de la partie de rivière qui borde leurs terrains.

#### Le SMAGE aide les riverains à entretenir la rivière

« Il est difficile d'imposer cet entretien aux propriétaires privés, même de bonne volonté, qui n'ont pas, en général, les connaissances suffisantes. Ainsi abattre un arbre pour éviter que ses branches ne tombent dans la rivière peut se révéler plus nocif pour l'environnement si son système racinaire parti-

cipait à stabiliser les berges » explique Hélène Blot, responsable de l'animation du SMAGE. « Notre idée est donc de travailler en coopération avec les riverains ; nos techniciens de rivière sont justement là pour les assister et leur apporter leur expertise. » À terme, le SMAGE devrait récupérer également la compétence Gemapi sur le bassin-versant du Petit Morin.

■ SMAGE des 2 Morin, 6, rue Ernest Delbet, La Ferté-Gaucher. Contact : 01 64 03 06 22, contact@smage2morin.fr

Figure 34 : Article du journal La Marne sur le programme de désembâclement

## 5.2 Sensibilisation auprès des usagers de l'Aubetin Amont

### • Contexte :

Le maire de Bouchy-Saint-Genest, aussi président de l'association foncière de la commune, a sollicité le SMAGE 2 Morin pour participer à une réunion de concertation entre les exploitants agricoles de l'Aubetin amont et de l'exploitation d'argile.

En effet, une exploitation d'argile est en activité sur l'amont de l'Aubetin qui rejette des eaux dans l'Aubetin qui est donc continuellement en eau tout sur l'année. D'après les exploitants agricoles, les rejets sont chargés en Matières En Suspensions (MES), ce qui favorise le colmatage du lit de l'Aubetin et augmente le risque d'inondation de leurs parcelles. Le fait que le cours d'eau soit en eau tout au long de l'année favorise aussi la présence de ragondin qui augmente l'érosion des berges à cause des galeries créées. L'association foncière a donc souhaité rencontrer les responsables de l'exploitation agricole afin de trouver des solutions.

Suite à cette première réunion, une visite de terrain a eu lieu entre les exploitants agricoles, les responsables de la carrière, ainsi que l'Office Française de la Biodiversité (OFB) secteur Marne, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne et SMAGE 2 Morin. Lors de cette visite, il a été constaté que les problématiques rencontrées sont surtout dues :

- à un manque de ripisylve, favorisant le développement excessif de la végétation aquatique dans le cours d'eau,
- à un sur-élargissement du cours d'eau et des berges trop abruptes, dû aux travaux hydrauliques.

Ces problématiques pourront être prises en compte dans la future étude globale de l'Aubetin que doit lancer le SMAGE 2 Morin. Les responsables de l'exploitation d'argile proposent d'ailleurs de participer financièrement (de manière raisonnable) aux travaux qui en découleront.



Figure 35 : Entretien de ripisylve inadapté engendrant des problématiques d'écoulement



Figure 36 : Erosion de berge et surlargeur du lit mineur visible

- **Localisation :** La problématique concerne l'amont de l'Aubetin (voir carte ci-dessous).

Carte de localisation de la problématique de l'Aubetin amont - SMAGE 2 MORIN

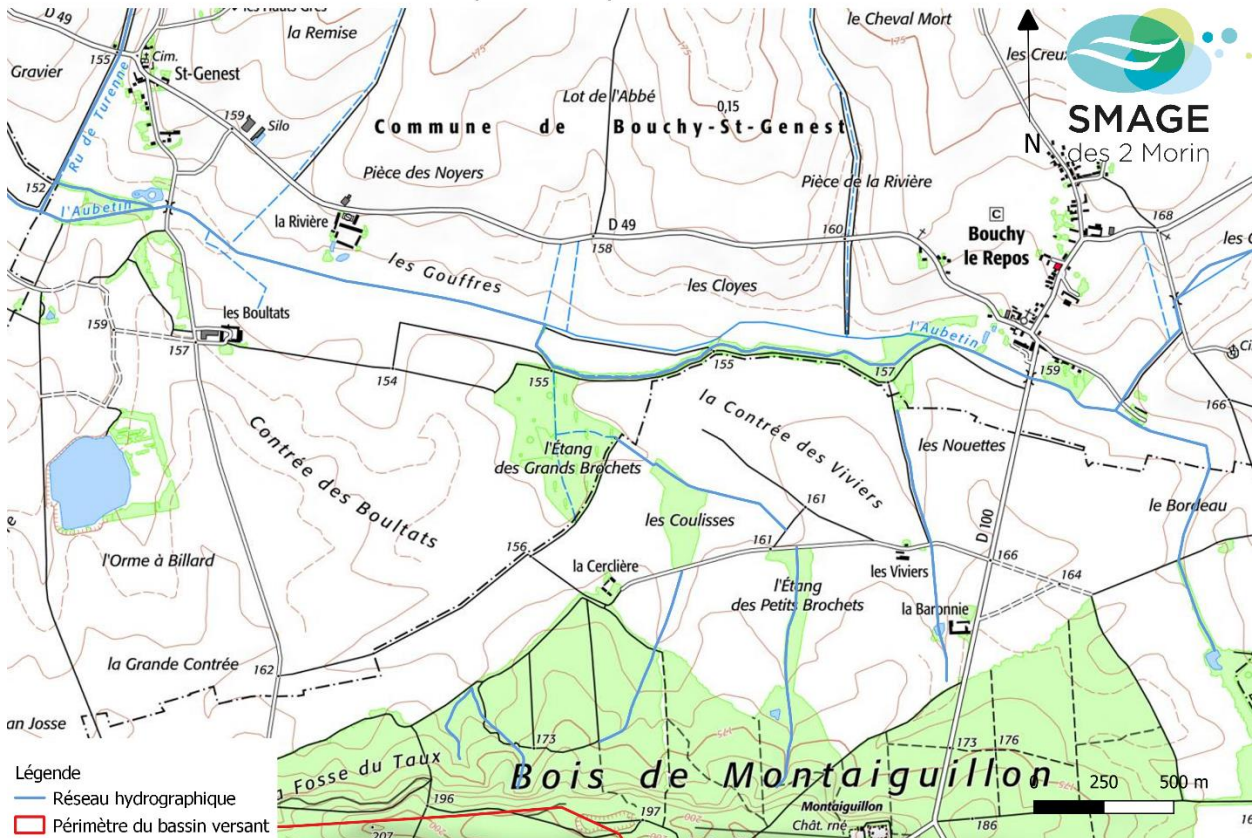


Figure 37 : Carte du secteur concerné par les actions de sensibilisation

- **Financier :**

Dans un premier temps, il a été convenu que l'exploitation d'argile interviendrait ponctuellement en avril 2021 sur les embâcles et drains bouchés sur les parcelles agricoles visitées.

Dans un second temps, le projet d'étude globale est en émergence, aucun finisseur n'a été identifié pour le moment. Néanmoins, la restauration de la morphologie de cours d'eau, fait partie des opérations que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance. Le syndicat compte sur un accompagnement à hauteur de 80%.

- **Actions réalisées :**

Suite à la sollicitation du maire de Bouchy-Saint-Genest, une réunion de présentation de la problématique a eu lieu mi-septembre, suivi d'une visite de terrain en novembre 2020. L'équipe technique du SMAGE 2 Morin a rédigé un compte-rendu pour chaque réunion.

En 2020, il faudra lancer l'étude en rédigeant le marché, sélectionnant un bureau d'étude pour mener ce projet.

**Remarques :**

Lors des réunions, Aqu'Brîe, la police de l'eau et le SMAGE 2 Morin ont expliqué le fonctionnement des nappes et des cours d'eau. C'est donc 4 exploitants agricoles et 2 responsables de l'exploitation d'argile qui ont été sensibilisés, soit 6 personnes au total.

Cela a permis de commencer progressivement la sensibilisation auprès du monde agricole sur l'Aubetin qui pour rappel, faisait partie des objectifs de l'ancien syndicat de l'Aubetin.

### 5.3 Emergence de projet de conciliation entre les différents usagers des deux Morin et la préservation du milieu aquatique

#### 5.3.1 Emergence de projet de conciliation entre les différents usagers des deux Morin et la préservation du milieu aquatique

##### • Contexte :

Lors du déconfinement, la population a globalement souhaité reprendre contact avec la nature, notamment en pratiquant des activités de plein air comme les activités nautiques, aidé par une météo favorable. La condition de rester dans un rayon de 100 km de chez soi a fait que de nombreux franciliens sont venus se ressourcer dans le Département de Seine-et-Marne, poumon vert de l'Île-de-France.

Si cela a pu être valorisant d'un point de vue économique et touristique (notamment pour les commerces de proximité), cet engouement a entraîné des conséquences négatives sur la tranquillité des riverains et autres usagers. Ainsi, la gendarmerie de Crécy-la-Chapelle a fortement sollicité en juin 2020, elle a convoqué plusieurs acteurs locaux dont le SMAGE 2 Morin afin de trouver une solution. La conciliation entre les différents usagers de l'eau et la protection du milieu aquatique faisant partie des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 2 Morin, le SMAGE 2 Morin a dû travailler sur cette problématique.

D'autant plus que le développement du tourisme vert est un des principaux objectifs du Département de Seine-et-Marne. Ces problématiques sont donc vouées à s'accroître sur l'ensemble des bassins versants des deux Morin. Il est donc nécessaire que tous les acteurs locaux se réunissent pour trouver une solution de conciliation des différents usages sur le territoire des deux Morin.

D'ailleurs, une réunion a aussi eu lieu entre l'équipe technique du SMAGE 2 Morin, le club de canoë/kayak de Verdelot et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de la Vallée du Petit Morin sur le même sujet pour le Petit Morin. L'objectif étant de travailler ensemble sur les thématiques de sensibilisation commune auprès du public (exemple : entretien de berge, déchet, pollution etc.).

Afin de répondre aux demandes de chacun, il est donc prévu de :

- réaliser une charte de bonnes pratiques pour les différents usagers de l'eau sur le Grand Morin et une pour le Petit Morin,
- réaliser et aménager des panneaux de signalisation,
- réaliser et aménager des panneaux de sensibilisation,
- réaliser des aménagements (exemple : zone d'embarquement et de débarquement, aires de pique-nique, etc.) pour concentrer les zones de dégradation et donc limiter leur expansion au bord des Morin.



Figure 38 : Exemple de canoë débarquant sur l'ouvrage de Saint-Martin



Figure 39 : Canoës numérotés

### • Localisation :

Le principal conflit se situe à l'aval du Grand Morin, notamment à l'ouvrage de Saint-Martin entre les communes de Crécy-la-Chapelle et Voulangis (voir carte ci-dessous).

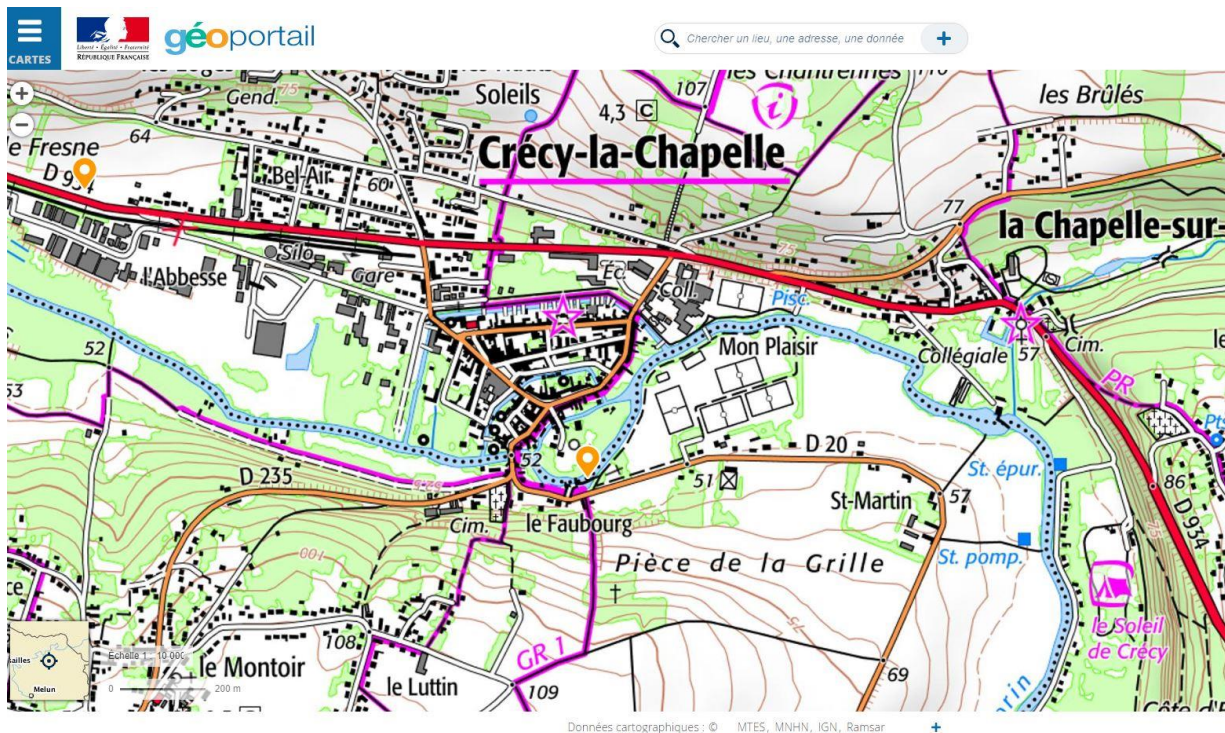


Figure 40 : Carte de la localisation du conflit sur le Grand Morin

### • Financier :

Le projet est en émergence, il n'y a donc pas de financeur défini pour le moment, bien que l'Agence de l'Eau pourrait potentiellement financer une partie des panneaux de sensibilisation et que le Département de Seine-et-Marne ainsi que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et les usagers de l'eau pourraient aussi potentiellement financer dans le cadre du développement du tourisme vert sur le territoire.

### • Actions réalisées :

Pour travailler sur la thématique, les actions suivantes ont été réalisées :

- 4 réunions (3 pour le secteur Grand Morin et 1 pour le Petit Morin) ;
- 4 comptes-rendus,
- 1 visite de terrain,
- 3 questionnaires (un pour les loueurs de canoë, un pour les clubs de canoë, un pour les associations de pêche),
- De nombreux échanges téléphoniques et d'e-mail avec les différents acteurs locaux.

Ce travail de sensibilisation s'effectue avec une dizaine de structures. C'est une vingtaine de personnes qui sont sensibilisés pour le moment.

## 6. Activités de l'équipe du SMAGE 2 Morin

### 6.1 Organigramme du SMAGE des Deux Morin

L'équipe du SMAGE des Deux Morin de 6 personnes : (voir l'organigramme ci-dessous)

- Hélène BLOT : Animatrice du SAGE des Deux Morin à temps complet,
- Nils DELCOURT : Apprentis -Technicien de rivière (en alternance),
- Djamel FEKIH : Chargée de mission « risques inondations » à temps complet,
- Stéphanie CHABANE : Comptable à temps complet.
- Barthélémy GUIGNARD : Technicien de rivière à temps complet.
- Wendy WEISS : Animatrice du CTEC du Grand Morin -Technicienne de rivière à temps complet.

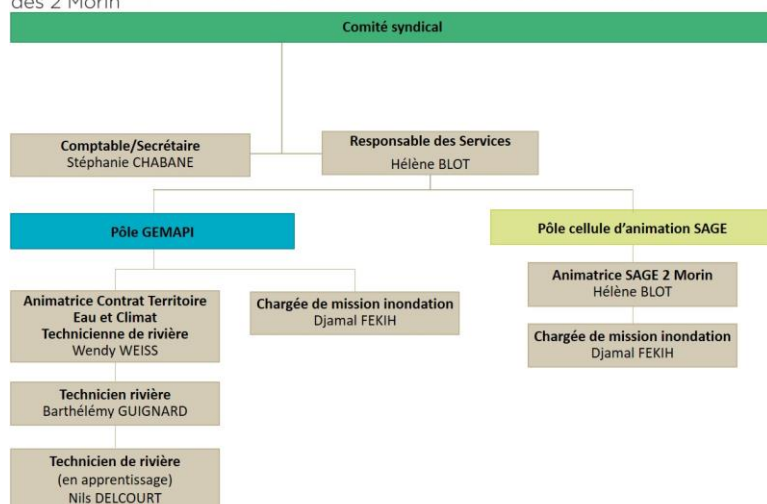


Figure 41 : Organigramme du SMAGE 2 Morin

## 6.2 Missions quotidiennes de l'équipe du SMAGE 2 Morin :

### • Eléments administratifs

- **Organisation des réunions** des bureaux de CLE, du SMAGE, des réunions de CLE et des comités syndicaux, des comités de pilotage, des réunions d'information sur diverses thématiques selon les demandes (invitations, réservation de salle de réunion, animation, compte rendu, etc.),

- **Suivi administratif du SMAGE** : répondre aux demandes des intercommunalités, procédure de transformation en EPAGE, suivi des délibérations, travail avec les services de l'Etat et la préfecture, etc.,
- **Ressources humaines** : Pilotage de la structure (encadrement de l'équipe, structuration des services), recrutement (réception et analyse des candidatures, préparation et conduite des entretiens),
- Gestion du courrier départ et arrivée,
- **Assurer l'information** des collectivités et des différents organismes (acteurs locaux, bureau d'études, membres de la CLE, délégués du SMAGE, etc.) en répondant à leur demande,

### • Eléments financiers

- **Préparation des dossiers de subvention pour les études, les travaux menés par le syndicat et les postes** auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux, Conseils Départementaux), suivi et demande solde.
- Préparation du budget prévisionnel 2019.
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relation avec la trésorerie, etc.),

### • Eléments techniques

- **Animations des différentes réunions** (réalisation de PowerPoint, animation de la réunion et répondre aux questions diverses et rédiger des comptes rendus),
- **Constitution des dossiers de consultation des entreprises** (Cahier des Clauses Techniques Particulière, Cahier des Clauses Administrative Particulière, Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement, etc.) **pour tous les marchés publics portés par le syndicat,**
- **Suivi des études et des travaux en cours,**
- **Assurer l'information** auprès des habitants lors des visites sur le terrain pour répondre à leur demande,
- **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé** (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, permis d'aménager, etc.),
- **Travail sur le terrain régulier,**
- **Elaboration de porter à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme** à la demande des collectivités et des services de la DDT,
- **Suivi de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations** (étude de gouvernance GEMAPI, eau potable et assainissement, milieux aquatiques, zones humides, etc.)

• **Éléments communications :**

- **Mise à jour de la page Facebook et du site internet du SMAGE 2 Morin,**
- **Elaboration de document de sensibilisation et d'information** pour les acteurs locaux, les élus, le grand public, etc.
- **Diffusion de support d'information et de sensibilisation** des partenaires techniques et financiers,
- **Sensibiliser les élus, les acteurs locaux, les habitants,** pendant les visites sur le terrain, pendant les réunions, dans les comptes rendus, etc.

**6.3 Formations**

L'équipe technique a suivi plusieurs formations en fin d'année (voir tableau ci-dessous).

Tableau 17 : Formations réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2020

Tableau - Formation réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2020					
Année	Hélène BLOT	Djamal FEKIH	Barthélémy GUIGNARD	Stéphanie CHABANE	Wendy WEISS
2020	Cartographie - QGIS (0,5 j)	Cartographie - QGIS (0,5 j)	Cartographie - QGIS (0,5 j)	Interco Cloud - Gestion du personnel (0,5 j)	Cartographie - QGIS (0,5 j)
		Journée UTT Troyes - Gestion de crise (1 j)	Les nouvelles technologies au service des gestionnaires des milieux aquatiques (0,5 j)	Interco Cloud - Comptabilité (0,5 j)	Les nouvelles technologies au service des gestionnaires des milieux aquatiques (0,5 j)
	Plateforme de marché public (4 j)	Plateforme de marché public (2 j)	Plateforme de marché public (4 j)	Plateforme de marché public (0,5 j)	

**7. Les finances**

**7.1 Compte administratif 2020**

Tableau 18 : Compte administratif du SMAGE 2 Morin 2020

COMPTE ADMINISTRATIF SMAGE 2 Morin					
SITUATION BUDGETAIRE au 31/12/2020					
SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
	BU 2020	Réalisation 2020		BU 2020	Réalisation 2020
<b>DEPENSES</b>			<b>DEPENSES</b>		
<b>déficit reporté</b>			<b>déficit reporté</b>	<b>213 254,56</b>	
Chap 011 : Fournitures, frais de déplacement, téléphone, internet, site internet, copies, timbres, dont études sage (PAPI + ruissellement =40455€), etude velorail (10 632€) et entretien rivière 414 077,11€	1 214 098,02 €	507 233,47 €	Chap 040 : opérations d'ordre de transfert entre section	3 000,00 €	0,00 €
Chap 012 : Salaires et charges patronales.	252 340,03 €	220 263,20 €	Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 100,81 €	1 100,81 €
Chap 023 : virement section investissement	375 000,00 €		Chap 20 : logiciels	8 000,00 €	4 374,00 €
Chap 042 : Amortissement	16 000,00 €	401,00 €	Chap 21 : immobilisations corporelles (mobilier, mat. Informatique, mat.bureau, etc..)	47 751,19 €	5 426,96 €
Chap 65 : Autres charges (indemnités élus) dont suite adobe cpte 651 (3000€)	26 040,00 €	19 768,39 €	chap 23 : immobilisations en cours	239 611,38 €	
Chap 67 : Charges exceptionnelles	6 500,00 €	1 181,23 €	chap 45 : opérations pour cpte de tiers	995 936,00 €	91 092,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 889 978,05 €</b>	<b>748 847,29 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>1 508 653,94 €</b>	<b>101 993,77 €</b>
<b>RECETTES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Excédent reporté</b>	<b>683 292,51</b>		<b>Excédent reporté</b>		
Chap 013 : Remboursements sur d'autres charges	5 800,00 €	5 750,00 €	<b>Chap 021 : Virement de la section fonctionnement</b>	375 000,00 €	
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert en sections	3 000,00 €		<b>Chap 040 : amortissement</b>	16 000,00 €	401,00 €
Chap 74 : participation des EPCI 2019 (dont 2 500€ syndicat Petit Morin aval)	955 000,00 €	952 500,00 €	Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves	403 386,94 €	402 386,94 €
Chap 74 : Subv animation SAGE de l'AESN (acompte 2019) + 80% subvention études Subv animation SAGE de la Région Grand Est (en attente)	242 775,54 €	73 442,60 €	chap 13 : subventions investissement	50 479,00 €	0,00 €
Chap 75 : Autres produits gestion courante (PAS, divers remboursements : Orange)	10,00 €	1 505,67 €	chap 45 : opérations pour cpte de tiers (subv aesn étude rce 6 ouvrages )	663 788,00 €	0,00 €
Chap 77 : produits exceptionnels	100,00 €				
<b>Total recettes</b>	<b>1 889 978,05 €</b>	<b>1 033 198,27 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 508 653,94 €</b>	<b>402 787,94 €</b>
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>284 350,98 €</b>	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300 794,17 €</b>

## 7.2 Subventions de fonctionnement général

### 7.2.1 Subvention de l'Agence de l'Eau

En 2020, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne 3 postes au sein du SMAGE 2 Morin (voir tableau ci-dessous) :

Tableau 19 : Subvention de fonctionnement de l'AESN en 2020

Postes subventionnées	Montant retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide
Animatrice SAGE 2 Morin	61 230€	50%	30 615€
Animatrice CTEC - Technicienne rivière	47 100€	80%	37 680€
Technicien rivière	57 600€	80%	46 080€

### 7.2.2 Subvention de la Région Grand Est :

En 2020, la Région Grand Est a subventionné le poste dédié l'animation du SAGE 2 Morin (voir tableau ci-dessous) :

Tableau 20 : Subvention de fonctionnement de la Région Grand Est en 2020

Postes subventionnées	Montant retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide
Animatrice SAGE 2 Morin	50 000€	20%	10 000€

## 7.3 Subventions des actions du SMAGE 2 Morin

### 7.3.1 Subvention de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau a financé les études suivantes : (voir tableau ci-dessous)

Tableau 21 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par l'AESN en 2020

Actions	Montant total	Montants retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide
PAPI d'intention 2 Morin	63 945 € TTC	63 945 € TTC	80%	51 156 €
Etude ruissellement et érosion	81 180 € TTC	81 180 € TTC	80%	64 944 €
Etude RCE 6 ouvrages	197 964 € TTC	197 964 € TTC	100%	197 964€
Entretien Grand Morin aval T2	65 450€ TTC	35 518 € TTC	40%	14 208€

### 7.3.2 Subvention du Département de Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne a financé les études suivantes en 2020 : (voir tableau ci-dessous)

Tableau 22 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 77 en 2020

Actions	Montant retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide
Entretien Grand Morin aval T2	65 450€ TTC	30%	19 635 €
Désembâtement Grand Morin 2020	110 378€ TTC	30%	33 113€
Etude Vélo-rail	8 860€ TTC	30%	2 658€

### 7.3.3 Subvention du Département de la Marne

Le Département de la Marne a financé les études suivantes en 2020 : (voir tableau ci-dessous)

Tableau 23 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 51 en 2020

Actions	Montants retenu	Taux de l'aide	Montant de l'aide
Désembâtement Grand Morin 2020	17 150€	30%	5 145€



## 7.4 Cotisation EPCI

En 2020, la participation financière des intercommunalités adhérentes au SMAGE 2 Morin est de 950 000€ :

- Soit 200 000€ pour la compétence mise en œuvre du SAGE 2 Morin,
- Soit 750 000€ pour la compétence GEMAPI.

Tableau 24 : Cotisation des intercommunalités du SMAGE 2 Morin en 2020

Montant des cotisations SMAGE 2 Morin 2020	200 000,00		750 000,00		
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	76 580 €	50,23%	376 696 €	453 276,21 €
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	1 660 €	0,00%	0 €	1 660,00 €
CA du Pays de Meaux	0,00%	0 €	3,17%	23 785 €	23 784,56 €
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	5 320 €	0,00%	0 €	5 320,00 €
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	22 560 €	18,36%	137 684 €	160 244,32 €
CC de la Brie Champenoise	6,81%	13 620 €	1,07%	8 011 €	21 631,41 €
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	17 740 €	5,96%	44 686 €	62 425,93 €
CC des Deux Morin	20,06%	40 120 €	16,51%	123 824 €	163 943,93 €
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	4 820 €	0,00%	0 €	4 820,00 €
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	2 700 €	0,00%	0 €	2 700,00 €
CC du Provinois	5,52%	11 040 €	3,93%	29 470 €	40 510,29 €
CC du Sud Marnais	1,10%	2 200 €	0,00%	0 €	2 200,00 €
CC Val Briard	0,82%	1 640 €	0,78%	5 843 €	7 483,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>200 000,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>750 000,00</b>	<b>950 000,00</b>
		30% surface du BV 70% population dans le BV		100% population dans le BV	

## 8. Estimations du temps passé

Tableau 25 : Estimation du temps passé – poste animatrice du SAGE 2 Morin

MISSIONS PREVISIONNELLES 2020	Animatrice SAGE 2 Morin	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE des Deux Morin, du SMAGE des Deux Morin et SM du Bassin de l'aval du Petit Morin	Préparation, convocation, animation, rédaction compte rendu, PV, délibération (réunion de CLE, du comité syndical du SMAGE, du SMBAPM et des bureaux)	100	22%
	Suivi de la procédure de labellisation de l'EPAGE Grand Morin	10	2%
	Recherche de financement, demandes de subvention et suivis des dossiers et autres tâches administratives.	5	1%
Organisation des services	Gestion des ressources humaines : Encadrement de l'équipe, structuration des services et recrutement, préparation des entretiens fin d'année	50	11%
Mise en œuvre du SAGE 2 Morin	Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé, rédaction de PAC : autorisation environnementales, documents d'urbanisme, etc.	100	22%
	Participation aux études ruissellement et PAPI d'intention 2 Morin	20	4%
Communication, information, formation	Mise à jour de la page Facebook	50	11%
	Mise à jour et évolution du site internet	30	7%
	Elaboration de la plaquette de présentation du MAGE 2 Morin	10	2%
	Journées techniques et de formation (AESN, DRIEE, SIG, Maximilien)	20	4%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches de planification, de contractualisation (Natura 2000, Contrat Globaux, CTEC, etc.) ou à des réunions techniques avec partenaires et autres (DDT, AESN Département 77, etc.)	50	11%
	Visite et travail sur le terrain	10	2%

Tableau 26 : Estimation du temps passé – poste chargé de mission risques inondations

MISSIONS PREVISIONNELLES 2020	Chargée de mission « risques inondations »	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE des Deux Morin, du SMAGE des Deux Morin	Participation aux réunions du comité syndical du SMAGE et de la CLE	20	4%
	Recherche de financement, demandes de subvention et suivis des dossiers, autres tâches administratives	5	1%
PAPI d'intention 2 Morin	Suivi du bureau d'étude : validation des rapports	50	11%
	Organisation et animation des comités de pilotage	10	2%
	Coordination technique et concertation entre le bureau d'étude choisi et les acteurs locaux/habitants du territoire	40	9%
	Cartographie	20	4%
Etude globale ruissellement	Suivi du bureau d'étude : validation des rapports	50	11%
	Accompagnement des collectivités pour le recensement des données	50	11%
	Cartographie	20	4%
Prévention des inondations : Etudes locales Visites techniques	Reprise et suivis des bureaux d'études : Vélo-rail, étude inondation sur l'ancienne CC Pays Créçois, etc.	50	11%
	Recensement et mise à jour de la base de données des ouvrages hydrauliques sur le territoire : Petit et Grand Morin	10	2%
	Gestion des balises : installation nouvelle balise à Boissy-le-Châtel	20	4%
	Protocole de gestion des crues et gestion des vannages	20	4%
	Travail sur le terrain problématiques inondations et ruissellement	20	4%
Communication et information	Elaboration de la plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin	30	7%
	Journées techniques et de formation (EPTB, SIG, Maximilien)	10	2%
	Réunions d'information/sensibilisation	20	4%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches sur la thématique inondation (CEPRI, réunion inter-PAPI, etc.) ou à des réunions techniques	10	2%

Tableau 27 : Estimation du temps passé – poste de comptable

MISSIONS PREVISIONNELLES 2020	Comptable	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement du SMAGE des Deux Morin	Préparation aux réunions du comité syndical du SMAGE (Rapports financiers, procès-verbaux, délibération, etc.)	30	7%
	Autres tâches administratives	20	4%
Finances et comptabilité	Réceptionner, vérifier (validité des pièces justificatives, contrôle des factures, etc.),	30	7%
	Assurer le mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement,	100	22%
	Établir les titres de recettes	20	4%
	Assurer le suivi financier du versement des subventions,	20	4%
	Préparer les documents budgétaires (BP, DM, CA), traitement comptable des écritures de fin d'exercice	30	7%
	Suivre l'exécution budgétaire, les amortissements et des inventaires	40	9%
	Assurer une veille sur les opérations comptables à venir et la trésorerie disponible	30	7%
Ressources humaines	Élaboration de la paie dans son intégralité, contrôle et mandatement des paies et des charges et déclarations (URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, etc.)	50	11%
	Gestion administrative des absences du personnel (congés, maladie, formation, etc.),	20	4%
	Rédaction et suivi de l'ensemble des actes administratifs (contrats, arrêtés, etc.)	50	11%
	Tenue et mise à jour des dossiers individuels des agents.	20	4%

## 9. Annexes

Dans le cadre du CTEC du Grand Morin et ses affluents, les missions des techniciens de rivière sont majoritairement dédiées aux thématiques de restauration de la continuité écologique et des zones humides (voir tableaux ci-dessous).

## 9.1 Estimation du temps – Technicienne de rivière : restauration de la continuité écologique

Tableau 28 : Estimation du temps de travail – technicienne restauration continuité écologique

Action mise en œuvre	Objectifs de l'année N	Indicateurs et livrables pour 2020	Temps estimé (nb jours ETP) 2020
<b>Poste 1</b>			
Suivi d'étude et travaux RCE	<p><b>Étude des 6 ouvrages en cours</b> ROE 29858 (Meilleray) ROE 29794 (La Ferté-Gaucher) ROE 29790 (La Ferté-Gaucher) ROE 29667 (Jouy-sur-Morin ) ROE 57360 (Saint-Rémy-la-Vanne) ROE 18686 (Saint-Rémy-la-Vanne) Valider les différents documents (rapports des différentes phases, DLE, DIG, marché pour travaux (En cours de validation) , suivi de la tranche 1 etc.<b>Non réalisé par manque de temps</b>)</p> <p><b>Nouvelle étude sur 10 ouvrages</b> ROE 29845 (Saint-Martin-des-Champs) ROE 29739 (Jouy-sur-Morin) ROE 57770 (Jouy-sur-Morin) ROE 29701 (Jouy-sur-Morin) ROE 18674 (Saint-Siméon) ROE 18653 (Chauffry) ROE 18596 (Boissy-le-Châtel) Moulin de Coubertin (Mouroux) ROE 29599 (Mouroux) Passage ru de Lochy sous le canal alimentaire (Montry) Faire signer toutes les conventions, rédiger le marché, sélectionner le bureau d'étude et réaliser la réunion de présentation <b>Non réalisé par manque de temps</b></p>	<p><b>Etude</b> Nombre de visite de terrain (3) Nombre de convention (0) Nombre de document rédigés (pièce de marché) (0) Nombre ouvrage Nombre de réunion (concertation, COPIL) (3) Nombre de relecture de dossiers (1,5) <b>Travaux</b> Nombre ouvrage (0) Nombre mètres linéaires restaurés (0) Nombre réunion de chantier (0)</p>	Estimés : 100 Réalisé : 58
Suivi d'étude et travaux de restauration hydromorphologique	<p><b>PPR des affluents du Grand Morin amont (77)</b> Faire valider par les partenaires techniques et financiers Programme Pluriannuel de Restauration. Rédiger le DLE et la DIG, le marché pour les travaux. <b>En cours de réalisation. La partie mise n place du protocole a été réalisée. Le reste n'a pas été fait par manque de temps.</b></p>	<p><b>Etude</b> Rédaction du protocole (10) Mètres linéaires diagnostiqués (0) Nombre de réunion (concertation, COPIL) (0) Nombre de rédaction de dossier (0) <b>Travaux</b> Mètres linéaires restaurés (0) Nombre d'aménagement réalisés (0) Nombre réunion de chantier (0)</p>	Estimé : 40 Réalisé : 10
Sensibilisation auprès des élus, riverains, usagers de l'eau, grand public...	<p>Organiser les événements Nettoyons la Nature et la journée des élus sur le bassin versant du Grand Morin Participer au Challenge Canoë/Kayak : <b>Préparation réalisée en partie mais événement non réalisé à cause du contexte sanitaire</b></p> <p>Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...) : Réalisé, notamment sur les thématiques du rôle du SMAGE 2 Morin, l'entretien de la ripisylve, de l'érosion de berge, de la restauration de la continuité écologique, de la restauration des zones d'expansion de crue et des pollution</p> <p><b>Actions supplémentaires :</b> Participation au COMITER de l'AESN pour présenter le territoire du Grand Morin Témoignage du projet de RCE au moulin du Pont pour la campagne de sensibilisation de l'AESN Emergence de projet sur la thématique de conciliation des différents usagers du Grand Morin et de la protection du milieu aquatique</p>	<p>Nombre de personne sensibilisée (100) Nombre d'événements (1) Nombre de supports de communication réalisés (11)</p>	Estimé : 40 Réalisé : 75
Rédaction de documents administratifs (CTEC, rapport d'activité, fiche semaine, subvention)	<p>Finaliser le CTEC : Réalisé Rédiger le rapport d'activité, demande de subvention... : Réalisé</p>	<p>Nombre de documents rédigés (5) Nombre d'actions en cours Nombre d'actions terminées</p>	Estimé : 27 Réalisé : 59
Rédaction de support de comité syndical et animation de réunion	<p>Rédiger la partie technique des présentations des comités syndicaux et les animer en réunion : Réalisé</p>	<p>Nombre de documents rédigés (4) Nombre de réunions animées (3)</p>	Estimé : 7 Réalisé : 25
Formation	<p>Formation : <b>Non réalisé au vu du contexte sanitaire et par manque de temps mais participation à des</b></p>	<p>Nombre de jour (1)</p>	Estimé : 6 Réalisé : 1
<b>Sous total</b>			<b>228</b>

## 9.2 Estimation du temps – Technicien de rivière : restauration des zones humides

Tableau 29 : Estimation du temps de travail – technicien restauration zones humides

Action mise en œuvre	Objectifs de l'année N	Indicateurs et livrables	Temps estimé (nb jours ETP) 2020
<b>Poste 2</b>			
Suivi d'étude et travaux RZH	<p><b>Étude de restauration de tête de BV du Vannetin</b> Rédiger les pièces du marché Sélectionner le bureau d'étude Réaliser la réunion de présentation du BE <b>Non réalisé par manque de temps</b></p> <p><b>Étude de restauration des zones humides secteur Meilleray, La Chapelle-Moutils et La Ferté-Gaucher</b> Rédiger les pièces du marché Sélectionner le bureau d'étude Lancer la réunion de présentation <b>Non réalisé par manque de temps</b></p> <p><b>Recenser les zones humides sur le BV de l'Aubetin</b> Prospection de terrain à réaliser <b>En cours</b> (réunion organisée avec les exploitants agricoles en tête de bassin versant, la carrière d'argile et la police de l'eau)</p> <p><b>Emergence de projet RZH</b> Esternay Neuvy La Ferté-Gaucher (près du camping) Mouroux (amont du clapet) Couilly-pont-aux-Dames Condé-Sainte-Libiaire (amont de la confluence avec la Marne)</p>	<p><b>Etude</b> Visite de terrain (3) Convention Nombre de document rédigés (pièce de marché) Nombre plan d'eau, superficie m<sup>2</sup> ZH Nombre de réunion (concertation, COPIL) Nombre relecture de dossier</p> <p><b>Travaux</b> Nombre plan d'eau/ZH superficie m<sup>2</sup> restaurés Nombre réunion de chantier</p>	<p>Estimé : 110 Réalisé : 20</p>
Sensibilisation auprès des élus, riverains, usagers de l'eau, grand public...	<p>Organiser des réunions de sensibilisation pour le monde agricole sur le BV Aubetin <b>En cours</b> (réunions avec les exploitants agricoles de l'Aubetin amont) Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...) <b>Réalisé</b></p>	<p>Nombre de personne sensibilisée (50) Nombre d'événements Nombre de supports de communication réalisés</p>	<p>Estimé : 38 Réalisé : 47</p>
Suivi de travaux extérieur de gestion de ripisylve et d'embâcle	<p>15 réunions de chantier <b>En cours</b> 1 marché désembâclement <b>Réalisé</b> 1 marché de gestion de ripisylve <b>Réalisé</b> 5 demandes de subvention (AESN, CD77 et CD51) <b>Réalisé</b></p> <p><b>Action supplémentaire :</b> 1 rédaction de déclaration d'intérêt générale <b>en cours</b></p>	<p>Nombre de réunion de chantier (5) Nombre de dossiers suivis (6)</p>	<p>Estimé : 58 Réalisé : 90</p>
Suivi biologique (piscicole, macrofaune, EEE...)	<p>Participation à 10 pêches d'inventaire réalisées par des partenaires (OFB, CD77, FDPMA77) <b>Partiellement</b> (participation à une pêche d'inventaire) Recenser les EEE sur le BV de l'Aubetin <b>Non réalisé par manque de temps</b></p> <p><b>Actions supplémentaires :</b> EEE recensées lors des visites de terrain</p>	<p>Nombre de pêche d'inventaire (1) Nombre inventaire macrofaune (0) Nombre superficie m<sup>2</sup> EEE Nombre d'individu de EEE</p>	<p>5</p>
Formation	Formation	Nombre de jour	9
		<b>Sous total</b>	<b>171</b>

### 9.3 Synthèse des données hydrologiques (1996-2020)

**SYNTHESE : données hydrologiques de synthèse (1996 - 2020)**  
Calculées le 09/04/2020 - Intervalle de confiance : 95 % - utilisation des stations antérieures

#### Le Grand Morin à Meilleray

Code station : H5702010      Producteur : DRIEE IDF  
Bassin versant : 336 km<sup>2</sup>      E-mail : driee-if.hydro@developpement-durable.gouv.fr

#### Ecoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 25 ans

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
<b>Débits (m3/s)</b>	3.090 #	3.540 #	2.710 #	1.960 #	1.630 #	1.390 #	1.040 #	0.950 #	0.926 #	1.200 #	1.570 #	2.870 #	1.900
<b>Qsp (l/s/km<sup>2</sup>)</b>	9.2 #	10.5 #	8.1 #	5.8 #	4.9 #	4.1 #	3.1 #	2.9 #	2.8 #	3.6 #	4.7 #	8.5 #	5.6
<b>Lame d'eau (mm)</b>	24 #	26 #	21 #	15 #	13 #	10 #	8 #	7 #	7 #	9 #	12 #	22 #	179

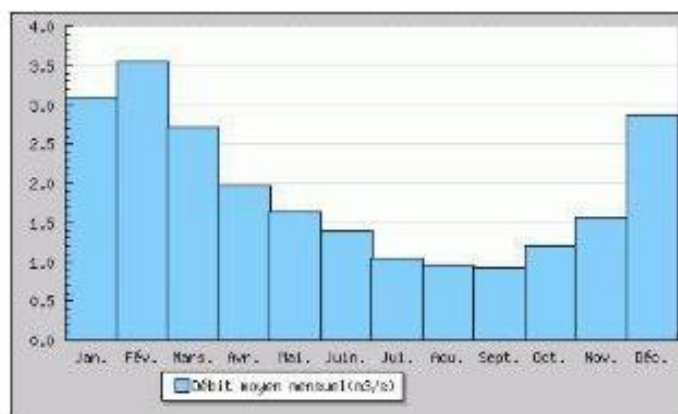
Qsp : débit spécifiques

Codes de validité d'une année-station :

- : au moins une valeur d'une station antérieure a été utilisée
- P : le code de validité de l'année-station est provisoire
- # : le code de validité de l'année-station est validé douteux
- ? : le code de validité de l'année-station est invalidé
- (espace) : le code de validité de l'année-station est validé bon

Codes de validité d'une donnée, d'un calcul :

- : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne
- # : valeur "estimée" (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine
- E : la valeur retenue est une valeur estimée (à partir du rapport QD/QJ)
- L : une estimation a eu lieu (à cause d'une lacune dans la période étudiée) mais une valeur mesurée s'est révélée supérieure à l'estimation: la valeur mesurée a été retenue.
- > : valeur inconnue forte
- < : valeur inconnue faible
- (espace) : valeur bonne



#### Modules interannuels (naturels) - données calculées sur 25 ans

Module (moyenne)	Fréquence	Quinquennale sèche	Médiane	Quinquennale humide
1.900 [ 1.600;2.190 ]	Débits (m3/s)	1.200 [ 0.820;1.500 ]	1.900 [ 1.600;2.400 ]	2.600 [ 2.300;3.000 ]

Les valeurs entre crochets représentent les bornes de l'intervalle de confiance dans lequel la valeur exacte du paramètre estimé a 95% de chance de se trouver.

#### Basses eaux ( loi de Galton - janvier à décembre ) - données calculées sur 25 ans

Fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
Biennale	0.780 [ 0.720;0.840 ]	0.790 [ 0.740;0.880 ]	0.840 [ 0.780;0.920 ]
Quinquennale sèche	0.650 [ 0.590;0.700 ]	0.680 [ 0.600;0.720 ]	0.680 [ 0.600;0.740 ]
Moyenne	0.797	0.813	0.867
Ecart Type	0.184	0.188	0.266

### Crues ( loi de Gumbel - septembre à août ) - données calculées sur 22 ans

Fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)
Xo	14.700	18.200
Gradex	6.050	7.570
Biennale	17.00 [ 15.00;19.00 ]	21.00 [ 19.00;24.00 ]
Quinquennale	24.00 [ 21.00;29.00 ]	30.00 [ 26.00;36.00 ]
Décennale	28.00 [ 25.00;35.00 ]	35.00 [ 31.00;44.00 ]
Vicennale	33.00 [ 28.00;41.00 ]	41.00 [ 35.00;52.00 ]
Cinquantennale	38.00 [ 33.00;49.00 ]	48.00 [ 41.00;62.00 ]
Centennale	Non calculée	Non calculée

### Maximums connus (par la banque HYDRO)

Débit instantané maximal (m3/s)	45.70 #	31/05/2016 17:00
Hauteur maximale instantanée (cm) *	344	31/05/2016 17:00
Débit journalier maximal (m3/s)	35.00 #	31/05/2016

\* la synthèse étant effectuée sur la chronique complète de données (station ET stations antérieures comprises s'il en existe), la hauteur maximale connue affichée peut provenir d'une station antérieure

### Débits classés données calculées sur 8536 jours

Fréquences	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
Débit (m3/s)	13.70	10.70	8.680	6.540	4.040	2.520	1.250	1.090	0.962	0.888	0.830	0.784	0.714	0.654	0.635